



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8517^e séance

Lundi 29 avril 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Almunayekh
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Expression de sympathie et de condamnation à la suite des attentats perpétrés au Burkina Faso et en Californie

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer notre condamnation de l'attentat perpétré hier contre une église protestante à Silgadji, au Burkina Faso, et de la fusillade qui a eu lieu samedi à la synagogue Chabad of Poway de San Diego, aux États-Unis d'Amérique.

J'invite les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence en hommage solennel à ceux qui ont perdu la vie lors de ces attaques contre leurs lieux de culte.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Arabie saoudite, Bahrein, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Finlande, Hongrie, République islamique d'Iran, Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Je propose au Conseil d'inviter l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M^{me} Nada Majdalani, Codirectrice d'EcoPeace Moyen-Orient; et M. Gidon Bromberg, Codirecteur d'EcoPeace Moyen-Orient.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes ci-après à participer à la présente séance : M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose au Conseil d'inviter l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes condoléances à la suite des attentats perpétrés contre la synagogue de San Diego, aux États-Unis, et l'église de Silgadji, au Burkina Faso, ainsi que des attentats précédents qui ont visé des sites religieux en Nouvelle-Zélande et à Sri Lanka. Notre sympathie va aux familles des victimes et aux Gouvernements concernés. L'ONU condamne le terrorisme dans toutes ses manifestations.

Je voudrais également rendre hommage, au nom de tout le système des Nations Unies, au général Francis Vib-Sanziri, Chef de la Mission et commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui est décédé subitement le 19 avril. Son leadership, son dévouement et son enthousiasme lui ont été d'une aide inestimable pour commander la FNUOD dans des conditions difficiles. Il laisse derrière lui une carrière exemplaire au service du maintien de la paix des Nations Unies.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que l'ONU poursuit ses efforts pour faire face à la crise humanitaire, économique et politique qui continue de sévir dans le Territoire palestinien occupé. Cependant, l'absence persistante d'une solution politique au conflit plus large freine et limite nos efforts. Sous la pression de la violence, de l'expansion des colonies de peuplement, des mesures unilatérales, des divisions interpalestiniennes et de la méfiance mutuelle toujours plus grande, les perspectives d'une paix juste et durable restent plus incertaines que jamais.

Les espoirs de concrétisation de la solution des deux États continuent de céder la place aux craintes grandissantes d'une annexion. Et les faits sur le terrain continuent d'éroder la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant. L'ONU n'a cessé de mettre en garde contre le fait qu'on ne pourra pas gérer indéfiniment le conflit. Le statu quo ne mènera qu'à l'aggravation de la situation, à la radicalisation de toutes les parties, à de nouvelles souffrances et à l'exacerbation du conflit.

Avant d'en venir à l'évolution récente de la situation sur place, je voudrais féliciter le Premier Ministre palestinien Shtayyeh de la formation d'un nouveau Gouvernement palestinien. Je lui souhaite plein succès et exhorte toutes les factions et tous les dirigeants politiques palestiniens à travailler main dans la main et en toute bonne foi pour unifier Gaza et la Cisjordanie sous un Gouvernement palestinien unique et légitime.

Je tiens également à féliciter le peuple israélien pour les élections législatives démocratiques du 9 avril. Le 17 avril, le Président Rivlin a demandé au Premier Ministre Netanyahu de former un nouveau gouvernement. Nous sommes prêts à continuer à travailler avec ce nouveau gouvernement lorsqu'il sera formé.

L'absence prolongée d'une solution politique au conflit a coïncidé avec la détérioration constante de la situation dans le territoire palestinien occupé. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont poursuivi les plans de construction d'au moins 2 100 unités de logement dans les colonies situées dans la zone C et lancé des appels d'offres pour quelque 950 logements supplémentaires. L'un des plans proposés consisterait à régulariser rétroactivement, selon la loi israélienne, l'avant-poste illégal d'Haresha en l'incorporant à la colonie existante de Talmon. Les colonies n'ont pas d'effet juridique et constituent une violation du droit international.

Les démolitions et les confiscations de structures palestiniennes se poursuivent dans l'ensemble de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes ont démolé ou confisqué 37 structures, déplaçant 49 personnes, le plus souvent pour le motif qu'elles n'avaient pas de permis de construction délivré par Israël, presque impossible à obtenir pour les Palestiniens. De plus, le 31 mars, le Tribunal de district israélien a rejeté trois appels contestant les ordres de démolition présentés par des résidents palestiniens du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est.

La situation sur les Lieux saints de Jérusalem est demeurée relativement calme durant le mois écoulé. Je tiens à saisir l'occasion des fêtes du judaïsme, du christianisme et de l'islam, à peu près simultanées, pour souhaiter paix et prospérité aux peuples palestinien et israélien, mais aussi pour exhorter à maintenir le calme, en particulier aux Lieux saints, ce qui n'est possible qu'à condition de respecter le statu quo et les accords pertinents.

Malheureusement, le cycle de violences se poursuit ailleurs. Le 30 mars, les Palestiniens de Gaza ont marqué le premier anniversaire de la Grande Marche du retour, commémoré par 50 000 Palestiniens, qui ont manifesté au long du grillage de clôture. Alors que la grande majorité des manifestants est restée pacifique, un petit nombre a ignoré les appels à faire preuve de retenue, commis des actes de violence contre Israël et tenté de briser le grillage. Durant la période à l'examen, sept Palestiniens, dont quatre enfants, ont été tués à Gaza par les Forces de défense israéliennes (FDI) et 1 316 ont été blessés. Je réitère les appels déjà lancés par l'ONU : les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, ni être exposés à en subir ou encouragés à y participer. Je réitère aussi l'appel lancé à Israël : il ne faut recourir à la force létale qu'en réponse à une menace imminente de mort ou de blessure grave et en dernier ressort.

Durant la période considérée, les militants palestiniens ont lancé 30 roquettes et mortiers de Gaza vers Israël. Le lancement aveugle de roquettes et mortiers vers la population civile israélienne est interdit par le droit international humanitaire et doit cesser immédiatement. Plusieurs ballons incendiaires ont aussi été lancés de Gaza vers le sud d'Israël. Cela doit cesser. Le Hamas doit aussi veiller à ce que les manifestations demeurent pacifiques et prévenir les provocations à proximité du grillage, notamment les tentatives de le briser.

Dans le même temps, en Cisjordanie, les forces israéliennes ont tiré sur les Palestiniens, en tuant trois et en blessant 63 dont 18 enfants. Le 27 mars, un paramédical palestinien âgé de 17 ans a été atteint par balles par les forces de sécurité israéliennes près du camp de réfugiés d'Al-Duneisha, à Bethléem, mourant plus tard de ses blessures. Ce tir est survenu au cours de heurts consécutifs à deux arrestations opérées dans le camp par les forces de sécurité israéliennes, le même jour.

La violence exercée par les colons a aussi continué durant la période à l'examen. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA),

un Palestinien a été tué et 19 autres ont été blessés ou ont subi des atteintes à leurs biens. Le 3 avril, deux civils israéliens ont ouvert le feu à Naplouse, blessant deux Palestiniens dont un homme de 23 ans, décédé ensuite à l'hôpital. Le 24 avril, après avoir arrêté, lié un Palestinien de 15 ans, et couvert ses yeux d'un bandeau, parce qu'il aurait jeté des pierres, des soldats des Forces de défense israéliennes ont tiré deux fois sur le bas de son corps alors qu'il tentait de s'échapper, le bandeau encore en place. Les FDI ont déclaré avoir répondu à un jet de pierres nourri; l'un des émeutiers aurait été touché par e balles alors qu'il tentait de fuir après son arrestation.

Durant la même période, l'OCHA a enregistré 14 attaques palestiniennes contre les colons et d'autres civils israéliens en Cisjordanie, où les Palestiniens ont lancé des pierres contre des véhicules circulant aux environs de Bethléem, Hébron et Ramallah. On a signalé un blessé et 13 véhicules endommagés.

D'autre part, durant la période à l'examen, la crise financière palestinienne s'est aggravée. Malgré les mesures d'austérité annoncées et les récentes promesses de soutien par les États arabes, le risque augmente d'un effondrement financier de l'Autorité palestinienne. Il faut trouver d'urgence une solution durable à la crise de financement de l'Autorité palestinienne. Les deux parties doivent faire face aux causes de la crise par le dialogue, appliquer leurs accords bilatéraux et éviter de prendre des mesures unilatérales sapant la stabilité et la sécurité tant des Palestiniens que des Israéliens. J'exhorte les membres du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, durant la séance qu'ils tiendront demain à Bruxelles, à s'efforcer de résoudre avec Israël et l'Autorité palestinienne cette crise qui menace la viabilité de l'Autorité palestinienne.

Je voudrais maintenant passer à la crise humanitaire et économique qui frappe en permanence Gaza et, pour commencer, mettre en lumière la pénible condition des femmes. Soixante-dix pour cent des femmes y sont aujourd'hui sans emploi. De ce fait, les familles dirigées par une femme sont plus exposées à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. En outre, nous savons que la pauvreté et l'absence de perspectives économiques sont des facteurs clefs de la violence contre les femmes à Gaza. L'ONU continue de prêter assistance aux femmes et aux filles palestiniennes en des domaines très divers, mais il faut faire beaucoup plus pour garantir que leurs besoins soient couverts.

L'ONU fait aussi d'importants progrès dans la mise en oeuvre d'un ensemble d'interventions humanitaires et économiques d'urgence afin de stabiliser la situation à Gaza, de prévenir une escalade, de lever la fermeture des points de passage et d'appuyer les efforts de réconciliation patronnés par l'Égypte. Durant l'année écoulée, près de 110 millions de dollars ont été levés pour le combustible, les soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les programmes d'emploi temporaire. L'ONU et ses partenaires ont mobilisé près de 45 millions de dollars qui permettront de créer environ 20 000 emplois temporaires en 2019. Depuis septembre, environ 4,6 millions de dollars à l'appui du plan d'intervention humanitaire ont contribué à fournir des médicaments de première nécessité et à effectuer environ 9 500 interventions chirurgicales d'urgence. Je remercie d'autre part le Qatar d'avoir prolongé son aide financière à l'ONU pour l'achat et l'acheminement de combustible destiné à alimenter la centrale électrique jusqu'en juin.

Donnée positive, Israël a élargi le 1^{er} avril certains secteurs ouverts à la pêche jusqu'à 15 milles marins du littoral de Gaza. Je salue cette décision et exhorte vivement à élargir aussi le reste de la zone de pêche, qui reste limitée à une distance allant de 6 à 12 milles marins.

Comme nous l'avons maintes fois affirmé, la crise de Gaza est essentiellement politique. Il reste capital de progresser sensiblement quant à la levée de la fermeture des points de passage et à l'avancée de la réconciliation interpalestinienne. Je réitère mon appel à toutes les factions palestiniennes à s'impliquer sérieusement avec l'Égypte dans les efforts de réconciliation. Je saisis aussi cette occasion de remercier les États Membres qui ont soutenu jusqu'à ce jour la mise en oeuvre des projets du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et j'exhorte les autres à contribuer à cet important effort, notamment en fournissant un soutien financier critique au Groupe de la gestion des programmes, ainsi qu'au plan d'intervention humanitaire.

Passant à la situation dans la région, le Liban demeure stable; les acteurs politiques sont attachés à un dialogue conduisant à l'approbation par le Parlement du plan de réforme du secteur de l'électricité, attendu depuis longtemps. Les débats se poursuivent sur le budget de 2019, car les coupes proposées dans les salaires du secteur public soulèvent des protestations. Il importe de noter que, le 24 avril, le Ministre de la défense, Elias Bou Saab, et le Commandant des Forces

armées libanaises, le général Joseph Aoun, ont visité la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et se sont rendus dans le sud du Liban; le Ministre Bou Saab a affirmé que les Forces armées libanaises allaient y étoffer leur déploiement.

La situation dans le sud du Liban et le long de la Ligne bleue est restée calme. Le 2 avril, la FINUL a présidé une réunion ordinaire tripartite à laquelle ont participé des délégations de haut niveau des Forces armées libanaises et des Forces israéliennes de défense. Le 17 avril, une équipe d'experts techniques de la FINUL a examiné et jugé le tunnel situé au sud de la Ligne bleue, près de la ville israélienne de Zarit, dont les Forces israéliennes de défense avaient annoncé la découverte le 13 janvier. La FINUL a conclu que le tunnel traversait la Ligne bleue et constituait donc une violation de la résolution 1701 (2006).

Passant au Golan, le Président des États-Unis, Donald Trump, a signé le 25 mars une proclamation officielle par laquelle est reconnue la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la position de l'ONU concernant le Golan est claire. Elle est énoncée dans les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967) et 497 (1981).

Le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie a été maintenu, avec un calme relatif et un faible niveau d'activité militaire dans les zones de séparation et de limitation dans le secteur Bravo. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a continué d'observer et d'entendre un nombre relativement faible de tirs d'armes légères dans les zones de séparation et de limitation dans le secteur Bravo. Selon les analyses de la FNUOD, ces tirs sont dus aux activités d'entraînement menées par les forces de sécurité syriennes. La FNUOD a également continué d'observer la présence des Forces armées arabes syriennes à différents endroits dans la zone de séparation, notamment à proximité des positions de l'ONU.

Hier, avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge, la FNUOD a facilité le transfert de deux Syriens qui étaient détenus en Israël depuis plusieurs années. En outre, les restes d'un soldat des FDI porté disparu depuis 1982, qui ont été retrouvés avec l'aide des forces russes, ont été rapatriés de la Syrie en Israël.

En ce qui concerne le conflit en Syrie, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie,

M. Geir Pedersen, poursuit ses efforts pour trouver une solution politique négociée. En collaboration avec toutes les parties, il fait des progrès soutenus en vue du lancement des travaux d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et ouverte à tous, qui ouvrira la voie à un processus politique plus large prévoyant la pleine application de tous les éléments de la résolution 2254 (2015). Il fera demain un exposé au Conseil sur ces efforts.

Alors que nous nous mobilisons pour répondre aux besoins critiques de la population palestinienne, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie, nous ne devons pas perdre de vue la question politique fondamentale, à savoir la perspective de deux États pacifiques et sûrs vivant côte à côte en harmonie. Cet impératif nous oblige tous à coopérer avec les parties, à les convaincre de retourner à la table des négociations et à les exhorter à s'abstenir de mesures unilatérales qui compromettent les perspectives de paix. Nous devons également travailler en collaboration avec les deux parties pour créer un environnement propice à la reprise de discussions dignes de ce nom. Toutefois, seule une action déterminée des parties elles-mêmes peut sauver la solution des deux États. Sinon, les Palestiniens et les Israéliens continueront de vivre en ne connaissant que le conflit, la méfiance et la peur, plutôt que les possibilités illimitées qui découleraient d'une paix juste et durable.

Enfin, je voudrais remercier EcoPeace Middle East de s'être joint à nous pour le débat d'aujourd'hui. Ses efforts louables visant à promouvoir la coopération israélo-palestino-jordanienne autour des défis environnementaux communs sont exemplaires. Je me félicite de l'engagement pris par les États Membres d'appeler l'attention sur ces initiatives et de les appuyer généreusement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Majdalani.

M^{me} Majdalani (*parle en anglais*) : Par une chaude journée d'été en 2017, la famille d'un garçon de 5 ans, Mohammad, a décidé d'aller à la plage pour oublier les dures réalités de la vie à Gaza. Ses parents ne se sont pas rendu compte que le ruisseau qui se jette dans la mer, situé à proximité, était plein d'eaux usées. Plus tard dans la soirée, tous les membres de la famille de Mohammad sont tombés gravement malades; 10 jours plus tard, Mohammad était mort. Après qu'il ait nagé dans des eaux polluées, un virus avait attaqué son cerveau.

Au moment où nous parlons aujourd'hui, 97 % des eaux souterraines de Gaza ne sont pas propres à la consommation humaine et 30 % des maladies à Gaza sont causées par des agents pathogènes et d'origine hydrique. Vu qu'elles ne sont alimentées en électricité que durant quatre heures en moyenne, les installations de traitement des eaux usées ne fonctionnent pas, et en conséquence, l'équivalent de 34 piscines olympiques d'eaux usées sont déversées quotidiennement dans la mer Méditerranée. Après plus de 12 ans de blocus, de guerres successives et de pertes en vies humaines, dont des enfants, et après l'échec des efforts de réconciliation inter-palestinienne, une catastrophe humanitaire est en cours en ce moment même dans la bande de Gaza, sous nos yeux.

Au lieu de fermer les yeux sur cette situation, Gidon et moi-même sommes ici devant le Conseil de sécurité, en compagnie de Yana, la Directrice jordannienne d'EcoPeace Middle East, en tant que membres d'une équipe dévouée qui refuse que nos enfants et notre environnement continuent d'être pris en otage par le conflit. Nous sommes ici pour faire comprendre aux membres du Conseil que les questions de sécurité de l'eau et du climat sont essentielles pour garantir un avenir meilleur à tous les habitants de notre région. Même si les politiciens peuvent parler d'une politique de désengagement, le fait est que nous ne pouvons pas nous désengager de notre environnement commun. EcoPeace a révélé au public que l'usine de dessalement d'Ashkelon, qui fournit 15 % de l'eau potable en Israël, a été fermée épisodiquement en raison de la pollution causée par les courants en provenance des plages de Gaza vers le nord. C'est une grande leçon pour nous tous : l'eau et l'environnement ne connaissent ni frontières, ni bornes.

La disparition du Jourdain est un autre exemple du coût environnemental du conflit israélo-arabe dans son ensemble. Amin, le père d'un militant membre d'EcoPeace, a passé son enfance sur les rives du Jourdain. Il se souvient de ses eaux claires et rapides. Sa famille avait l'habitude de pêcher dans le fleuve et de pomper l'eau du fleuve pour irriguer les champs. Après l'occupation de la Cisjordanie, en 1967, Amin et sa famille ont perdu l'accès aux rives du fleuve et le droit légitime d'utiliser ses eaux. Plus de 50 ans après, Amin s'est rendu sur le site du baptême avec EcoPeace et était complètement choqué. La puissante rivière dont il se souvenait n'était plus qu'un filet d'eau.

Comme les autres réfugiés et résidents, quand Amin et sa famille regardent la vallée du Jourdain, ils voient une réalité politique complexe qui va à l'encontre même de leurs besoins fondamentaux. La restriction de l'accès à l'eau, la confiscation de terres pour l'expansion des colonies de peuplement illégales et la menace d'une annexion de la zone C ne font que renforcer leur détermination à ne pas renoncer à un avenir meilleur.

Pour ces raisons que je viens de mentionner, EcoPeace a conçu un plan directeur intégré pour la vallée du Jourdain, qui pourrait transformer une vallée de pauvreté et de désespoir en une vallée de prospérité partagée pour toutes les communautés, de la mer de Galilée à la mer Morte, sur la base des principes du développement durable et de l'égalité des chances et dans le cadre de la solution des deux États, dans le respect des frontières de 1967.

EcoPeace fait valoir que le règlement des problèmes liés à l'eau ne saurait plus attendre. Nous soutenons que l'absence d'accord sur toutes les autres questions relatives au statut final ne doit pas être une raison de continuer à retarder le règlement des questions relatives à l'eau et à priver les Palestiniens de leurs droits en matière d'eau. Les termes et les mécanismes énoncés dans les Accords d'Oslo en ce qui concerne les eaux transfrontalières et la gestion des eaux usées ne répondent plus aux besoins de développement durable des Palestiniens, et même d'Israël.

Les incidences des changements climatiques au cours de ces 10 dernières années ont mis en évidence l'importance de notre argument et l'urgence d'un changement de politique. Les 20 dernières années ont été marquées par des sécheresses récurrentes, les plus graves de notre histoire. Ces sécheresses ont contribué à des répercussions transfrontalières plus larges qui ont provoqué la raréfaction de l'eau, l'instabilité politique, l'augmentation du nombre de réfugiés et des crises humanitaires dans notre région. Si aucune mesure immédiate n'est prise aujourd'hui pour faire face à la crise qui frappe Gaza, la communauté internationale doit se préparer à accueillir davantage de bateaux de réfugiés.

En tant qu'organisation de la société civile, nous avons pu, lors de notre dernière conférence, rassembler de hauts représentants de nos trois gouvernements, qui ont tous convenu que les changements climatiques sont un multiplicateur de menace pour notre sécurité hydrique. Alors que la plus grande partie du monde craint

une augmentation de 2 °C des températures moyennes, le Moyen-Orient craint une augmentation de 4 °C.

Sur la base des exemples que je viens de donner, nous nous présentons ici avec un message fort à l'intention de nos gouvernements et des membres du Conseil de sécurité. Ensemble, nous faisons face à une menace commune du fait des conflits et d'une pénurie d'eau causée par les changements climatiques. Les changements climatiques ne font pas de distinction entre les forts et les faibles dans le cadre du conflit. Il faut agir aujourd'hui. Il faut réévaluer les hypothèses, rejeter l'unilatéralisme et s'efforcer de faire progresser la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité nationales et régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Majdalani de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Bromberg.

M. Bromberg (*parle en anglais*) : En 25 ans au sein d'EcoPeace Middle East, ce qui a le plus marqué ma mémoire est le jour où j'ai plongé dans le Jourdain aux côtés de maires israéliens, palestiniens et jordaniens. Ce jour-là, nous avons certes fait beaucoup d'éclaboussures, mais – et c'est aussi le cas aujourd'hui –, c'était aussi une prise de position importante. Pour faire en sorte que les maires sautent littéralement dans le fleuve, il nous a fallu cinq années de planification. Nous avons élaboré un programme pédagogique intitulé « Good Water Neighbours » – c'est un titre dont il faut se souvenir –, qui a été appliqué dans les écoles riveraines du Jourdain et qui a sensibilisé les jeunes enfants à la réalité qui est la leur et celle de leurs voisins, s'agissant de l'eau. Ce programme leur a permis de voir un fleuve au débit faible et très pollué et, pour la première fois, ils ont commencé à comprendre l'incidence du conflit sur l'eau. Innocemment, ces enfants et leurs parents ont commencé à demander aux maires de leurs communes : « Pourquoi le Jourdain est-il si pollué, et que devons-nous faire avec l'autre rive pour nettoyer le fleuve? » Habilités par les jeunes et leurs parents à prendre des mesures dans l'intérêt de leurs communautés, ce n'est pas comme un groupe d'amis mais comme des dirigeants que les maires ont sauté dans le fleuve, pour faire comprendre à leurs gouvernements nationaux de tous bords que seul un fleuve remis en état ferait naître des possibilités économiques pour leurs résidents.

Les hypothèses du XX^e siècle qui orientaient la diplomatie de l'eau nous ont menés sur la voie des

conflits et de la concurrence vis-à-vis de l'eau. De fait, nous étions entièrement dépendants de l'eau naturelle au cours du siècle dernier et, par conséquent, toutes les parties se battaient jusqu'à la dernière goutte. Voilà l'état d'esprit qui a conduit à la disparition du Jourdain et à la réduction drastique de la taille de la mer Morte. Voilà l'état d'esprit qui a présidé aux négociations sur l'eau dans le cadre des accords d'Oslo au milieu des années 90. La question de l'eau, non réglée, figure parmi les questions relatives au statut final parce qu'il était difficile de parvenir à un accord sur le partage de l'eau naturelle, ressource rare, et que cela donnerait des gagnants et des perdants. Mais aujourd'hui, les progrès qui ont été réalisés en matière de technologies de l'eau durant ce siècle, et qui sont dus en grande partie à l'innovation israélienne, font naître de réelles possibilités. Grâce à l'utilisation dans l'agriculture des eaux usées, après leur traitement, et au développement de la technologie de dessalement, la ressource que constitue l'eau est sujette à des contraintes moins importantes qu'auparavant.

Aujourd'hui, 70 % de l'eau potable en Israël provient du dessalement et les cultures agricoles sont irriguées avec des eaux usées traitées. Grâce à la disponibilité, en grandes quantités, de l'eau manufacturée, en complément de l'eau naturelle, il est possible désormais de parvenir à un partage équitable de l'eau naturelle entre Israéliens et Palestiniens. En raison des changements climatiques, l'eau méditerranéenne dessalée sera pompée par Israël jusqu'au lac de Tibériade, afin de garantir la qualité de l'eau du lac et l'approvisionnement en eau douce de la Jordanie, et pourrait servir à la remise en état du Jourdain, un fleuve sacré pour la moitié de l'humanité. Grâce, d'une part, aux politiques publiques de dessalement accru et, de l'autre, aux campagnes locales de sensibilisation à la situation du fleuve, pour la première fois depuis 50 ans, de l'eau douce coule de nouveau entre le lac de Tibériade et le Jourdain.

Les progrès technologiques réalisés au cours des seules cinq dernières années dans le domaine de l'énergie solaire ont permis à notre région de tirer parti du soleil. Le Royaume hachémite de Jordanie est chef de file régional à cet égard, lui qui, pour exploiter ses vastes paysages désertiques, investit à grande échelle dans l'énergie solaire. Le fait que de l'eau manufacturée en provenance de la côte israélo-palestinienne, vendue à la Jordanie, serait produite grâce à l'électricité solaire produite en Jordanie avant d'être vendue à Israël et à la Palestine, est susceptible de changer la donne géopolitique. Un tel échange pourrait garantir la sécurité de l'eau et de

l'énergie pour tous, remédier à l'insécurité climatique et créer des interdépendances saines entre nos économies et nos sociétés. L'an dernier, grâce à un financement allemand, EcoPeace a conduit une délégation régionale de chefs d'entreprise et de décideurs en Europe pour faire avancer ce projet. Grâce à un financement suédois, un projet pilote d'énergie solaire est aujourd'hui en cours de planification en Jordanie, aux termes duquel de l'électricité verte serait vendue pour la première fois de l'autre côté de la frontière.

L'idée que ne plus être en concurrence, mais coopérer, autour de ressources naturelles essentielles, permet de contribuer à la stabilité politique n'a rien de nouveau. L'accord sur le charbon et l'acier conclu, après la Seconde Guerre mondiale en Europe continentale, entre les anciens ennemis qu'étaient la France et l'Allemagne notamment, a jeté les bases de la stabilité en Europe. Tirer parti de la mer et du soleil que partagent les Israéliens, les Palestiniens et les Jordaniens pourrait être la locomotive qui nous mènera jusqu'à la paix et la stabilité. Nada Majdalani, Yana Abu Taleb, moi-même, ainsi que tout notre personnel à Amman, à Ramallah et à Tel Aviv, portons avec nous les voix de jeunes étudiants, de résidents et de maires. Ensemble, nous nous sommes éduqués nous-mêmes et nous avons éduqué les communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous avons fait les recherches nécessaires et avons fait preuve de leadership.

Nous avons des partenaires pour la paix dans tous les camps. Nos 25 années de partenariat nous disent que c'est une bonne eau, plus qu'une bonne clôture, qui fait les bons voisins. Dans l'esprit de la Pâque juive, des Pâques chrétiennes et de la célébration imminente du Ramadan, libérons l'eau pour redonner vie et espoir à notre région.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'exhorter nos trois gouvernements – en Israël, en Palestine et en Jordanie – à faire progresser ensemble la coopération dans le domaine de l'eau et de l'environnement, notamment s'agissant de la remise en état du Jourdain et de la mer Morte et de répondre aux droits et besoins des Palestiniens en matière d'eau, et à mettre en œuvre un échange eau-énergie dans l'intérêt de notre avenir commun face aux changements climatiques, et ce, dans le cadre de la solution des deux États. Nous demandons au Conseil de sécurité d'inviter tous les organismes des Nations Unies et organisations internationales compétents, y compris le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux

Palestiniens, à contribuer à faciliter la réalisation de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bromberg de son exposé.

Je tiens à saluer la troisième personne représentant EcoPeace Middle East ici aujourd'hui, M^{me} Yana Abu Taleb, de la Jordanie.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je remercie les présidences allemande et française du Conseil de sécurité de leur remarquable coprésidence du Conseil de sécurité ces deux derniers mois. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé et de sa direction avisée du Département. Nous saluons également les efforts constants déployés par le Coordonnateur spécial Nikolay Mladenov et son équipe, ainsi que le rôle vital et l'appui assurés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et tous les organismes des Nations Unies sur place en cette période critique.

Je souscris, Monsieur le Président, aux observations que vous et la Secrétaire générale adjointe DiCarlo avez faites concernant les pertes en vies humaines causées par les attaques contre les lieux de culte, y compris au Burkina Faso.

Je tiens par ailleurs à remercier M^{me} DiCarlo des félicitations qu'elle a adressées au Premier Ministre Shtayyeh à l'occasion de la formation de notre nouveau gouvernement. Enfin, je souhaite la bienvenue à M^{me} Majdalani, à M. Bromberg et à leur amie, M^{me} Taleb, et je les remercie de leur présence parmi nous et de leurs exposés.

Nous nous réunissons en une période de grande incertitude et de grande instabilité. La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, se détériore rapidement, le désespoir croît et l'horizon de la paix est réduit à néant par une Puissance occupante qui insiste pour imposer à tout prix ses objectifs illégaux. Les perspectives se sont encore assombries après les élections en Israël, qui ont encore conforté l'extrême droite dans son l'ardeur à diriger Israël comme un État

d'apartheid raciste, sous le Premier Ministre Netanyahu. L'appui absolu apporté à Israël par un membre permanent du Conseil de sécurité n'a fait que l'enhardir à bafouer la loi, l'encourageant un peu plus dans ses violations des droits de l'homme contre notre peuple et sa colonisation de notre terre.

Aidé et encouragé dans ses crimes, Israël a vu son appétit expansionniste croître. Les membres n'ont qu'à écouter les récentes déclarations cyniques concernant son intention d'annexer les colonies de peuplement israéliennes construites illégalement sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ce qui témoigne d'un déni flagrant des droits des Palestiniens. Le Premier Ministre et d'autres responsables israéliens se vantent sans vergogne de cette rhétorique incendiaire, sans parler des innombrables crimes commis au quotidien et en plein jour, et ce au mépris total de l'autorité du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble.

Le monde entier a condamné ces déclarations provocatrices, ces incitations à la violence et ces mesures illégales. Leur rejet est retentissant. Nous avons aussi entendu les appels répétés à l'arrêt des politiques illégales et destructrices d'Israël et au respect par ce dernier de ses obligations juridiques. Nous sommes reconnaissants de ces positions fondées sur les principes et de la solidarité exprimée envers notre peuple et sa juste cause. Cependant, les condamnations, seules, ne suffisent pas. Ces appels, courtois ou fermes, ne seront pas entendus par Israël, qui continue de fouler au pied le droit international et de tourner en dérision le système international. Ce devrait être évident maintenant : lancer des appels à Israël ou essayer de concilier avec lui n'a jamais fonctionné.

Sans application du principe de responsabilité, on ne peut s'attendre à autre chose qu'à l'impunité effrénée dont nous sommes les témoins depuis des décennies, et à pire encore. Le moment est venu de passer des paroles aux actes et de mettre la solidarité en action. La communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures sérieuses pour qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses actes. Il doit y avoir un prix à payer pour les violations; c'est le seul moyen de stopper l'effondrement du processus de paix et d'inverser la tendance en vue de sauver la possibilité d'une solution pacifique et juste et d'épargner aux peuples palestinien et israélien de nouvelles décennies d'affrontement, de conflit, de souffrances et de pertes.

Ce n'est ni un appel radical ni une menace. Agir sur la base des règles, des principes et des exigences énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions des Nations Unies, est un devoir. C'est une responsabilité conforme au consensus et aux engagements internationaux de longue date – maintes fois réitérés, mais toujours pas honorés.

Le peuple palestinien n'a pas souffert des décennies durant et attendu depuis près d'un siècle sa liberté – puisqu'il a déjà été reconnu prêt pour l'indépendance – pour se résigner aujourd'hui et accepter une autonomie limitée. Ceux qui croient à cela méconnaissent l'histoire, le droit international et la volonté d'un peuple de parvenir à la justice et à l'égalité. Je voudrais également rappeler aux personnes ici présentes que l'acceptation par les dirigeants palestiniens d'un État de Palestine sur les lignes de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, a été un compromis historique et douloureux, que les nouveaux venus dans la médiation de la paix ne peuvent rejeter d'un revers de main ou ridiculiser.

Le droit des Palestiniens à l'autodétermination est depuis longtemps reconnu et appuyé au niveau international. La Cour internationale de Justice a affirmé qu'il s'agit d'un droit opposable à tous. Le peuple palestinien tient fermement à ses aspirations nationales légitimes à l'indépendance, au droit au retour et à la réalisation de tous ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'à ses droits fondamentaux inaliénables, et il ne se résignera pas à accepter moins que cela.

Le consensus international à cet égard est robuste, tout comme est robuste celui en faveur de la solution des deux États sis dans les frontières de 1967 comme base d'un règlement pacifique fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange des territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe, et la Feuille de route du Quatuor. Cette position a été clairement réaffirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016) et reste au cœur de la position de la communauté internationale, comme en témoignent les dernières semaines, les derniers mois et les dernières années.

L'occupation, l'annexion et les violations des droits de l'homme ne peuvent jamais être acceptées en tant que pratiques justes et morales et ne peuvent jamais être reconnues comme la nouvelle norme, peu importe l'interprétation, la rhétorique ou le prétexte

avancé. Le meurtre gratuits d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens par les forces d'occupation et les colons extrémistes israéliens, les blessures infligées, le recours systématique à la terreur, ainsi que la détention et l'emprisonnement de milliers de civils palestiniens, y compris des enfants, constituent des violations flagrantes et graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le blocus qu'impose depuis 12 ans Israël à Gaza est illégal. Isoler et emprisonner 2 millions de personnes est un châtement collectif de masse qui équivaut à un crime de guerre, et c'est la principale cause de la crise humanitaire catastrophique et du désespoir qui règne à Gaza tel qu'il s'est exprimé lors des manifestations de la Grande Marche du retour. Ce que Israël appelle la retenue des recettes fiscales palestiniennes est un vol flagrant qui est contraire aux accords bilatéraux et à la quatrième Convention de Genève, laquelle interdit le pillage des ressources des peuples occupés.

La colonisation par Israël du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est illégale. Qu'il s'agisse de colonies de peuplement ou de murs, de démolitions de maisons ou d'expulsions, de transferts forcés, de remises en cause du statu quo historique concernant les lieux saints de Jérusalem ou de toute mesure d'annexion - toutes ces mesures sont illégales, constitutives de crimes de guerre et ne peuvent se justifier, ni au motif de la sécurité, ni sur la base des édits bibliques ou de la prétendue législation invoquée par la Puissance occupante. Toutes ces politiques et pratiques illégales doivent cesser. Elles ne seront jamais reconnues comme légitimes. Elles seront toujours rejetées et combattues, et ne mèneront jamais à la paix et à la sécurité.

Une occupation qui perdure depuis 52 ans et s'est enracinée du fait de ces violations ne peut être considérée comme légale au regard du droit international. Il s'agit d'une occupation illégale, et Israël est un occupant illégal. La communauté internationale doit cesser de normaliser cette occupation et de la traiter avec déférence. Elle est parfaitement illégale et doit cesser.

Il est étrange que, quand il s'agit de la Palestine, les appels à l'action pour faire respecter le droit – que ce soit pour stopper la colonisation, fournir une protection au peuple occupé ou même faire quelque chose d'aussi simple qu'interdire les produits en provenance des colonies illégales – sont considérés comme fantasques et non comme des outils légitimes pour remédier à l'injustice. Cette approche erronée doit changer. Après

quasiment trois décennies de négociations et d'appels lancés à la Puissance occupante – de la Conférence de paix de Madrid au processus d'Oslo, en passant par les efforts du Quatuor, la Conférence d'Annapolis, la Conférence de Paris et toutes les autres initiatives menées dans l'intervalle –, les violations, la violence et l'intransigeance d'Israël n'en sont que plus flagrantes. Seule l'application du principe de responsabilité peut exercer la pression nécessaire pour rompre ce cycle toxique en vue de mettre fin, enfin, à l'occupation et de rétablir les droits du peuple palestinien – ce qui est la pierre angulaire d'un Moyen-Orient pacifique et sûr.

Le Conseil de sécurité a été on ne peut plus clair à cet égard. Il a souligné sans ambages dans la résolution 2334 (2016) qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières de 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations, et a demandé expressément aux États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. C'est une obligation. Je le répète, la distinction est une obligation.

Pour les États Membres qui envisagent d'entreprendre des missions en Israël, qu'elles soient diplomatiques, culturelles ou commerciales, et pour les représentants des États Membres qui effectuent des visites officielles en Israël, cette obligation porte également sur Jérusalem, conformément à la résolution 478 (1980). Il n'y a pas d'exception. Les décisions prises et les déclarations signées par d'autres États qui s'écartent du droit international et des résolutions des organes de l'ONU ne peuvent changer les faits ni légitimer ce qui est illégitime.

Dans sa résolution 478 (1980), le Conseil de sécurité a estimé sans l'ombre d'un doute que l'annexion par Israël de Jérusalem-Est occupée était illégale, nulle et non avenue et sans effet juridique. De même, dans sa résolution 497 (1981), il a jugé que l'annexion par Israël du Golan syrien occupé était illégale, nulle et non avenue et sans effet juridique. Il en va de même pour toute mesure d'annexion envisagée ou imposée par Israël sur une partie quelconque des territoires qu'il occupe depuis 1967.

L'interdiction de l'acquisition de territoires par la force est toujours en vigueur. La reconnaissance de ces annexions par n'importe quel pays, quelles que soient sa taille et sa puissance, est sans effet juridique. Par conséquent, nous réitérons notre condamnation et notre rejet total des récentes décisions des États-Unis,

prises en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité et sans égard pour les droits inaliénables et le sort de millions de Palestiniens. De même, comme les spéculations abondent quant au prétendu plan de paix américain en cours d'élaboration, nous réaffirmons que toute initiative qui est contraire au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et qui fait fi des droits de l'homme ne peut être ni viable ni juste, et sera vouée à l'échec.

Le droit international est respecté, et les résolutions du Conseil de sécurité sont valides et contraignantes jusqu'à leur application. En outre, les États ont la responsabilité de ne pas reconnaître comme licite une situation créée par une violation du droit, et un État qui aide un autre État à commettre des faits internationalement illicites engage sa responsabilité. Cela ne vient pas de nous; il s'agit de règles et de normes internationales établies qui doivent être respectées.

Malgré ce sombre tableau, nous n'avons pas perdu espoir. Certains diront peut-être que nous vivons dans le déni; ce n'est pas le cas. Nous sommes conscients de l'ampleur de la crise que nous vivons – une crise existentielle, en fait –, mais nous sommes pour autant toujours convaincus que le droit international nous conduira à la justice. Au contraire, malgré les vives inquiétudes au sujet de l'affaiblissement de l'ordre fondé sur des règles et de sa capacité de relever les défis actuels, nous sommes rassurés quant à sa force et sa viabilité par les fermes déclarations de la communauté internationale dénonçant les tentatives d'Israël d'annexer Jérusalem-Est occupée et le Golan syrien occupé et affirmant que les positions à cet égard demeurent inchangées.

Nous percevons également cette force et cette viabilité dans l'engagement ferme en faveur de l'Initiative de paix arabe, réitéré au Sommet arabe qui s'est tenu en Tunisie le mois dernier, ainsi que dans les positions fermes réaffirmées à maintes reprises par l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Mouvement des pays non alignés et les innombrables capitales dans le monde. Nous les constatons dans les efforts déployés actuellement par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et dans l'appui généreux des donateurs, aux niveaux régional et international, qui contribuent depuis longtemps à la création et au renforcement des institutions de l'État de Palestine. Nous les constatons dans l'appui ferme de la communauté internationale au mandat de l'UNRWA, dans l'attente d'une solution juste pour les

réfugiés palestiniens et en réponse à la crise financière de l'Office, notamment la création par l'OCI d'un waqf pour les réfugiés. Nous les constatons dans les efforts résolus de la Jordanie en tant que gardienne des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem. Nous les constatons dans les efforts déployés par l'Égypte et la Russie pour nous aider à remédier à notre douloureuse division et à rétablir l'unité palestinienne. Et nous les constatons dans chaque vote fondé sur des principes à l'ONU en faveur du droit et de la justice, en dépit des immenses pressions et menaces.

Bien entendu, comme je l'ai souligné au début de mon intervention, les mots ne suffisent pas. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il est temps d'agir. Nous ne pouvons pas continuer de condamner les menaces qui pèsent sur le multilatéralisme et sur notre système international sans agir sérieusement pour les protéger, les rétablir et les raviver en nous appuyant sur nos valeurs, notre humanité et notre avenir communs. Ce n'est qu'alors que nous pourrions relever les défis et rectifier le tir. C'est une question urgente pour la Palestine, mais aussi pour la communauté internationale, qui doit saisir l'occasion qui s'offre à elle aujourd'hui.

Pour notre part, nous sommes disposés à agir. Nous restons attachés à une voie pacifique, politique, juridique et non violente pour exercer nos droits et mettre fin au conflit, et le Président Abbas a une fois de plus tendu sa main en signe de paix. Le Premier Ministre Shtayyeh, qui est depuis peu à la tête du Gouvernement de l'État de Palestine, s'est engagé à travailler avec tous les partenaires pour remédier aux crises humanitaire et socioéconomique, ainsi qu'à l'insécurité et à l'absence de protection, qui touchent le peuple palestinien, malgré les sévères mesures d'austérité imposées à la suite du vol de nos recettes par Israël. Nous travaillons en étroite coordination avec nos partenaires régionaux, comme en témoigne la dernière réunion ministérielle de la Ligue des États arabes tenue au Caire, pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Personne ne peut nous accuser de ne pas vouloir la paix ou de ne pas agir dans l'intérêt supérieur de notre peuple. Nous ne posons qu'une seule condition : tout effort ou initiative doit être fondé sur la légalité internationale et sur les critères consacrés depuis des décennies par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il s'agit là d'une infime demande qui doit être respectée, et non ignorée, par celles et ceux qui cherchent à diriger les initiatives de rétablissement de la paix. Nous appelons la communauté

internationale à assumer ses responsabilités avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, pour votre attention, et je vous exhorte à agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo. Je remercie également les représentants d'EcoPeace Middle East pour leurs déclarations.

Nous nous réunissons à un moment douloureux pour le peuple juif. Samedi dernier, alors que les Juifs du monde entier finissaient de célébrer la Pâque, un homme armé est entré dans la synagogue Chabad of Poway, en Californie, et a ouvert le feu. Plus de 100 personnes qui étaient en train de prier ont dû se mettre à l'abri alors que des balles traversaient la salle. Lori Kaye a été tuée par balle quand elle a sauté pour s'interposer entre le tueur et le fondateur de la synagogue, le rabbin Yisroel Goldstein, qui était blessé. Malgré ses blessures, le rabbin Goldstein a continué son sermon. Almog Peretz, âgé 34 ans, et Noya Dahan, âgée 8 ans, ont également été blessés par balle. C'est la deuxième fusillade dans une synagogue en six mois. Il est inacceptable de vivre à une époque où les fidèles doivent être sur leurs gardes ou regarder ce qu'il se passe derrière leur dos lorsqu'ils prient, de peur d'être fusillés. Nous prions pour la synagogue de Poway, et nous sommes aux côtés des familles des victimes en cette période extrêmement difficile.

La dernière fois que nous nous sommes réunis au Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.8449), le Président du Conseil, l'Ambassadeur d'Allemagne, m'a demandé d'expliquer comment Israël appliquait le droit international, notamment en ce qui concerne les communautés juives de Judée-Samarie. Aujourd'hui, je vais répondre à ces questions. Mais avant de discuter du droit international, nous devons comprendre le contexte et les faits. Aujourd'hui, je vais présenter au Conseil les quatre piliers qui prouvent le droit du peuple juif à la terre d'Israël.

Le premier pilier, c'est la Bible. Le droit légitime du peuple juif à *Eretz Israel*, la terre d'Israël, est bien documenté dans l'Ancien Testament et au-delà. Le deuxième pilier, c'est l'histoire. La revendication juive de la terre d'Israël est confirmée à maintes reprises, non seulement par l'histoire juive, mais aussi par l'histoire

du monde. Le troisième pilier, c'est une revendication juridique. Nos droits à la terre sont codifiés dans le droit international, y compris dans le document qui a fondé cet organe. Le quatrième pilier, c'est la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Un Israël plus fort et plus sûr signifie un monde plus fort et plus sûr. C'est par le biais de ces quatre piliers que je répondrai aux questions du Conseil.

Prenons le premier pilier de la preuve, la Bible. Le droit du peuple juif à la terre d'Israël est mentionné plus d'une douzaine de fois dans le Tanakh – la Bible hébraïque – qui inclut la Torah, l'Ancien Testament, les Prophètes et les Écrits. Dans le livre de la Genèse, le tout premier livre de l'Ancien Testament, Dieu dit à Abraham :

« J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations : ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. Je te donnerai, et à tes descendants après toi, le pays que tu habites comme étranger, tout le pays de Canaan, en possession perpétuelle, et je serai leur Dieu. » (*La Sainte Bible, Genèse, 17 :7-8*)

C'est l'acte de propriété sur notre terre. Du livre de la Genèse à l'exode des juifs d'Égypte, en passant par la réception de la Torah sur le mont Sinaï et la réalisation de l'alliance de Dieu sur la terre sainte d'Israël, la Bible brosse un tableau cohérent. Toute l'histoire de notre peuple et de nos liens avec Eretz Israel commence ici même. Ce n'est pas seulement la Bible hébraïque ou les 15 millions de juifs dans le monde qui acceptent ce droit. Elle est acceptée dans les trois religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islam. Le Coran lui-même accepte le droit divin du peuple juif à la terre d'Israël.

Le deuxième pilier, c'est l'histoire de la terre d'Israël et du peuple juif au cours des deux derniers millénaires. Le royaume juif d'Eretz Israel comprenait 12 tribus, dont la plus importante, la tribu de Juda, vivait dans la région connue aujourd'hui sous le nom de Judée. Tout le monde connaît le mot « juif ». Il vient du mot « Judée », un royaume gouverné par le roi David et le roi Salomon. C'était un royaume qui avait Jérusalem pour capitale. C'est là que se trouvaient le premier temple, détruit par les Babyloniens en l'an 587 avant Jésus-Christ, et le second temple, détruit par les Romains en l'an 70 de notre ère. Quand les Romains ont détruit le royaume juif, ils ont envoyé notre peuple en exil pendant 2 000 ans, séparant la plupart d'entre nous de notre terre.

Même les Romains eux-mêmes ont admis que la terre était à nous.

Ceux qui ont visité Rome se rappelleront que l'empereur Titus a commémoré sa victoire et l'expulsion des juifs en construisant un énorme arc sur la Via Sacra. L'Arc comprend une illustration de ses hommes emportant la ménorah du temple juif. Même si les Romains savaient que la terre était à nous et que notre place était sur cette terre, ils ont tenté d'effacer notre lien séculaire avec elle en la rebaptisant Syria Palestina. Pourquoi Palestina? Parce qu'ils l'attribuaient à une province du sud de l'Empire syrien. C'est ainsi que l'étroite bande de terre d'Eretz Israel, nichée entre l'Égypte au sud et le Liban au nord, a été appelée Palestine.

Pendant les 2000 années qui ont suivi, la terre d'Israël fut conquise par les croisés, puis par l'Empire ottoman, mais malgré les siècles de guerres et de conquêtes, le peuple juif n'est jamais parti. Une communauté juive est restée en *Eretz Israel*, la terre d'Israël, pendant tout ce temps. Bien que la plus grande partie de notre communauté ait été forcée à l'exil par l'Empire romain, nous savons qu'un jour nous retournerions dans notre ancien foyer. Pendant deux millénaires, les juifs du monde entier ont continué à prier trois fois par jour pour notre retour tant attendu à Sion, à Jérusalem. Comme nous l'avons dit la semaine dernière à l'occasion de la Pâque juive, et comme nous le disons chaque année, « l'année prochaine à Jérusalem ».

Si les racines profondes et anciennes du peuple juif en terre d'Israël ne sont pas une preuve suffisante, considérons le droit international, le troisième pilier. En 1917, Lord Balfour, Ministre britannique des affaires étrangères, a publié une déclaration d'appui britannique à l'établissement d'un « foyer national pour le peuple juif ». La Déclaration Balfour désignait ce foyer national comme étant celui d'*Eretz Israel*. Elle appuyait également spécifiquement la cause sioniste, comme l'a écrit Lord Balfour :

« J'ai le grand plaisir de vous adresser, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, la déclaration suivante, en sympathie avec les aspirations juives sionistes; cette déclaration a été soumise au Cabinet et approuvée par lui. »

Après la capitulation de l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale, les Britanniques ont pris possession de la terre d'Israël. Forts de ce droit de propriété juridique, ils ont pu publier la Déclaration Balfour et s'engager à aider à établir un foyer national pour le

peuple juif dans notre patrie historique. En 1922, le mandat de la Société des Nations ne se contentait pas d'affirmer son appui à l'établissement d'un foyer national juif; il a également encouragé et facilité le retour des juifs de la diaspora dans notre patrie, confirmant

« [I]es liens historiques du peuple juif avec la Palestine et [I]es raisons de la reconstitution de son foyer national en ce pays ».

Ces documents sont des documents sionistes par définition. Le sionisme est la réalisation du droit du peuple juif à l'autodétermination et à la souveraineté sur la terre d'Israël. C'est ce que signifie le sionisme, ni plus, ni moins. On le retrouve en droit international, en substance et mot à mot.

En 1945, la Charte des Nations Unies, rédigée à la suite de l'Holocauste, a été adoptée. Elle garantit le droit des peuples à l'autodétermination. Elle fait également référence au « droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée ». La recherche de l'autodétermination par un peuple ne saurait compromettre la sécurité d'un autre État.

Deux ans plus tard, le Plan de partage de la Palestine proposé par l'ONU appelait à la création d'un État juif et d'un État arabe sur la terre d'Israël. Qu'avons-nous fait? Nous l'avons accepté. Mais pas les Palestiniens. Au lieu de la paix, ils ont choisi la guerre et ont ouvert le feu sur les juifs. Notre petite, minuscule nation nouvellement déclarée a soudainement été attaquée. En 1948, le dernier jour du mandat britannique, Israël a déclaré son indépendance et a immédiatement été attaqué par cinq armées arabes qui se sont joints aux Palestiniens dans l'espoir de le détruire. Israël a gagné cette guerre, et l'espoir et l'avenir du peuple juif ont été sauvés.

Mais la guerre de 1948 ne s'est pas terminée par la paix. Elle s'est terminée par des accords d'armistice entre Israël et ses voisins. Les lignes d'armistice entre Israël et l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et le Liban n'ont jamais été considérées comme des frontières internationales. Il s'agissait simplement de lignes désignant la fin de la première bataille de la guerre arabe contre Israël. La Jordanie a maintenu le contrôle de la Judée-Samarie, et l'Égypte a contrôlé la bande de Gaza. Ces accords ont été conclus en l'absence de traités de paix permanents, qui ne seront signés que des décennies plus tard.

Ce sont les Arabes qui ont insisté pour que les lignes d'armistice ne soient pas des frontières

permanentes. Comme indiqué dans l'accord israélo-jordanien de 1949, ces lignes « sont convenues par les parties sans préjudice des futurs règlements territoriaux ou lignes de démarcation ». Parce que ces lignes ne sont pas des frontières, les communautés juives de Judée-Samarie n'ont à ce jour franchi aucune frontière internationale; elles sont édifiées sur des terres stratégiques pour la sécurité d'Israël qui, comme convenu par les parties dans les Accords d'Oslo, seront considérées comme des questions relatives au statut final.

Soutenir le droit d'Israël à exister dans sa patrie est donc essentiel à la paix et à la sécurité internationales – le dernier pilier. Pendant des décennies, de nombreux dirigeants arabes ont choisi l'épée plutôt que le rameau d'olivier, bien avant même qu'une seule de ces prétendues colonies n'ait été établie. Les personnes ici présentes savent-elles quand l'Organisation de libération de la Palestine a été créée? Elle a été créée en 1964, trois ans avant 1967. Est-ce que cela a un sens? Que fallait-il libérer avant 1967? En 1964, il n'y avait pas une seule colonie en Judée-Samarie, et notre droit d'exister était toujours rejeté.

Imputer aux communautés juives de Judée-Samarie l'absence de paix entre Israéliens et Palestiniens serait au mieux ignorer délibérément les faits historiques. Les Arabes ont rejeté à maintes reprises les occasions de paix : le rapport de la Commission Peel de 1937 a été rejeté par les Arabes; le plan de partage de l'ONU de 1947 a été rejeté; la proposition de trêve faite par Israël en 1948 a été rejetée; au Sommet de Camp David en 2000, la paix a été rejetée; au Sommet de Taba en 2001, la paix a été rejetée; à la Conférence d'Annapolis en 2007, la paix a été rejetée; nous attendons toujours une réponse à l'offre de 2008 du Premier Ministre israélien Ehud Olmert; lors de l'initiative de paix de 2014 du Secrétaire d'État Kerry, Abbas a choisi le Hamas; et aujourd'hui, s'agissant du prochain plan de paix des États-Unis, les Palestiniens disent qu'il est déjà caduque.

En continuant à blâmer la partie qui propose des solutions et à récompenser la partie qui les rejette, cet organe, qui est chargé de rendre notre monde plus pacifique et plus sûr, ne fait qu'affaiblir son mandat. Il est dangereux de faire l'éloge de ceux qui encouragent la haine et financent le terrorisme. La politique de rejet palestinienne est chronique. Les dirigeants palestiniens refusent de reconnaître le droit du peuple juif à l'autodétermination sur la terre d'Israël et insistent pour que leur peuple y retourne en masse. Ce comportement contredit

directement les quatre piliers du passé et nous empêche de forger la paix à l'avenir. Il ne faut pas récompenser cette politique de rejet. Il ne faut pas récompenser la politique d'agression.

Une paix véritable sera possible lorsque les quatre piliers du passé seront acceptés et réalisés, mais une paix véritable viendra lorsque les quatre piliers du futur seront mis en œuvre. Voici quels sont les quatre piliers de l'avenir : premièrement, les Palestiniens doivent accepter et reconnaître l'État juif d'Israël. Aucun dirigeant palestinien n'a jamais prononcé ces mots. Deuxièmement, les Palestiniens doivent mettre fin à la campagne d'incitation. Trop, c'est trop. Comment la communauté internationale peut-elle s'attendre à ce que nous fassions des concessions à un dirigeant qui paie son peuple pour tuer le nôtre? Troisièmement, en termes de coopération régionale, nous travaillons déjà avec nombre de nos voisins sur la sécurité, des objectifs communs et l'établissement de relations. Nous voulons que ces relations s'épanouissent et se présentent au grand jour. Et quatrièmement, nous ne ferons ou n'accepterons jamais rien qui compromette notre sécurité. Nous voulons un avenir pacifique avec nos voisins, mais notre sécurité n'est pas négociable, et nous déciderons où tracer la ligne.

Nous sommes prêts à travailler ensemble, nous sommes prêts à parler et nous sommes prêts à créer un avenir meilleur pour nos enfants. Ce n'est que lorsque les quatre piliers du passé et les quatre piliers de l'avenir seront acceptés qu'il y aura la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration, puis aux représentants des autres États Membres. Je rappelle à mes collègues que plus de 50 pays souhaitent prendre la parole. Je demande donc aux orateurs de respecter les délais, dans la mesure du possible. Je vais utiliser ce sablier.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous convenons avec EcoPeace Middle East que la voie vers la stabilité au Moyen-Orient sera pavée par la coopération régionale à de nombreux niveaux, et que la sécurité en matière d'eau et d'énergie est certainement essentielle à la paix dans la région. Il est en effet encourageant d'entendre que les Israéliens, les Palestiniens et les Jordaniens travaillent ensemble – parfois même en faisant des vagues, comme l'a dit Gidon – pour relever les défis communs en matière d'énergie et d'eau. Le projet d'EcoPeace Middle East relatif au lien entre l'eau et l'énergie est

un excellent exemple de cette coopération. Il exploite le potentiel de la Jordanie en tant que fournisseur d'énergie renouvelable à grande échelle et fait appel aux compétences israéliennes et palestiniennes en matière de dessalement.

Le succès et la durabilité de projets tels que celui-ci démontrent clairement que les Israéliens et les Palestiniens peuvent travailler et travaillent ensemble chaque jour au niveau communautaire pour améliorer leur vie. Le succès de ces projets tient en grande partie au fait qu'ils sont axés sur ce qu'il y a de mieux pour les collectivités. Et alors que nous entendons beaucoup parler des responsabilités d'Israël, le véritable coupable qui prive les communautés d'une vie meilleure est le Hamas. Le travail d'organisations non gouvernementales comme EcoPeace est d'autant plus difficile à Gaza que le Hamas insiste pour faire passer ses propres intérêts avant ceux des habitants de Gaza. Le Hamas permettrait-il un jour aux communautés locales de se regrouper pour former des coopératives de production d'énergie, des coopératives qu'il ne contrôlerait pas et dont il ne saisirait pas les bénéfices? Le Hamas permettrait-il jamais aux experts israéliens en dessalement de travailler côte à côte avec les habitants de Gaza? Et, plus largement, le Hamas cessera-t-il jamais ses attaques inutiles contre les communautés israéliennes et mettra-t-il fin à sa guerre immorale au détriment du peuple palestinien? C'est une guerre qui n'a réussi qu'à provoquer des conflits et à conduire à la pauvreté et au désespoir, tout en entravant la capacité de la communauté internationale à aider.

Malheureusement, je crois que nous connaissons les réponses à ces questions. L'avenir de Gaza ne peut être abordé et la population de Gaza ne peut être aidée de manière significative tant que le Hamas sera présent ou tant qu'il n'aura pas fait les choix nécessaires pour la stabilité et finalement la paix.

Les États-Unis apprécient le travail d'EcoPeace, qui s'emploie à promouvoir une approche communautaire s'agissant de la sécurité de l'eau et de l'énergie, malgré un environnement très difficile. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut reproduire ce modèle de coopération régionale afin de jeter les bases de la paix.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Rosemary DiCarlo pour son exposé très utile et complet. Je voudrais également remercier M^{me} Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg pour leurs exposés détaillés et importants.

Nous commémorons aujourd'hui les 52 ans de l'occupation israélienne, ainsi que le vingt-cinquième anniversaire des Accords d'Oslo et le vingt-cinquième anniversaire du massacre d'Hébron. Cette date coïncide également avec le premier anniversaire de la Grande Marche du retour. Toutefois, les agressions israéliennes continuent d'enraciner l'occupation et de saper toute chance de paix véritable qui permettrait d'accorder au peuple palestinien ses droits légitimes. La Puissance occupante poursuit ses détentions arbitraires et continue de démolir et de confisquer des bâtiments palestiniens. Elle poursuit également à un rythme sans précédent ses activités illégales de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

En outre, elle continue de déplacer de force des civils palestiniens et de durcir le siège de Gaza, qui dure maintenant depuis 12 ans. La Puissance occupante poursuit ses agressions et violations des lieux saints musulmans et chrétiens, et s'entête à prendre des décisions unilatérales illégales et péremptoires telles que la retenue d'une partie des recettes fiscales palestiniennes et le refus de renouveler la Présence internationale temporaire à Hébron. De surcroît, elle s'emploie à modifier le caractère historique, le statut et la composition démographique de Jérusalem et tente d'imposer une politique *de facto* qui assoirait sa souveraineté sur les territoires occupés.

En ce qui concerne le Golan occupé, il s'agit d'un territoire syrien occupé par Israël, comme le souligne la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Les lois, la juridiction et l'administration israéliennes dans le Golan syrien occupé sont nulles et non avenues et sans effet juridique. La reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur le Golan est contraire à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, nous voudrions axer notre déclaration sur le rapport (A/HRC/40/74) de la Commission d'enquête internationale indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme concernant les violations commises durant les manifestations organisées dans les territoires palestiniens occupés, et faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les victimes civiles, nous n'avons pas été surpris que le rapport conclue que les forces israéliennes ont utilisé des armes et des balles réelles ayant entraîné la mort de 183 personnes, dont 32 enfants, et blessé plus de 6000 personnes, dont 159 femmes et 940 enfants. À cela, il faut ajouter

trois travailleurs sanitaires et deux journalistes tués. La Commission a conclu que les soldats israéliens ont tiré de manière délibérée et intentionnelle sur ces personnes.

Deuxièmement, pour ce qui est des violations du droit international, la Commission estime que les manifestations étaient des manifestations civiles, dont les objectifs politiques avaient été clairement établis. Elle a également conclu que l'utilisation de balles réelles par les forces israéliennes, tuant et blessant des manifestants civils, était contraire au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Ces actes d'agression contre des manifestants sont dans leur majorité constitutifs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Même les personnes protégées par les lois, normes et conventions internationales, comme la Convention relative aux droits de l'enfant, la quatrième Convention de Genève et son premier protocole et d'autres, n'ont pas été épargnées par les crimes commis par les forces israéliennes.

Troisièmement, s'agissant des répercussions du siège sur le secteur de la santé, la Commission estime que le blocus imposé à la bande de Gaza a eu un impact négatif sur le système de santé. Il s'agit d'une violation du droit fondamental des personnes à la vie et à la santé, en particulier pour les manifestants blessés. La Commission a également conclu que l'ampleur et la complexité des blessures infligées par les forces de sécurité israéliennes aux manifestants palestiniens, qui nécessitent souvent des soins médicaux spécialisés, constituait un défi pour le système de santé à Gaza et avait fait peser sur lui un fardeau insurmontable.

À la lumière de ces atrocités avérées, la Commission demande à Israël de mener au plus vite des enquêtes impartiales et indépendantes, conformément aux normes internationales. Elle demande également à Israël de lever le siège injuste imposé à la bande de Gaza en violation des lois et normes internationales. Par conséquent, nous appelons à un suivi sérieux de ces conclusions pour faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes et pour garantir des réparations aux victimes, en particulier face à l'escalade actuelle de la violence qui expose les civils au danger.

Cela suppose que la communauté internationale exige d'Israël, Puissance occupante, qu'il cesse tous les actes d'agression contre le peuple palestinien, protège les civils et garantisse le respect du droit international et de toutes les résolutions de la légitimité internationale. La Palestine ne peut pas être l'exception qui confirme la règle. La communauté internationale doit rester attachée

au mandat international de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et doter son budget et ses activités des ressources financières nécessaires.

En conclusion, notre crainte est de nous retrouver en train de commémorer le dixième voire le vingtième anniversaire de la Grande Marche du retour. Les conclusions du premier sommet arabo-européen qui s'est tenu à Charm el-Cheikh en février et du sommet arabe organisé en Tunisie en mars créent une dynamique pour empêcher qu'il en soit ainsi en faisant de la paix un choix stratégique.

En 2002, les pays arabes ont présenté l'Initiative de paix arabe, qui se fonde sur le droit international, les résolutions de la légitimité internationale et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Il ne peut y avoir de solution au conflit israélo-arabe qui ne soit conforme à ce mandat international. Toute solution doit d'abord être précédée par la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et par la reconnaissance de l'État de Palestine et du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, ainsi que du droit au retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens, avec un règlement équitable de la question de leur statut, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais remercier tous les intervenants d'aujourd'hui et en particulier les représentants de EcoPeace Middle East.

La Belgique soutient le dialogue avec la société civile et l'apport inestimable des femmes et des jeunes dans ce cadre, et elle souligne combien leur travail contribue à un environnement propice à la paix et au respect des droits de l'homme. Le dynamisme et la pluralité de la société civile participent d'une société démocratique et ouverte, et il est essentiel qu'elle puisse effectuer son travail sans entrave. Nous avons quelque inquiétude eu égard aux actions et politiques hostiles à leur rencontre.

Je voudrais commencer cette intervention en réaffirmant notre attachement à la solution des deux États, malgré les développements sur le terrain qui nous en éloignent chaque jour un peu plus. La Belgique reste convaincue qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée, fondée sur la coexistence de deux États, avec la ville de Jérusalem comme future capitale

de ces deux États, conformément aux paramètres internationalement agréés.

Toute initiative crédible de relancer un processus de paix devra s'appuyer sur le droit international, devra mettre fin à la colonisation et permettre aux Palestiniens d'accéder pleinement et librement à leurs ressources et à leurs droits, tout en assurant la sécurité d'Israël. Une solution juste, globale, durable et soutenue par la communauté internationale, et particulièrement par le Conseil, est dans l'intérêt d'Israël, de sa sécurité et de la stabilité de toute la région.

L'objectif et les principes ainsi posés, il nous faut constater que la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuit, accompagnée de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions et des démolitions. Conformément à la résolution 2334 (2016), nous condamnons fermement cette politique qui est contraire au droit international, compromet la viabilité de la solution des deux États et ne fait qu'exacerber les tensions, comme en témoigne l'augmentation de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens. Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable et ceux-ci doivent être poursuivis.

Nous sommes également préoccupés par la situation à Hébron. Le rapport d'avril 2019 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le sujet brosse un sombre tableau. Nous rappelons la responsabilité des parties de respecter le droit international et nous rappelons la responsabilité d'Israël, en tant que force occupante, d'assurer la protection des Palestiniens à Hébron ainsi que dans tout le Territoire palestinien occupé.

En ce qui concerne la situation à Gaza, je souligne que tous les responsables doivent respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement. En créant la Commission d'enquête internationale indépendante, le Conseil des droits de l'homme a fait preuve de responsabilité dans l'examen de la situation. Les conclusions de son rapport sont graves et substantielles.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa sécurité, nous rappelons qu'Israël doit respecter les principes de proportionnalité et de nécessité dans l'emploi de la force. Nous insistons auprès des autorités israéliennes pour qu'elles mènent des enquêtes indépendantes dans les cas présumés d'usage illégal de la force létale, afin que les auteurs soient tenus responsables.

Il n'est pas acceptable non plus que les manifestations à Gaza soient détournées par des éléments extrémistes. Nous appelons tous les responsables à ne pas utiliser ou encourager les enfants à participer aux manifestations à Gaza qui risquent de devenir violentes.

Nous appelons toutes les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire et à garantir un libre accès aux acteurs humanitaires. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle indispensable en tant qu'acteur humanitaire et la Belgique continuera à soutenir ses efforts sur le terrain.

La résolution de la crise à Gaza implique un changement fondamental, qui comprenne notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité. Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne.

Nous appelons l'ensemble des parties à s'investir dans les pourparlers de réconciliation inter-palestiniens de façon constructive. Des élections menées conformément aux normes démocratiques internationales peuvent contribuer à la réconciliation. L'unité est dans l'intérêt du peuple palestinien ainsi que de la paix dans la région.

En conclusion, je voudrais réitérer que conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 242 (1967) et 497 (1981), nous ne reconnaissons pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés depuis juin 1967, y compris le plateau du Golan, et nous ne les considérons pas comme faisant partie du territoire de l'État d'Israël. Nous n'accepterons pas que l'occupation du plateau du Golan serve de précédent pour justifier d'éventuelles initiatives similaires dans le Territoire palestinien occupé.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, de son exposé. J'ai également suivi très attentivement les exposés de M. Bromberg et de M^{me} Majdalani.

Les problèmes aigus qui se posent au Moyen-Orient sont complexes et étroitement liés. Les conflits et les affrontements se poursuivent. L'évolution de la situation est extrêmement préoccupante. La question de Palestine est au cœur des problèmes du Moyen-Orient et revêt une importance fondamentale pour la région. La sauvegarde des droits et des intérêts légitimes du

peuple palestinien est une responsabilité commune de la communauté internationale.

La situation actuelle en Palestine demeure sombre, compte tenu de la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement se poursuivent, de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix israélo-palestiniens et de la grave crise humanitaire. La Chine est vivement préoccupée par cette situation. Je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, nous devons préserver la solution des deux États et régler le conflit israélo-palestinien en nous attaquant à ses causes profondes. Sur la base de l'Initiative de paix arabe, du principe de l'échange de territoires contre la paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit s'attacher à régler la question palestinienne en vue de la création d'un État palestinien pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Toute nouvelle initiative doit être conforme à ces paramètres internationaux.

Deuxièmement, nous devons rester unis et faire pression en vue de la reprise rapide des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. Les activités de construction de colonies de peuplement doivent cesser. Les parties concernées doivent s'abstenir d'actions ou de déclarations susceptibles de conduire à une détérioration de la situation ou de mesures susceptibles de saper la confiance, afin de créer les conditions propices à la reprise du dialogue. Toutes les parties ayant de l'influence au Moyen-Orient doivent jouer un rôle constructif et s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'exacerber les tensions dans la région. Il faut redoubler d'efforts pour accélérer le processus de réconciliation inter-palestinienne et explorer activement de nouveaux moyens de promouvoir la paix au Moyen-Orient afin de briser l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix israélo-palestiniens, le plus rapidement possible.

Troisièmement, il faut accorder une attention particulière à la situation économique et humanitaire en Palestine et l'améliorer. La Chine est préoccupée par la rétention par les autorités compétentes d'une partie des impôts perçus au nom de la Palestine. Nous notons avec satisfaction qu'à leur récente réunion, les Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes ont réaffirmé leur engagement à apporter un appui financier à la Palestine. Nous appelons les parties concernées à s'acquitter pleinement des obligations découlant des traités internationaux, notamment le Protocole de Paris,

et des résolutions pertinentes de l'ONU. La communauté internationale doit accroître son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et améliorer la situation humanitaire des réfugiés palestiniens.

En ce qui concerne d'autres questions brûlantes au Moyen-Orient, la communauté internationale doit rester engagée en faveur d'une solution politique, promouvoir le dialogue et les négociations, aborder la situation de manière constructive et insister sur la préservation des droits et des intérêts légitimes de toutes les parties.

Le Golan syrien est internationalement reconnu comme un territoire occupé. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions appelant au retrait d'Israël du Golan syrien. La Chine s'oppose à toute mesure unilatérale visant à modifier ce statu quo et ne souhaite pas voir une nouvelle escalade des tensions dans la région.

Le développement est la principale garantie de la paix. À la mi-avril, la Chine a accueilli le deuxième Forum sino-arabe sur la réforme et le développement. Tout récemment, la Chine a également accueilli le deuxième Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route », qui a été couronné de succès. Les pays du Moyen-Orient et les pays arabes ont participé activement à ces réunions. La Chine est prête à tirer parti des occasions offertes par l'initiative « Une Ceinture et une Route » pour renforcer la coopération et promouvoir les avantages mutuels pour les pays de la région afin d'offrir des possibilités et un cadre de développement au Moyen-Orient et de construire conjointement une communauté d'avenir commun pour l'humanité.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre délégation condamne avec la plus grande fermeté la vague d'attentats terroristes perpétrés en Nouvelle-Zélande, à Sri Lanka, au Burkina Faso et dans une synagogue en Californie, aux États-Unis. Nous tenons à exprimer notre solidarité avec les gouvernements de ces pays et les familles des victimes. Nous voudrions également exprimer notre solidarité avec le Mozambique à la suite du cyclone et des inondations qui ont de nouveau frappé ce pays frère et causé des dégâts importants.

Tout d'abord, nous voudrions remercier votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public très important et de la compétence avec laquelle elle a mené les travaux du Conseil durant le

mois qui s'achève. De même, nous nous joignons aux autres membres pour remercier tous les intervenants des exposés très détaillés et éclairants qu'ils viennent de présenter. Nous félicitons également l'État d'Israël pour la tenue et le bon déroulement des élections générales au début de ce mois d'avril. Nous nous félicitons de la présence des délégations israélienne et palestinienne, ainsi que d'autres délégations qui, en solidarité avec les Israéliens et les Palestiniens, se sont inscrites pour prononcer des déclarations pendant ce débat public.

Depuis le début de ce millénaire, la situation au Moyen-Orient a toujours été au cœur de nos préoccupations dans l'analyse des conflits internationaux actuels.

Comme d'autres pays, la Guinée équatoriale a toujours voulu que les problèmes créés par les conflits dans cette région soient traités plus clairement et plus sincèrement, mais surtout plus équitablement. Ce qui a été observé en Syrie, au Yémen, au Liban, en Palestine et dans d'autres pans de la région viole explicitement les buts inscrits dans la Charte des Nations Unies s'agissant du règlement pacifique des différends. La précarité de la situation dans la région et le risque de la voir se détériorer sont tels qu'il est impératif qu'aucune des parties à ces conflits ne prenne une mesure malavisée; cela pourrait en effet plonger la région dans une nouvelle vague de violence qui ne contribuerait en rien à une solution pacifique, durable et pérenne. Par conséquent, toutes les parties prenantes de la région doivent, autant que possible, éviter les mesures propres à attiser la violence entre les groupes belligérants.

Outre le nombre élevé de morts et de blessés dus à la destruction qui persiste encore aujourd'hui dans la région, on recense d'énormes pertes infrastructurelles et agricoles, et une pénurie de services nécessaires à la subsistance humaine, ce qui fait reculer de plusieurs décennies le développement des populations. Ces dégâts ont forcé des millions de personnes à quitter leur lieu d'origine, parce qu'il leur semblait préférable d'être l'objet des mauvais traitements qui, dans de nombreux endroits du monde, sont réservés aux pauvres immigrés. Ce lot de souffrances concerne des millions de Palestiniens qui ont été déplacés de force dans diverses parties du Moyen-Orient et d'autres régions du monde, et qui continuent d'espérer fermement pouvoir un jour retourner, avec leurs enfants, dans les lieux où ils sont nés.

Tandis que nous attendons la publication du plan de paix des États-Unis, qui, nous l'espérons, tiendra compte des préoccupations des deux parties au conflit

et constituera un point de départ impartial et productif pour relancer le processus de négociation, notre délégation continue de craindre que les élections qui se sont tenues en Israël ce mois n'influencent radicalement les décisions, les actions et le comportement des parties, une préoccupation que nous avons exprimée dans notre déclaration de janvier (voir S/PV.8449) et qui est devenue évidente lors des délibérations ultérieures du Conseil, en février et mars (voir S/PV.8466 et S/PV.8489), avec la décision d'Israël de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron et le désaccord qui oppose Israël à la Palestine en matière de collecte des impôts, pour ne citer que ces quelques éléments.

Compte tenu de l'histoire de ce conflit, il n'est pas souhaitable de créer davantage de désaccords autour des rares questions qui, au fil de ces nombreuses années, ont été réglées, à moins que la raison en soit indiscutable. C'est quelque chose que les personnalités politiques israéliennes et palestiniennes doivent garder à l'esprit si elles entendent réellement régler un jour leurs différends de longue date. La République de Guinée équatoriale a toujours voulu que les Israéliens et les Palestiniens comprennent qu'un règlement politique définitif du différend qui les oppose contribuerait à résoudre nombre des conflits qui déstabilisent la région aujourd'hui. Il est important de créer un État palestinien indépendant si nous voulons instaurer une paix effective et durable au Moyen-Orient.

La situation des enfants, des femmes et de l'ensemble de la population dans la bande de Gaza demeure préoccupante. Depuis 10 ans, Gaza subit la perte des services publics nécessaires et un recul des possibilités d'emploi, et ce, en conséquence des affrontements constants entre Israël et le Hamas et des divisions palestiniennes internes. Nous apprécions le travail des organismes humanitaires à l'appui de cette population et nous exhortons la communauté internationale à encourager ces efforts en augmentant ses contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Hamas et Israël doivent s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'aggraver ce conflit qui, pour la République de Guinée équatoriale, ne pourra être réglé que par la négociation et le dialogue, sur la base de la solution impliquant deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, au sein de frontières internationalement reconnues.

Nous encourageons l'Égypte et les autres acteurs internationaux à continuer d'œuvrer à l'appui du processus de réconciliation entre les Palestiniens, lequel, outre son importance pour la consolidation palestinienne, est indispensable pour le contrôle et l'organisation de l'enclave palestinienne de Gaza qui, à ce jour, est toujours à l'origine de graves problèmes de sécurité avec son voisin israélien. Nous regrettons que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général du 26 mars (S/2019/251), Israël n'ait pris aucune mesure pour mettre fin immédiatement et complètement à toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, conformément au paragraphe 2 de la résolution 2334 (2016).

Enfin, nous appelons l'ONU et la communauté internationale à intensifier leurs efforts visant à exercer une pression accrue sur les parties, de sorte que les négociations entre Israël et la Palestine puissent reprendre et déboucher sur le règlement, négocié et fondé sur le dialogue, de ce conflit qui dure depuis tant d'années.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé sur la situation dans le Territoire palestinien occupé. Nous remercions également les autres intervenants de l'organisation non gouvernementale EcoPeace Middle East.

Nous regrettons d'avoir à noter que le Moyen-Orient traverse toujours une période agitée. La région est en proie à de nombreuses crises, anciennes et nouvelles, dont l'une des plus graves reste la menace terroriste. La portée de cette menace souligne la nécessité d'un effort concerté de la communauté internationale pour mettre en place un front antiterroriste le plus large possible, ce que la Russie a demandé à maintes reprises. La question du règlement israélo-palestinien est au cœur de l'instabilité au Moyen-Orient, et nous observons depuis peu une aggravation des tendances dangereuses sur ce plan, notamment par des pratiques telles que la prise de mesures unilatérales et la révision agressive des accords conclus précédemment. En ce qui nous concerne, le fondement internationalement reconnu du règlement des difficultés au Moyen-Orient – qui comprend les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les principes de Madrid – reste immuable.

Nous n'avons pas encore franchi le point de non-retour. Le rapport de 2016 du Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient (S/2016/595,

annexe) dresse la liste des mesures qui doivent être prises pour rétablir la confiance entre les parties et relancer un processus politique viable. En tout premier lieu, il faut mettre un terme aux activités de peuplement d'Israël en Cisjordanie, ainsi qu'à sa politique de démolition des propriétés palestiniennes. Il faut rejeter la violence et faire cesser les attaques terroristes. Les Palestiniens comme les Israéliens doivent s'abstenir de toute rhétorique agressive et provocatrice, or c'est précisément comme cela que nous percevons l'annonce des projets d'annexion de colonies en Cisjordanie.

Nous sommes fermement convaincus que personne ne parviendra à sortir de l'impasse en agissant seul, comme l'histoire du Moyen-Orient le confirme régulièrement. À notre avis, le mécanisme du Quatuor, dont la fonction a été approuvée par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, est plus que jamais pertinent et nécessaire, et nous sommes prêts à mobiliser ses efforts sur le volet politique. La Russie continuera de coopérer à la définition d'un programme constructif pour le règlement de la situation au Moyen-Orient, notamment en élargissant sa coopération avec les acteurs régionaux. La dernière réunion du Forum de coopération russo-arabe, qui s'est tenue à Moscou les 16 et 17 avril, a confirmé que nos approches pour trouver des solutions durables aux crises au Moyen-Orient se rejoignent. Notre proposition d'organiser en Russie un sommet entre les dirigeants de la Palestine et d'Israël tient toujours. Nous nous devons de souligner que le dirigeant palestinien a affirmé à maintes reprises qu'il y consentait. Il est important de ne pas abandonner les efforts déterminés visant à rétablir l'unité dans les rangs palestiniens. La dernière réunion interpalestinienne accueillie à Moscou en février a été utile, en particulier dans le contexte des efforts déployés par les acteurs de la région, notamment l'Égypte et la Jordanie.

Des efforts internationaux actifs sont nécessaires aussi pour atténuer la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza. Toute aide à Gaza doit être fournie en coordination avec les autorités légitimes subordonnées au Président Abbas, et doit aider au règlement de la question du rétablissement de l'unité palestinienne. C'est ce qui a motivé notre récente décision de livrer aux Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie 2000 tonnes de farine. Nous continuerons d'aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités ont une dimension aussi bien politique qu'humanitaire ainsi qu'un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient.

La diplomatie collective doit être intensifiée d'urgence afin de prévenir l'effondrement des efforts de la communauté internationale visant à créer les conditions nécessaires pour parvenir à la solution des deux États, la seule viable pour le Moyen-Orient, via des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens. Nous sommes d'avis que l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient nous aiderait à renforcer notre unité et notre coopération avec les parties. Nous prions nos collègues au Conseil d'envisager des approches novatrices pour relancer l'action que nous menons aux fins d'un règlement au Moyen-Orient. Mais il faut que toutes les idées tiennent compte des paramètres convenus pour un règlement, notamment l'Initiative de paix arabe adoptée par les dirigeants des États arabes, qui consacre l'importance du principe de la terre contre la paix. À cet égard, nous voudrions réaffirmer encore une fois qu'il est incontestable que les hauteurs du Golan sont un territoire syrien, occupé par Israël après la guerre de 1967 et illégalement annexé 14 ans plus tard.

L'instabilité au Moyen-Orient requiert des membres responsables de la communauté internationale de travailler à établir l'unité. Mais, plutôt que de s'orienter vers l'imposition d'une mentalité de bloc dépassée – c'est ainsi que beaucoup ont perçu la Conférence de Varsovie –, il faudrait penser à créer une plateforme de dialogue qui nous permette de continuer à chercher, loin de toute confrontation, des solutions aux problèmes de sécurité au Moyen-Orient. Le Secrétaire général a été prié de faire des efforts à cet égard, conformément à la résolution 598 (1987), et cette possibilité a suscité l'intérêt des acteurs régionaux, ce qui a été encore une fois réaffirmé durant la récente conférence des parlementaires des pays voisins de l'Iraq qui s'est tenue à Bagdad. Nous pensons que le concept russe de mesures de sécurité dans le golfe Persique peut constituer une bonne base pour une future architecture régionale à cet égard.

Une amélioration des relations entre les pays du Moyen-Orient donnerait un nouvel élan aux activités visant à mettre fin aux conflits extrêmes, l'un des plus importants étant que l'idée d'un règlement politique et diplomatique doit continuer d'être l'orientation centrale. Les tentatives de parvenir à une solution par la force ou d'encourager différents groupes armés illégaux pour atteindre des objectifs géopolitiques n'ont plus lieu d'être. Nous sommes prêts à coopérer de façon constructive avec les partenaires sur tous les points à l'ordre du jour concernant le Moyen-Orient. Nous devons accroître notre coordination, élaborer des approches consolidées

et continuer de prendre des mesures en vue d'atteindre l'unité. Les analyses confirment l'importance des efforts allant dans ce sens.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord féliciter le Premier Ministre Netanyahu de la demande qui lui a été faite de former un nouveau Gouvernement israélien, et le Premier Ministre Shtayyeh de la formation du nouveau Gouvernement palestinien. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de travailler avec leurs deux gouvernements pour promouvoir les objectifs de paix et prospérité. Je remercie aussi les représentants de la société civile de leurs exposés.

Comme d'autres gouvernements, le Royaume-Uni continue d'encourager un règlement juste du conflit israélo-palestinien, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre compréhension, partagée par la plupart des membres du Conseil, continue d'être qu'une paix durable requiert un Israël vivant en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de territoires convenus et Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement juste, équitable, accepté par les deux parties et réaliste de la question des réfugiés. L'appui de l'ensemble de la communauté internationale est nécessaire pour que cette paix historique soit possible.

Je crois que la Déclaration Balfour a été évoquée, et je voudrais donc préciser la position du Gouvernement britannique la concernant. La Déclaration Balfour a été rédigée au milieu de la Première Guerre mondiale. Son centième anniversaire a été célébré il y a deux ans, en 2017. Il s'agit d'un produit de son temps. Nous comprenons et respectons les sensibilités concernant la Déclaration Balfour et les événements survenus dans la région depuis 1917. Nous sommes attachés, comme je viens de le dire, à établir la sécurité et la justice pour les Israéliens et les Palestiniens au moyen d'une paix durable. Tout comme nous appuyons pleinement Israël et sommes fiers de notre rôle dans la création de l'État moderne d'Israël en tant que foyer juif, nous appuyons aussi pleinement l'objectif d'un État de Palestine viable et souverain. Il y a deux parties dans la Déclaration Balfour, et la deuxième ne s'est pas encore concrétisée. L'occupation est un obstacle constant à la garantie des droits politiques des communautés non juives en Palestine, que la Déclaration Balfour prévoyait aussi. C'est dans cette mesure qu'elle reste encore incomplètement traduite dans la réalité.

Aujourd'hui, toutefois, je voudrais me joindre à ceux qui nous demandent de nous tourner vers l'avenir, non de regarder en arrière. Nous engageons instamment les nouveaux Gouvernements israélien et palestinien à saisir cette occasion pour inverser la dynamique destructrice, améliorer immédiatement la situation sur le terrain et s'efforcer de créer les conditions propices à la négociation d'une paix durable. Cela doit commencer sans délai avec la reprise d'un dialogue direct en vue de trouver une solution à la crise actuelle du transfert des recettes fiscales. L'objectif de la solution des deux États est en jeu. L'impasse actuelle concernant le transfert des recettes fiscales et douanières menace la stabilité et la viabilité d'un futur État palestinien. Le Royaume-Uni est fermement d'avis que la prospérité, ainsi que des institutions palestiniennes solides, servent les intérêts à long terme d'Israël en matière de sécurité. Nous encourageons le Gouvernement israélien à revenir sur sa décision de retenir une partie des recettes fiscales, ce qui sape les Accords d'Oslo, comme d'autres orateurs l'ont clairement indiqué, et nous encourageons l'Autorité palestinienne à accepter le reste des recettes à titre provisoire, étant donné que rejeter toutes les recettes ne fait que nuire aux Palestiniens.

La promotion d'encre davantage de colonies de peuplement illégales érode encore la viabilité physique d'une solution à deux États. Nous condamnons l'annonce, le 4 avril, par les autorités israéliennes de leur intention de valider les plans de construction de plus de 4600 logements en Cisjordanie, ce qui constitue la plus importante annonce de construction de colonies de peuplement ces dernières années, comme beaucoup l'ont indiqué. Nous sommes aussi profondément préoccupés par les observations faites avant les élections par le Premier Ministre Netanyahu concernant l'éventuelle annexion d'au moins certaines parties de la Cisjordanie. Une telle mesure serait contraire au droit international et anéantirait les efforts de paix.

Avec la dynamique destructrice actuelle entre les parties, rien ne permet de réduire les cas de violence que nous continuons d'observer, ce qui risque de durcir les positions extrémistes des deux côtés. Nous condamnons avec la plus grande fermeté et sans équivoque le terrorisme du Hamas et d'autres groupes militants à Gaza. La violence des colons doit aussi être pleinement condamnée, et les autorités israéliennes ont la responsabilité de fournir une protection adéquate à la population civile palestinienne. Nous ne le cédon à personne pour ce qui est de reconnaître le besoin légitime d'Israël d'assurer la sécurité, mais nous

continuons d'être préoccupés par le recours excessif à la force des Forces de défense israéliennes. Les mesures prises doivent être appropriées et conformes au droit international. Les responsabilités doivent être établies via l'ouverture rapide d'enquêtes transparentes.

Les nouveaux gouvernements israélien et palestinien sont en mesure de conduire leurs peuples vers un avenir meilleur, exempt de violence. Les dirigeants peuvent saisir cette occasion pour aller de l'avant et créer une nouvelle dynamique, ou ils peuvent continuer à privilégier le court terme et leur intérêt étroit, qui n'entraîneront qu'une nouvelle détérioration de la situation pour leurs peuples. En cette période sacrée de l'année, après la Pâque et avant le début du ramadan, nous les prions instamment d'utiliser leurs nouveaux mandats pour chercher à laisser un héritage durable de paix. Il appartient à nous, membres du Conseil, et à l'ensemble de la communauté internationale, d'aider les parties dans leurs efforts visant à trouver un règlement juste et durable.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, pour son exposé très complet et éclairant, ainsi que les Codirecteurs d'EcoPeace Middle East, M^{me} Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg, pour leurs déclarations instructives.

Malheureusement, en dépit de nos appels incessants à une désescalade au Moyen-Orient, il n'y a eu aucune avancée. Les récents événements survenus dans la bande de Gaza et en Cisjordanie nous rappellent combien il est important de poursuivre le processus de désescalade. Malgré le cessez-le-feu conclu entre Israël et le Hamas, les conditions de sécurité demeurent instables, et des erreurs d'appréciation pourraient entraîner une escalade de la violence. Dans ce contexte, je voudrais souligner que toutes les parties doivent s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Notre priorité est de rétablir un horizon politique pour la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Nous pensons qu'une solution négociée prévoyant deux États et que le règlement de toutes les questions relatives au statut final, y compris Jérusalem, les colonies de peuplement, l'avenir des réfugiés palestiniens, les frontières et les mesures de sécurité, demeurent un moyen réaliste de répondre aux aspirations légitimes des deux parties et de parvenir à une paix durable. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures

unilatérales qui préjugent de l'issue des négociations sur le statut final, et nous attendons d'elles qu'elles démontrent leur attachement à la paix par leurs actes et leurs politiques. Nous condamnons tous les actes de violence, qui sont fondamentalement incompatibles avec la promotion d'une solution pacifique des deux États.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la situation politique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, qui demeure instable. Nous sommes en particulier profondément préoccupés par le sort des 2 millions d'habitants de Gaza. Leur accès limité aux services de base pourrait aisément attiser les tensions sociales, ce qui est susceptible de déstabiliser davantage la situation dans la région. Les solutions globales pour assurer la paix et la sécurité doivent également tenir compte des menaces posées par les changements climatiques et les aspects environnementaux, comme le stress hydrique et la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles. J'apprécie grandement les commentaires des Codirecteurs d'EcoPeace à cet égard. Il ne suffit pas d'agir pour créer un monde plus sûr pour tous. Il faut également anticiper et prévenir. Par conséquent, nous soulignons la nécessité de mettre au point des stratégies plus efficaces d'évaluation et de gestion des risques de sécurité liés aux changements climatiques.

Nous demeurons convaincus que ce n'est qu'en reprenant des négociations bilatérales constructives, fondées sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et le droit international, qui incarnent les paramètres convenus au niveau international, qu'il sera possible d'apporter une contribution positive à ce processus. La création d'un horizon politique, ainsi que d'un cadre propice à des progrès politiques, ne sera possible qu'en œuvrant de concert avec nos partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Nous suivons de près les discussions menées sous l'égide de l'Égypte en faveur de la réconciliation entre Palestiniens et espérons que le processus sera couronné de succès. Tout en prenant note de la formation du nouveau Gouvernement palestinien, nous continuons d'exhorter toutes les factions palestiniennes à travailler de concert pour que ce processus aboutisse à un résultat durable et permette à l'Autorité palestinienne d'exercer à nouveau pleinement ses responsabilités à Gaza. Une Autorité palestinienne unique et légitime pourrait être un pas important vers la réalisation de l'unité d'un futur État palestinien et servir de base à un accord de paix durable.

Avant de conclure, je voudrais souligner le rôle crucial joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans la région, que nous devons à tout prix préserver. Enfin et surtout, je voudrais réaffirmer notre attachement à la sécurité et à la stabilité de la région. Avant 2010, les contingents polonais les plus importants dans les opérations de maintien de la paix étaient déployés au Moyen-Orient. Nous sommes fiers de pouvoir retourner dans la région en soutenant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban avec un contingent militaire polonais.

M. Delattre (France) : À la suite de notre minute de silence, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer à nouveau ici l'effroi et la plus ferme condamnation de la France après l'attaque contre la synagogue de Poway. L'antisémitisme est notre ennemi à tous. L'antisémitisme et la haine religieuse, plus largement, sont la négation absolue de tout ce à quoi nous croyons, et constituent une menace existentielle pour nous tous. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté les nouvelles attaques terroristes survenues au Burkina Faso. Plus que jamais, la lutte contre le terrorisme dans ce pays et dans l'ensemble de la région du Sahel doit être notre priorité commune.

Je veux remercier Rosemary DiCarlo pour sa présentation très éclairante, ainsi que Nada Majdalani et Gidon Bromberg, de l'organisation EcoPeace Middle East. Leur intervention nous offre une perspective précieuse sur une dimension du conflit insuffisamment traitée par le Conseil. Leur présentation conjointe, tout comme le travail commun réalisé sur le terrain, est par ailleurs exemplaire sur la méthode, et nous adresse à tous un message d'espoir particulièrement bienvenu. Je voudrais les remercier chaleureusement, et je voudrais aussi remercier la présidence allemande pour l'heureuse initiative de cette invitation. J'aimerais de nouveau le souligner ici : il est plus important que jamais que les autorités israéliennes et palestiniennes veillent à préserver un espace pluraliste et ouvert au sein de leurs sociétés civiles respectives. C'est, à nos yeux, l'une des conditions du dialogue et de la paix.

Je consacrerai aujourd'hui mon intervention aux dangers qui pèsent sur la solution des deux États. Nous sommes proches, en effet, du point de non-retour, et cette solution menace de s'évanouir sous nos yeux comme un mirage dans le désert. Les développements de la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, décrits le mois dernier dans le rapport écrit du

Secrétaire général au titre de la résolution 2334 (2016) (voir S/2019/251), sont particulièrement préoccupants et conduisent mécaniquement à l'érosion de la solution des deux États sur le terrain. C'est mon premier point.

Depuis le début de l'année, plus de 4 500 nouvelles unités de logement ont fait l'objet de décisions d'approbation en Cisjordanie. Ceci s'inscrit dans le prolongement des années 2017 et 2018, l'an dernier étant marqué par un niveau record d'annonces portant sur près de 16 000 unités de logement. Cette augmentation est d'autant plus grave qu'elle repose, dans des proportions sans précédent, sur la création ou l'expansion de colonies situées en profondeur de la Cisjordanie. Parallèlement, la politique de légalisation en droit israélien des colonies dites « sauvages » s'est poursuivie au cours des derniers mois. De même, la pratique des démolitions de structures palestiniennes, des expropriations et déplacements forcés de leurs habitants s'intensifie : elle est en augmentation de plus de 50 % au cours des trois premiers mois de 2019 par rapport à la même période de l'an dernier. Cette tendance est particulièrement alarmante à Jérusalem-Est, notamment dans la vieille ville et dans les quartiers qui l'entourent. Elle s'accompagne d'une érosion lente mais continue du statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem, qui a conduit à de nouvelles tensions le mois dernier autour de l'esplanade des mosquées. Avec plus de 600 000 colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, la réalité est implacable : nous sommes aujourd'hui proches du point de non-retour.

Ceci me conduit à mon deuxième point : le glissement en cours vers une annexion de fait de la Cisjordanie.

Je viens d'évoquer la politique de colonisation, illégale en droit international et qui alimente une dynamique d'annexion de fait. D'autres tendances y concourent, comme la captation des ressources palestiniennes, notamment en eau – cela a été rappelé plus tôt par nos « briefers » issus de la société civile. Aux faits accomplis s'ajoutent des évolutions du droit, notamment l'adoption de plusieurs lois au cours des dernières années, qui ont étendu, en violation de la quatrième Convention de Genève, les prérogatives et les compétences de l'État israélien, ainsi que l'applicabilité du droit israélien aux habitants des colonies de Cisjordanie. Les Palestiniens de Cisjordanie continuent à vivre pour leur part sous le régime des ordonnances militaires israéliennes et à comparaître devant les juridictions militaires. L'ensemble territorial qui prend

forme sous nos yeux fait donc déjà coexister de manière inégalitaire deux populations sur un même territoire.

L'une des conséquences en est le risque permanent de violence. Nous condamnons toute forme de terrorisme et de violence, y compris les tirs depuis Gaza sur le territoire israélien. Nous devons également veiller à ce que ces violences ne s'ancrent pas dans la durée.

La France, conformément à ses obligations en vertu du droit international, ne reconnaît aucune souveraineté israélienne sur les territoires occupés, qu'il s'agisse de Jérusalem, du Golan, de la bande de Gaza ou de la Cisjordanie. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, y compris à la suite des décisions américaines concernant Jérusalem et le Golan qui sont contraires au droit international et aux résolutions du Conseil.

Si elles allaient à leur terme, les tendances que je viens de décrire marqueraient, pour les Palestiniens, l'échec de leurs aspirations nationales, qui passent par l'établissement d'un État, et pour les Israéliens, une contradiction fondamentale avec le caractère démocratique de l'État d'Israël, qui fait pourtant partie intégrante de son ADN. Un réengagement en faveur des paramètres agréés par la communauté internationale est impératif. Tel est le message porté par la France, avec plusieurs de ses partenaires arabes et européens, lors de la réunion de Dublin en février dernier – et c'est le point sur lequel je voudrais terminer mon intervention.

En l'absence de tout horizon politique, la tentation peut exister de s'affranchir du cadre agréé, fondé sur le droit international et les résolutions du Conseil, et d'y substituer des décisions unilatérales. Chacun doit bien mesurer les dangers de cette tentation unilatérale. Nous devons rappeler que toute tentative de s'écarter des paramètres agréés par la communauté internationale se condamnerait à l'échec. Ces paramètres ne sont ni un menu optionnel dans lequel il serait possible de piocher au gré des circonstances politiques ni un vieux logiciel qui serait périmé. Ils sont, pris dans leur ensemble, le socle sur lequel doit être bâti tout futur accord, ce qui n'exclut pas d'y parvenir par des voies créatives. Soyons clairs : ces paramètres n'ont pas d'alternative viable ou réaliste.

Les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations aux dépens de l'autre. La disparition de la solution des deux États marquerait, de manière irréversible, l'abandon du projet national des deux parties tel que chacune d'elles l'a défini jusqu'à présent.

La France, parce qu'elle est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, ne peut s'y résoudre. Et le Conseil, qui est à l'origine des paramètres et des contours d'un futur accord de paix, ne peut pas l'accepter. Le silence de plus en plus assourdissant que le Conseil de sécurité observe sur ce conflit depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) en décembre 2016 n'en est que plus incompréhensible pour sa propre crédibilité comme pour le monde qui nous regarde. Pour sa part, la France n'entend pas renoncer à ses efforts en faveur d'une paix juste et durable dans la région.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à exprimer sa solidarité avec ceux qui ont péri dans les récents attentats terroristes perpétrés dans des lieux de culte à Sri Lanka, aux États-Unis d'Amérique et, hier, au Burkina Faso, où le Conseil s'est rendu le mois dernier. Que leurs âmes reposent en paix.

Nous exprimons également notre solidarité avec le Mozambique, qui a été frappé le mois dernier par plusieurs cyclones dévastateurs, faisant reculer de plusieurs décennies son programme de développement.

Le Conseil s'occupe du maintien de la paix et de la sécurité internationales au quotidien. Il nous incombe au premier chef de veiller à ce que tous les peuples du monde puissent vivre sans la menace du fléau de la guerre et jouir de la possibilité de vivre dans une liberté plus grande. Dans l'accomplissement de ce mandat, le Conseil doit agir de manière juste et équilibrée. Lorsque nous réagissons à des violations du droit international et de la Charte des Nations Unies, nous devons agir de manière cohérente. Lorsque nous agissons, ou plutôt n'agissons pas dans le cas de la Palestine, nous mettons en péril l'intégrité et la crédibilité du Conseil.

Le Conseil doit agir de manière décisive, comme il le fait sur d'autres questions inscrites à son ordre du jour, pour faire en sorte que le conflit soit réglé par un processus négocié. Nous devons réaffirmer qu'il ne saurait y avoir de solution durable aux crises du Moyen-Orient sans deux États indépendants, l'un pour le peuple palestinien et l'autre pour le peuple israélien. La seule solution crédible doit reposer sur la solution des deux États, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, où Palestiniens et Israéliens peuvent vivre côte à côte en paix et en sécurité. Le Conseil de sécurité doit tout mettre en œuvre pour amener les deux parties à la table des négociations afin de parvenir à une solution.

Les paramètres de ces négociations, comme l'a souligné le représentant de la France, doivent être fondées sur le cadre juridique international établi, notamment les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les mandats de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor.

Les mesures unilatérales prises par Israël, notamment son refus de renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron et le fait qu'il continue de retenir les recettes fiscales qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, n'ont fait qu'aggraver la situation sécuritaire et humanitaire en Palestine. Tant que la situation ne sera pas réglée et que les territoires resteront occupés, nous courons le risque de changer les faits sur le terrain. Les récents événements unilatéraux liés au Golan syrien occupé en sont un bon exemple. Les questions relatives au statut final ne peuvent être préemptées en modifiant les conditions et les faits sur le terrain, mais doivent être négociées par les parties.

Nous félicitons la présidence allemande d'avoir mis l'accent sur les questions relatives aux femmes au cours de ce mois. Lorsque l'on discute des problèmes au Moyen-Orient, il est également important de se concentrer sur les répercussions du conflit sur les femmes palestiniennes. D'après une étude récente, l'occupation a un effet disproportionné sur la vie quotidienne des femmes palestiniennes. Alors que nous tergiversons et que le Conseil de sécurité est paralysé, des terres et des villes sont systématiquement remises à Israël. Nous ne reconnaissons pas cette situation. Les organismes des Nations Unies sont immobilisés et émasculés. De plus en plus de colonies sont construites dans les territoires palestiniens occupés. Nous ne reconnaissons pas cette situation. Aucun peuple dans l'histoire n'a accepté l'oppression à tout jamais. La même chose est vraie des Palestiniens.

Pour terminer, l'ONU ne peut abdiquer sa responsabilité et confier à d'autres l'exécution de son mandat fondamental, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'ONU, ses États Membres et le Conseil de sécurité ne peuvent se comporter en spectateurs et attendre que la solution leur soit présentée par quelqu'un d'autre en une autre instance. Cela n'est pas et n'a jamais été le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour assumer cette responsabilité fondamentale que nous a confiée la Charte des Nations Unies.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé concis, ainsi que Nada Majdalani et Gidon Bromberg de nous avoir exposé la dimension environnementale du processus de paix et la situation précaire qui règne à Gaza et en Cisjordanie du fait de problèmes tels que les graves pénuries d'eau. Nous sommes persuadés que le caractère transfrontalier de l'eau rend nécessaire d'en tenir compte dans toute tentative d'édifier la paix, et nous saisissons donc cette occasion de les féliciter du travail admirable qu'ils accomplissent pour aider les pays à collaborer sur une question aussi cruciale que la coopération sur le partage des ressources en eau.

Nous voudrions commencer par féliciter le nouveau Premier Ministre palestinien, Mohammad Shtayyeh, d'avoir formé son gouvernement, avec l'espoir qu'il surmontera les graves difficultés que rencontre le peuple palestinien dans son projet d'édifier une nation. De même, nous félicitons le Premier Ministre Benjamin Netanyahu de son élection à un cinquième mandat, en espérant qu'il continuera de conduire son pays sur la voie du développement.

L'exercice de la démocratie à travers des élections, la formation d'un gouvernement et de nouveaux mandats gouvernementaux marque une nouvelle étape sous le signe de l'optimisme, des idéaux, des espérances et d'un renouveau d'énergie; cela nous donne l'occasion de faire renaître tout ce qui avait sombré dans la stagnation ou l'inertie, par exemple la volonté de résoudre ce conflit, qui commande l'établissement de la paix au Moyen-Orient.

Nous continuons d'assister avec regret à l'aggravation des tensions entre les parties du fait de la persistance des facteurs qui leur ont donné naissance : une violence généralisée, notamment contre les civils, y compris femmes et enfants, la provocation et le recours à une rhétorique agressive, des mesures contraires au bon ordre international, qu'elles violent, et l'absence de réconciliation interne. La sécurité et le bien-être de la population civile doivent être notre plus haute priorité, au-dessus de toutes les divergences et de tous les obstacles à une paix durable. Nous condamnons donc fermement tout acte de violence et toute intimidation contre la population civile, en particulier le lancement aveugle de roquettes, de mortiers et d'engins incendiaires, ainsi que l'usage excessif de la force.

Concernant la population, c'est aussi avec beaucoup de trouble et de préoccupation que nous voyons se détériorer sans cesse la situation humanitaire et économique à Gaza, qui connaît une grave insécurité et manque de tout ce qui est absolument nécessaire au bien-être, notamment la prestation de services clefs comme l'électricité, l'eau et les soins de santé, ainsi que les emplois. À cet égard, nous reconnaissons l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'agissant d'atténuer les souffrances des habitants de Gaza avec l'appui de la communauté internationale.

Le tableau décrit par les orateurs aujourd'hui de l'effet de la pénurie d'eau sur le développement économique et social de la région montre comment cette pénurie exacerbe une situation sociale déjà fragile et accroît la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, qui elle-même compromet la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de développement humain pour les populations les plus touchées. Des facteurs tels que la pollution de l'eau, la surexploitation des sols, l'urbanisation et un long conflit se sont conjugués et ont conduit à l'inquiétante situation actuelle.

La difficile situation financière du Gouvernement palestinien soulève aussi une grave préoccupation, ainsi que plusieurs facteurs aggravants, notamment la retenue volontaire des impôts collectés et la diminution de l'assistance internationale, qui ont abouti à causer une perte de 65 % de ses revenus; les dirigeants ont ainsi été amenés à prendre des mesures d'austérité qui, par un cercle vicieux, accentuent la pression qui pèse sur l'économie et aggravent les conditions de vie de la population.

Il nous faut avoir conscience du moment critique dans lequel nous nous trouvons si nous entendons établir au Moyen-Orient une paix négociée et durable qui reconnaisse le droit de tous les peuples à l'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté, ainsi que leur droit à vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières clairement reconnues. Nous devons adhérer aux positions qui nous rapprochent le plus possible d'une solution définitive au conflit – en fait, de la solution la plus équitable et inclusive – sur la base des initiatives antérieures et des accords de consensus, ainsi que d'une volonté politique renouvelée, en pensant aux générations futures et aux groupes de population les plus vulnérables, les femmes et les enfants, tout en restant fidèles à nos responsabilités en

tant qu'individus et que nations qui respectent le cadre multilatéral et l'identifient aux droits universels et aux objectifs de développement dans le sens de la réalisation de la solution des deux États.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou tient à commencer en exprimant nos condoléances aux familles des victimes des récents attentats terroristes qui ont eu lieu en diverses parties du monde, actes que nous condamnons fermement.

Le Pérou se félicite de la tenue de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé complet et les Codirecteurs d'EcoPeace, Nada Majdalani et Gidon Bromberg, de leurs exposés.

Le Pérou note avec une préoccupation et des regrets profonds que le cycle de destruction mutuelle entre Israéliens et Palestiniens se poursuit, ce qui constitue un scénario insoutenable et déstabilisant pour le Moyen-Orient et la communauté internationale. Nous voyons avec alarme que la perspective d'une solution politique devient sans cesse plus vague et que les décisions et mesures unilatérales, ou seulement leur annonce, peuvent dégénérer en une escalade accrue de tension et de violence.

Fidèle à son engagement au multilatéralisme, au droit international et au règlement pacifique des différends, le Pérou appuie la solution des deux États vivant à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, solution à négocier directement entre Israël et la Palestine sur la base des frontières d'avant 1967. Ces négociations doivent aussi déterminer le statut final de Jérusalem.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à pourvoir à sa propre sécurité et à garantir son existence par l'exercice de l'autodéfense, pourvu qu'elle soit exercée conformément aux principes de légalité et proportionnalité et avec précaution. Les droits de l'homme des citoyens palestiniens, notamment des mineurs, ne peuvent être ignorés. À cette fin, nous devons rappeler à Israël l'obligation de respecter les résolutions émanant du Conseil de sécurité. En particulier, nous estimons urgent de mettre fin à certaines pratiques – élargissement des colonies, démolition de bâtiments et éviction – dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, conformément à la résolution 2334 (2016). Ces pratiques sont contraires au droit international, mettent en danger l'intégrité territoriale de l'État palestinien et ruinent les

chances de parvenir à la solution des deux États. Nous constatons d'autre part avec abattement la détérioration croissante de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé et la manière dont elle contribue à accroître l'extrémisme et la radicalisation au sein de la population.

Nous soulignons l'urgence de mettre fin au blocus de la bande de Gaza, qui a commencé avant la reprise du contrôle de la zone par l'Autorité palestinienne, et de fournir à Israël les garanties nécessaires à sa sécurité. Nous croyons aussi qu'il importe d'aligner l'assistance humanitaire sur les plans de développement qui offrent aux jeunes espoir et perspectives d'avenir. Des projets tels que ceux relatifs à l'eau que promeut EcoPeace nous semblent pertinents à cet égard.

Nous tenons à nous associer aux préoccupations exprimées par divers membres du Conseil à la suite de la décision unilatérale du Gouvernement israélien de retenir une part importante des recettes fiscales palestiniennes, compte tenu de l'impact humanitaire que cela a sur les Palestiniens touchés. Nous nous félicitons de l'annonce faite par la Ligue des États arabes concernant ses contributions financières temporaires pour combler ce déficit, mais nous pensons que cela ne devrait pas empêcher le respect du Protocole de Paris, qui régit les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre plein appui aux efforts déployés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour empêcher une nouvelle escalade et promouvoir le dialogue entre les parties, et réaffirmer notre attachement à la recherche d'une solution à la question de Palestine, qui contribuera à instaurer une paix durable dans la région.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Après la minute de silence qui a précédé la séance d'aujourd'hui, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances aux victimes des attentats terroristes perpétrés à Sri Lanka, aux États-Unis, au Burkina Faso et dans d'autres pays. Nous condamnons toute attaque qui fait des victimes innocentes.

Je voudrais également commencer par remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, pour son exposé, ainsi que les autres orateurs, qui nous ont rappelé ce qui se passe sur le terrain.

Le débat public d'aujourd'hui a également lieu à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé concernant les violences commises contre les Palestiniens à Gaza depuis le 31 mars 2018. Le rapport de la Commission marque un tournant dans l'histoire du Territoire occupé, puisqu'il met au jour l'usage par Israël d'une violence extrême, y compris de balles réelles tirées à bout portant, contre les Palestiniens impliqués dans des activités civiles. Il s'agit là d'un mépris et d'une violation flagrants du droit international humanitaire et des droits de l'homme – et rien ne garantit que cela ne se reproduira pas pour n'importe quel prétexte. Dans ce contexte, je voudrais commencer par mon premier point, qui concerne la situation humanitaire en Palestine.

Compte tenu des problèmes financiers auxquels est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous devons prêter attention aux défis humanitaires à Gaza. Le blocus doit également prendre fin. Les souffrances des Palestiniens sont également aggravées par le fait qu'Israël retient les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne. Nous réitérons notre plein appui à la position de l'Autorité palestinienne, qui refuse d'accepter une partie du paiement. C'est l'argent des Palestiniens et il doit être payé intégralement et sans conditions préalables. Nous appelons à nouveau les États Membres à maintenir et à mobiliser l'assistance aux Palestiniens. Pour sa part, l'Indonésie s'est récemment engagée à fournir un million de dollars supplémentaires à l'UNRWA.

Deuxièmement, en ce qui concerne le règlement du conflit, nous pensons que tous pourparlers et négociations de paix doivent avoir une base et des objectifs clairs. Cela est explicitement réaffirmé dans la résolution 2334 (2016), dans laquelle l'objectif des négociations était aussi clairement « de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable » et « de mettre fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 » (*résolution 2334 (2016), par. 9*). Sur la base des paramètres bien connus, un calendrier devrait être fixé pour parvenir à une solution à deux États, avec un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, et à une solution juste au sort des réfugiés palestiniens sur la base des résolutions pertinentes. Pour qu'un plan de paix au Moyen-Orient soit couronné de succès, il doit apporter des solutions justes et permanentes à toutes les questions relatives au statut final. En outre, nous mettons en garde contre l'attrait

d'arrangements provisoires. L'histoire prouve qu'ils peuvent être exploités par la Puissance occupante pour gagner du temps afin de finaliser son programme d'implantation, de colonisation et d'annexion et, en fin de compte, ils rendent une solution plus difficile à trouver.

Cela m'amène à mon dernier point, qui concerne l'inaction du Conseil de sécurité. Nous avons une solution à deux États sur la table, mais, au rythme où nous allons, un seul État existera, et ce n'est pas la Palestine. Si cela devait se produire, ce serait une tragédie non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour la crédibilité de cet organe et de ses résolutions. Nous réaffirmons que l'expansion des colonies de peuplement, la violence et de nombreuses autres violations de la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions pertinentes constituent un affront flagrant à l'autorité de cet organe. Les efforts internationaux et régionaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne sur la base des résolutions de l'ONU, de la feuille de route du Quatuor, du mandat de Madrid et de l'Initiative de paix arabe doivent être intensifiés.

Pour notre part, pendant la présidence indonésienne du Conseil en mai, nous organiserons une réunion selon la formule Arria du Conseil de sécurité sur le problème central de la question palestinienne, à savoir la question des colonies. Cet exercice vise à faire le point sur les mesures que le Conseil pourrait prendre pour faire face à ce problème.

C'est un moment critique de l'histoire, et les efforts collectifs sont cruciaux. L'Indonésie demande que le consensus international soit maintenu, renforcé et respecté.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire voudrait d'entrée de propos condamner avec la dernière énergie les attentats lâches qui se sont produits au Burkina Faso et à San Diego, aux États-Unis, et présenter aux familles des victimes ses condoléances les plus attristées et son soutien aux autorités de ces deux localités, ainsi que sa solidarité aux autorités mozambicaines. Nos pensées vont également à l'endroit de la famille du major général Francis Vib-Sanziri, du Ghana, Chef de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Ma délégation salue la tenue de cette séance et félicite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, pour son exposé fort instructif sur la situation

au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Elle voudrait également féliciter M^{me} Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg pour leurs présentations.

Le différend israélo-palestinien représente aujourd'hui l'un des conflits les plus complexes auquel la communauté internationale est confrontée au Moyen-Orient depuis plusieurs décennies. En dépit des nombreux efforts de médiation consentis par l'ONU et les partenaires bilatéraux, cette crise demeure sans solution durable à ce jour. Les difficultés d'ordre politique et sécuritaire persistantes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, notamment à Hébron, ainsi que la grave crise humanitaire affectant les Palestiniens ont, au fil des ans, érodé l'espoir d'une paix durable que les Accords d'Oslo, signés en 1993, avaient suscité.

De surcroît, l'amenuisement des espaces de compromis politiques possibles entre les parties, de même que l'idéologie et la rhétorique incendiaires récurrentes exacerbent les tensions et les confrontations armées. Nonobstant ce sombre tableau, la Côte d'Ivoire continue à croire que la paix entre Israéliens et Palestiniens est encore possible.

L'attachement de mon pays au dialogue, comme moyen privilégié de règlement des différends entre les peuples, et sa position constante en faveur de la sécurité de l'État d'Israël ainsi que du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, constituent les fondements du message de paix qu'il a toujours délivré à toutes les parties prenantes au conflit israélo-palestinien. En clair, la Côte d'Ivoire appuie fermement la solution des deux États coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. Face à l'impasse actuelle et au cercle vicieux des violences qu'elle engendre, ma délégation souscrit au consensus international sur la nécessité de relancer le processus de paix israélo-palestinien afin de trouver des solutions mutuellement acceptables aux questions essentielles, telles que le statut de Jérusalem, la levée du blocus sur Gaza et la sécurité des populations palestiniennes à Hébron. La Côte d'Ivoire saisit l'opportunité du présent débat pour inviter, encore une fois, les parties au conflit à s'inscrire résolument dans un dialogue constructif, en s'abstenant de toute action unilatérale susceptible de raviver les tensions.

Mon pays est vivement préoccupé par les conséquences du conflit israélo-palestinien sur la situation humanitaire, notamment à Gaza, caractérisée par un accès de plus en plus difficile aux soins de santé, d'incessantes pénuries d'eau et interruptions

d'électricité. Cette crise humanitaire est aggravée par une conjoncture socioéconomique difficile marquée par une irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires et un taux de chômage en forte hausse, particulièrement à Gaza où plus de 50 % de la population active, en majorité jeune, est affectée. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire renouvelle son appel aux partenaires internationaux, afin qu'ils poursuivent leur soutien matériel et financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action est vitale pour les populations en détresse.

À l'instar du conflit israélo-palestinien, la persistance des crises en République arabe syrienne et au Yémen est également source de préoccupation pour ma délégation. S'agissant de la Syrie, la Côte d'Ivoire estime que les trois actions majeures ci-après pourraient contribuer à renforcer davantage les efforts de paix déployés par la communauté internationale : préserver le cessez-le-feu dans le gouvernorat d'Idlib en vue de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines et d'éviter une aggravation de la crise humanitaire; garantir l'acheminement durable de l'aide en levant toutes les entraves et en cessant les hostilités; et, enfin, engager les parties prenantes à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015).

En ce qui concerne le conflit au Yémen, mon pays salue les actions de médiation de la communauté internationale, y compris des Nations Unies, et appelle à les poursuivre afin d'inverser la courbe des violences et de l'insécurité alimentaire, et de résorber les difficultés d'accès à l'eau potable, aux soins de santé primaire et les risques d'épidémies.

Tous ces efforts seront malheureusement vains, tant que les parties au conflit ne renonceront pas définitivement à une solution militaire de la crise, pour s'engager dans un cycle de dialogue et faire les compromis nécessaires en vue de construire ensemble un avenir de paix et de stabilité pour tous les Yéménites.

La Côte d'Ivoire réitère son soutien aux envoyés spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies pour leur dévouement au service de la paix au Moyen-Orient, dans des conditions difficiles. Mon pays reste convaincu qu'en dehors de la voie du dialogue, il ne saurait y avoir de solution durable possible, aussi bien pour le différend israélo-palestinien que pour les conflits armés en Syrie et au Yémen.

Pour conclure, mon pays exhorte tous les partenaires internationaux, régionaux et nationaux à redoubler d'efforts afin de ramener la paix dans cette région tourmentée et de mettre fin aux souffrances de millions de personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur d'Israël d'avoir répondu à la question que je lui avais posée à notre dernière séance (voir S/PV.8489). J'ai écouté très attentivement ce qu'il a dit concernant les quatre piliers qu'il a présenté comme formant le socle de la politique israélienne. Je constate avec satisfaction qu'il a inclus le droit international parmi eux. Je pense que c'est très important, même si je relève une certaine sélectivité dans le droit international. Il a entendu ce que notre collègue britannique a dit au sujet de la Déclaration Balfour. Je n'ai pas non plus entendu qu'il mentionnait les résolutions 478 (1980), 497 (1981) et surtout 2334 (2016), la dernière résolution en date qui est aussi une résolution très complète. Pour ce qui est de la teneur de cette résolution concernant les colonies de peuplement et autres, je renvoie à ce que mon collègue français a dit plus tôt. Mais je tiens également à rappeler aux représentants israélien et palestinien que la résolution 2334 (2016) condamne tous les actes de terrorisme, d'incitation à la violence ainsi que toute déclaration incendiaire et demande qu'ils cessent.

Comme d'autres, je tiens à réaffirmer et à renouveler l'attachement de l'Allemagne à une solution des deux États négociée et à redire son opposition à toute annexion. Dans le même temps, l'Allemagne est attachée à la sécurité d'Israël en tant qu'État juif démocratique. Je relève que la démocratie n'a pas été citée parmi les quatre piliers.

Je partage la frustration de mon collègue indonésien face à l'inaction du Conseil. Toujours à la suite de notre dernière séance, j'ai repris à mon compte la suggestion de l'Ambassadeur d'Israël d'organiser une séance privée du Conseil de sécurité avec les représentants de la Palestine et d'Israël. Hélas je n'y suis pas arrivé, non pas pour des questions de fond, mais faute d'obtenir un accord sur les modalités d'une telle séance.

Devant l'absence de progrès, nous avons pris l'initiative d'essayer de sortir de la traditionnelle répétition des positions connues de tous. Nous voulions

ainsi apporter une lueur d'espoir dans cette salle et c'est pourquoi nous avons invité les représentants d'EcoPeace Middle East à présenter ce qu'ils font dans un paysage politique qui remet en cause les perspectives de la solution des deux États et où l'évolution de la situation contribue à enraciner une réalité à un seul État.

Qu'il me soit permis de revenir brièvement sur l'exposé des Codirecteurs d'EcoPeace Middle East. J'ai beaucoup apprécié ce qu'ils ont dit, notamment sur les maires qui ont plongé dans le Jourdain, car ils ont démontré que la coopération était possible. Je les remercie de leur engagement et du fait qu'en tant que société civile, ils peuvent jouer un rôle très important dans l'instauration de la confiance. Cette confiance qu'ils ont établie est une condition préalable à une solution fondée sur la négociation et la coopération, dont nous avons désespérément besoin.

La deuxième observation que je voulais faire est que la question de l'eau n'est pas une question ésotérique. Elle fait partie des Accords d'Oslo et des questions relevant du statut final.

Je voudrais conclure sur une observation d'ordre général. Les questions humanitaires, ainsi que celles liées aux ressources et à l'eau sont essentielles dans la mesure où elles ont des implications pour la sécurité. L'Allemagne continuera d'inscrire le lien entre changements climatiques et sécurité à son ordre du jour. Je remercie une nouvelle fois les intervenants à cet égard.

Toujours en ce qui concerne les changements climatiques, je me joins à ceux qui ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes de la terrible catastrophe qui s'est abattue pour la deuxième fois sur le Mozambique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kiyoto Tsuji, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon.

M. Tsuji (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Je sais gré à la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ainsi qu'à M. Bromberg et

M^{me} Majdalani d'EcoPeace Middle East de leurs exposés très instructifs.

Le Japon continue de soutenir la solution des deux États, grâce à laquelle l'État d'Israël et un futur État de Palestine vivraient côte à côte, dans la paix. La position du Japon à cet égard demeure inchangée.

Nous sommes préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus politique. Bien qu'il n'y ait pas de voie facile vers la paix au Moyen-Orient, il est important de reprendre un dialogue direct entre les parties pour faire avancer le processus de paix. L'engagement continu des États-Unis est primordial à cet égard, et nous espérons que leur plan de paix, qui sera publié dans un avenir pas trop lointain, servira de base constructive à des négociations directes entre Israël et la Palestine.

Le conflit doit être réglé par des mesures de confiance et la négociation. Nous condamnons fermement la violence et le terrorisme contre des innocents. Le Gouvernement japonais exhorte une fois de plus le Gouvernement israélien à geler complètement ses activités de colonisation, y compris le plan de construction approuvé par Israël ce mois-ci, qui compromet la viabilité de la solution prévoyant deux États. Les tentatives unilatérales visant à modifier le statu quo par la force ou la coercition ne sont pas acceptables. Le Japon ne reconnaît pas l'annexion du plateau du Golan par Israël. Nous n'avons pas changé sur ce point. Nous sommes attachés à l'état de droit. La communauté internationale devrait dûment se pencher sur la question des tentatives unilatérales de modifier le statu quo par la force ou la coercition.

Le Japon continue de contribuer à la mise en place d'un environnement propice à l'instauration de la paix en encourageant les mesures de confiance entre les parties grâce à des efforts tout à fait originaux tels que l'initiative Corridor pour la paix et la prospérité, et son projet phare, le parc agroindustriel de Jéricho. Nous apprécions vivement l'appui qu'Israël continue d'apporter à ces initiatives.

Je voudrais conclure en réaffirmant le soutien indéfectible du Japon à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Office joue un rôle essentiel, non seulement à des fins humanitaires mais aussi pour la stabilité dans la région, ainsi que cela a été réaffirmé à la réunion ministérielle sur l'UNRWA à laquelle j'ai assisté au début du mois. Cette année, nous avons

déjà versé environ 32 millions de dollars à l'Office. Le Japon fait aussi un effort considérable pour élargir la base de donateurs de l'UNRWA en amplifiant l'implication des pays asiatiques, notamment dans le cadre de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. La prochaine réunion de la Conférence au plus haut niveau se tiendra en Cisjordanie l'été prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je tiens à remercier de sa déclaration la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, ainsi que les auteurs d'exposés d'EcoPeace. Le Livre des Livres – La Bible – nous dit :

« À chaque chose il y a une saison, et un temps pour chaque projet sous le ciel. [...] Un temps de guerre, et un temps de paix ».

Je suis certain que toutes les personnes présentes ont observé que le temps pour la paix n'est pas encore venu pour nous et que, à regarder la région, il n'y a aucun signe qu'il viendra bientôt, comme nous l'avons entendu ce matin.

La question de Palestine est encore une source de préoccupation pour la région et pour le monde. Concernant cette question, les parties sont dans une impasse sur chaque point qui pourrait conduire à la paix. La situation sur le terrain est en voie de détérioration et, au lieu de parler de la solution des deux États et des échanges de territoire qui avaient caractérisé les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, solution inscrite dans des accords et résolutions, nous entendons parler d'annexion de la Cisjordanie ou de parties de celle-ci et de l'effondrement possible de l'ensemble du processus de paix, du paradigme de paix et de son fondement.

La route des négociations est bloquée et le principal partenaire des négociations, le peuple palestinien, subit une effroyable pression politique et économique issue de la nouvelle réalité politique qui lui est imposée et d'une situation financière débilante à laquelle se conjugue une fragile situation sécuritaire. Le Premier Ministre palestinien déclare qu'il ne reste rien à négocier et pose une légitime question : où allons-nous avoir l'État palestinien?

Le Premier Ministre palestinien qualifie de « guerre financière » le fait que les Israéliens retiennent les recettes fiscales palestiniennes afin de pousser les Palestiniens à faire acte de reddition. La communauté internationale craint que cet état de choses ne place l'Autorité palestinienne au bord de l'effondrement financier et n'en menace la stabilité. À cela s'ajoutent la méfiance et une complète rupture des communications entre les parties. Les principales parties qui sont supposées négocier la paix et discuter du plan de paix tant promis n'entretiennent aucun contact officiel.

Les bases d'un règlement pacifique sont très gravement ébranlées et la préoccupation règne, surtout concernant le statut de Jérusalem et les résolutions des Nations Unies qui, depuis plus de 70 ans, représentent la légalité internationale sur laquelle doit reposer toute solution équitable, juste et globale, de la résolution 242 (1967) aux résolutions 338 (1973) et 478 (1980), pour finir avec la résolution 2334 (2016). Comme l'Ambassadeur de France l'a dit, le Conseil ne peut garder le silence.

Sur le terrain, les choses ne vont pas mieux. Gaza continue de saigner. Le ciblage tragique des civils se poursuit et, malgré l'indignation de la communauté internationale, il n'y a aucun signe que cela doive finir. La décision israélienne de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron menace également la stabilité.

Ce qui manque aujourd'hui, ce ne sont pas les résolutions, les plans de paix ou les feuilles de route des Nations Unies. Tout cela a été fait maintes et maintes fois. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de choisir la vie et de prendre la route de la paix. C'est pourquoi le monde arabe a fait son choix stratégique de la paix dans son Initiative de paix arabe et croit encore qu'une solution globale, juste et équitable est l'unique voie qui s'ouvre.

Mais cette paix ne peut procéder de l'annexion ou de la reconnaissance de l'annexion illégale de terres occupées. Le Liban est gravement préoccupé par les implications d'une reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur les hauteurs du Golan occupé. Il y voit une violation flagrante de la résolution 497 (1981). Le Liban est également préoccupé par l'occupation israélienne continue des territoires libanais saisis par la force en 1967.

Je suis heureux de signaler au Conseil qu'au cours des trois derniers mois, d'importants développements

politiques et institutionnels ont eu lieu au Liban sur le plan intérieur. Un nouveau gouvernement d'unité nationale a été formé, sous la direction du Premier Ministre Hariri, et il a fixé un très ambitieux et actif programme de réformes. Le Gouvernement s'est montré vivement attaché à aborder les priorités urgentes, surtout la situation économique et budgétaire, la réforme structurelle et la lutte contre la corruption. Il est résolu à préserver cet élan dans l'intention de rattraper le temps perdu dans le processus de formation du Gouvernement et de satisfaire aux nombreux engagements pris par le Liban à Paris à la Conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises – la Conférence CEDRE.

Mais des défis persistants demeurent. L'occupation israélienne continue de territoires libanais et les violations quotidiennes de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006) font que la situation reste fragile sur la frontière sud. Au cours des trois derniers mois seulement, Israël a violé 431 fois la souveraineté du Liban : 112 violations terrestres, 149 violations maritimes et 170 violations aériennes. C'est une chose à noter, condamner et stopper.

Le Liban reste attaché à la pleine application de la résolution 1701 (2006) et à des efforts pour parvenir à un cessez-le-feu permanent sur sa frontière sud. Il est aussi déterminé à poursuivre son engagement constructif afin de régler les problèmes frontaliers dans la cadre du mécanisme tripartite et avec les bons offices des Nations Unies et des partenaires internationaux. Il espère également pouvoir un jour prochain voir établir un cessez-le-feu permanent. Le Conseil peut aider considérablement à faire de cet espoir une réalité en prenant toutes les mesures nécessaires à sa disposition pour contraindre Israël à assumer sa part de responsabilité en la matière.

Enfin, le Liban reste déterminé à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appelle tous les États à renouveler leurs engagements et à aider l'Office à assumer sa responsabilité à l'égard du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter l'Allemagne d'avoir accédé ce mois-ci à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que d'avoir dirigé les travaux du Conseil avec tant d'assurance et de professionnalisme. Je tiens aussi à

remercier de son exposé approfondi la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo. J'exprime aussi ma satisfaction des efforts menés par l'ONU pour instaurer la paix dans la région, et je remercie de leurs exposés les deux Codirecteurs d'EcoPeace Middle East.

Sur la toile de fond des situations régionales et internationales troublées qui ont fait suite à l'émergence de plusieurs crises préoccupant la communauté internationale, la Jordanie, sous la conduite de S. M. le Roi Abdullah II, a poursuivi ses efforts inlassables en appui à nos frères palestiniens dans leur juste et légitime lutte pour concrétiser leurs droits nationaux et créer un État de Palestine indépendant sur les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Jordanie maintient sa coordination avec les parties internationales intéressées, en insistant sur les constantes en deçà desquelles nous ne reviendrons pas. La question palestinienne, avec toutes les injustices et les souffrances qu'elle comporte, figure en tête des priorités de la politique étrangère de la Jordanie cette année, comme elle l'a été chaque année sous la conduite de S. M. le Roi Abdullah II, qui a déclaré :

« Nos frères palestiniens méritent notre plein appui afin de pouvoir tenir bon et continuer de travailler, avec la communauté internationale et ses institutions, à parvenir à une solution juste et globale qui répare les injustices historiques dont ils ont souffert et concrétise leur droit à un État. La Jordanie continuera de remplir son obligation nationale et historique de soutenir la cause palestinienne, ce qui est une priorité de premier rang pour la Jordanie. »

La garde, traditionnellement confiée aux Hachémites, des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem est une tâche que nous continuerons d'assumer au mieux de nos capacités. La protection et la défense des Lieux saints et de leur identité arabe, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, revêt une importance suprême aux yeux de S. M. le Roi Abdullah II.

Nous soulignons à cet égard que la Jordanie fera pleinement usage de ses moyens pour préserver le statut historique et juridique actuel des Lieux saints et pour veiller à ce qu'Israël, la Puissance occupante, respecte son engagement en vertu du droit international de garantir la sécurité des fidèles, de telle sorte que Jérusalem puisse rester un symbole de paix et d'harmonie. Nous insistons sur la liberté d'accéder à la mosquée Al-Aqsa et d'en sortir.

Nous condamnons les violations répétées contre la mosquée Al-Aqsa par Israël, la dernière en date étant la prise d'assaut de la mosquée par des centaines d'extrémistes ces derniers jours, sous la protection de la police et des forces spéciales israéliennes. Dans ce contexte, je voudrais rappeler les communiqués finals du Sommet arabo-européen tenu à Charm el-Cheikh en février, du Sommet arabe tenu en Tunisie en mars et du Forum de coopération russo-arabe, qui ont tous souligné l'importance de la tutelle hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem.

En ce qui concerne la question des réfugiés palestiniens, la communauté internationale doit continuer d'assumer ses responsabilités juridiques, politiques et morales à leur égard. Il s'agit de l'une des questions les plus importantes relatives au statut final, qui doit être réglée sur la base des résolutions de légitimité internationale, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et l'Initiative de paix arabe, pour permettre aux réfugiés d'exercer leur droit au retour et à une indemnisation. À cet égard, nous soulignons que toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées au moyen de négociations directes. Nous soulignons également la nécessité de continuer à appuyer à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous rappelons à cet égard la visite effectuée ce mois-ci par le Secrétaire général en Jordanie, où il a rencontré un groupe de futurs étudiants de l'UNRWA dans le camp de réfugiés de camp de Baqaa. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que 700 écoles de l'UNRWA continuent d'offrir des services éducatifs à plus de 530 000 étudiantes et étudiants palestiniens, dans ses cinq zones d'opérations.

En ce qui concerne la crise syrienne, nous réaffirmons la position ferme de la Jordanie, selon laquelle il faut trouver une solution politique à cette crise. La Syrie doit retrouver sa vitalité et son rôle en tant que pierre angulaire de la stabilité dans la région et composante essentielle du système d'action arabe commune. Les approches politiques doivent être fondées sur le principe de la protection de ce pays frère qu'est la Syrie, de la préservation de son indépendance et de son intégrité territoriale et du retour, volontairement et en toute sécurité, de ses citoyens dans leur pays, leurs villes et leurs villages. Tel est l'objectif autour duquel nous devons tous nous rallier.

Au nom de la communauté internationale, la Jordanie a accueilli ses frères syriens et partagé avec

eux les ressources dont elle disposait. Nous continuerons de le faire jusqu'à leur retour volontaire et en toute sécurité. À cet égard, je tiens à souligner la nécessité d'appuyer les pays qui ont accueilli des réfugiés syriens, car il s'agit d'une responsabilité partagée.

S'agissant du Golan syrien occupé, notre position reste inchangée : le Golan est un territoire syrien occupé, conformément à toutes les résolutions de légitimité internationale, notamment la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Il est impératif de mettre fin à l'escalade en Libye, ce qui exige du calme et de la retenue. Nous soulignons qu'il importe de parvenir à une solution politique et d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour surmonter la crise, assurer la sécurité et la stabilité en Libye et préserver son intégrité territoriale.

Nous devons poursuivre nos efforts communs pour combattre le terrorisme, l'obscurantisme et l'extrémisme. En dépit de la défaite écrasante de Daech en Iraq et en Syrie, la menace du terrorisme subsiste et demeure un défi. La Jordanie continue d'appuyer l'Iraq dans ses efforts de lutte contre le terrorisme et continuera de l'accompagner durant le processus de reconstruction et de stabilisation, car l'exercice par l'Iraq de son rôle fondamental dans la région constitue l'un des piliers de la sécurité et de la stabilité.

Enfin, les crises qui sévissent dans la région exigent que nous renforçons notre coopération afin de relever les défis communs et de construire un avenir que nos peuples méritent – un avenir plus sûr, plus stable et plus prospère, qui offre à nos jeunes d'excellentes possibilités et perspectives, qui garantisse à nos sociétés un développement durable, un avenir plein d'espoir et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'informe aussi toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous sommes venus ici à de nombreuses reprises et avons déclaré que les Palestiniens ont le droit de vivre comme nous tous. Ils ont le droit d'être libres et de vivre en sécurité, et ils ont le droit de jouir de ce qui leur appartient. Pourtant, rien n'a changé. Des efforts systématiques sont déployés pour saper les droits inaliénables du peuple palestinien. L'occupation illégale se poursuit. Les activités d'implantation de colonies de peuplement illégales se poursuivent. Les forces de sécurité israéliennes continuent de faire usage d'une force disproportionnée à l'encontre des civils palestiniens. Gaza est toujours sous blocus.

Depuis les manifestations organisées dans le cadre de la Grande Marche du retour, la situation humanitaire s'est encore aggravée. Les forces israéliennes ont tiré délibérément dans les genoux de milliers de personnes, qui ont subi de graves blessures. Les organisations humanitaires sur le terrain indiquent que beaucoup de ces blessures se sont infectées, ce qui fait qu'on ne peut pas avoir recours à la chirurgie réparatrice, qui est rarement disponible à Gaza. La violence se poursuit et les tensions se sont exacerbées dans la région au cours des dernières semaines. L'inaction face au non-respect persistant du droit international et des résolutions de l'ONU ne fait qu'encourager Israël. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ne peut pas fermer les yeux sur cette situation. Il faut relancer le processus de paix de toute urgence.

La seule solution viable au conflit israélo-palestinien est la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix. Les droits du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination, ne sont pas négociables. Pendant des décennies, les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor ont servi de base aux négociations de paix. Cela a été réaffirmé explicitement dans la résolution 2334 (2016). Ce cadre de référence ne saurait être modifié. Il faut maintenant fixer un calendrier pour la réalisation de la solution des deux États, avec un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Malheureusement, le sort des réfugiés de Palestine est aggravé par la crise financière que connaît l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Tant qu'on n'aura pas trouvé une solution juste, durable et globale au conflit israélo-arabe, le mandat de l'UNRWA

demeure vital pour les réfugiés, pour la région et au-delà. Nous avons tous le devoir moral d'appuyer l'UNRWA et de proroger son mandat cette année. En tant que Présidente de la Commission consultative de l'UNRWA et du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, la Turquie intensifiera ses efforts pour contribuer à ses travaux et appelle tous les acteurs à faire de même.

Tout récemment, un État Membre a pris la décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan. Cette décision est et doit être nulle et non avenue. Elle contrevient à la résolution 497 (1981). Elle viole le droit international. Les mesures unilatérales ne changeront pas les faits. Le plateau du Golan est un territoire occupé par Israël. L'annexion de territoires par la force est interdite au titre du droit international, y compris par la Charte des Nations Unies. En outre, en vertu du droit de la responsabilité de l'État, les États ne doivent pas reconnaître l'annexion de territoires par la force.

À chaque débat public sur le Moyen-Orient, nous sommes confrontés à un sombre tableau. Toutefois, ces problèmes ne sont pas inhérents à l'histoire ni à la culture de la région. Ils sont le résultat de l'injustice et d'un traitement inéquitable. Pour garantir une paix durable, il faut que justice soit faite, et nous devons y contribuer en faisant respecter collectivement le droit international. Cela exige de l'unité, du courage et de la résilience, en particulier de la part du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma déclaration d'aujourd'hui va porter essentiellement sur le processus de paix au Moyen-Orient, car je suis consciente des limites de temps que le Président vient de mentionner. Une version un peu plus longue de notre déclaration qui traite de la situation en Syrie, au Yémen et en Libye a été publiée en ligne.

Il existe un fort consensus international sur la manière dont le conflit israélo-palestinien doit être réglé. Seule une solution négociée prévoyant deux États pourra instaurer une paix durable. Une solution politique ne peut être remplacée par le seul recours au renforcement des institutions et au développement économique, même s'il s'agit là d'éléments essentiels à la constitution d'un futur État palestinien.

Nous sommes profondément préoccupés par la crise budgétaire dans laquelle se débat l'Autorité

palestinienne, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales et douanières, qui représentent les deux tiers de son budget total. En mars, sur la base d'une récente loi adoptée par la Knesset, le Gouvernement israélien a décidé de prélever 6 % des recettes qu'il recouvre pour le compte de l'Autorité palestinienne au titre de paiement pour les prisonniers palestiniens; en réponse, l'Autorité palestinienne a décidé de ne plus accepter aucune recette fiscale ou douanière tant que les transferts ne seraient pas intégralement rétablis. L'Autorité palestinienne met actuellement en œuvre de strictes mesures d'austérité qui ne sont pas tenables. Les donateurs ne peuvent combler ce déficit de financement et l'existence de l'Autorité palestinienne pourrait être en jeu si la crise budgétaire n'est pas réglée. La Norvège exhorte les deux parties à tout faire pour se montrer pragmatiques et trouver une solution pratique.

La situation à Gaza reste extrêmement préoccupante. La population de Gaza ne pourra pas mener une vie normale et l'économie ne pourra pas être viable si le régime de bouclage en place n'est pas levé. L'Autorité palestinienne, Israël et les donateurs doivent mobiliser un appui en faveur de l'aide humanitaire et des principaux projets d'infrastructure pour Gaza. Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza est une condition nécessaire à la poursuite du développement.

La Norvège présidera la prochaine réunion du groupe international des donateurs pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, que l'Union européenne tiendra à Bruxelles demain, 30 avril. En plus de régler la crise budgétaire actuelle de l'Autorité palestinienne, nous saisissons cette occasion pour exhorter les parties à clore certains des dossiers budgétaires en suspens. Il est impératif, pour stabiliser et améliorer la situation en vue d'une solution négociée à deux États, de progresser sur ces dossiers. Nous appelons les parties à faire la preuve de leur attachement à la solution des deux États et à prendre des mesures crédibles pour inverser les tendances négatives observées actuellement sur le terrain, notamment les activités de peuplement et les actes de violence.

La Norvège est attachée de longue date à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, et nous entendons rester un partenaire actif et constant dans la quête de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République arabe syrienne condamne une fois de plus avec la plus grande fermeté la décision illégitime et immorale prise par le Président des États-Unis d'Amérique concernant la prétendue souveraineté d'Israël sur le Golan arabe syrien occupé. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Organisation, notamment la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Cette résolution reconnaît que le Golan arabe syrien est un territoire occupé et que toute mesure prise par Israël, Puissance occupante, dans le Golan arabe syrien occupé, est nulle et non avenue et sans effet juridique.

Cette décision des États-Unis représente une tentative d'éroder la légitimité internationale, et elle met au grand jour la véritable réalité et l'ampleur du stratagème criminel qui vise à légitimer l'occupation, à répandre le chaos et la destruction et à diviser notre région. Elle a également révélé que l'Administration des États-Unis avait complètement abdiqué ses responsabilités au regard des obligations qui lui incombent – en particulier celles qui sont associées au statut de membre permanent du Conseil de sécurité – et qu'elle est une ennemie de tous les peuples du monde qui croient en la légitimité internationale et qui rejettent les politiques hégémoniques, colonialistes et spoliatrices des droits des peuples et des États.

Toute la communauté internationale a rejeté la décision des États-Unis et renouvelé son attachement à la résolution 497 (1981), ainsi qu'aux autres résolutions pertinentes de l'ONU qui réaffirment la souveraineté de la République arabe syrienne sur le Golan arabe syrien occupé. Les positions internationales ont montré que cette décision ne servira qu'à isoler davantage les États-Unis, même parmi leurs alliés les plus proches.

La position adoptée par l'Administration des États-Unis à l'appui des politiques d'occupation israéliennes a empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le fait que l'ONU ne parvienne pas à faire appliquer ses résolutions sur le règlement du conflit israélo-arabe encourage Israël à continuer de se comporter de manière agressive et à violer les résolutions internationales en refusant de se retirer du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Israël a lancé des agressions

successives contre les territoires de la République arabe syrienne, dont la dernière en date a eu lieu le 13 avril.

Israël continue de perpétrer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans le Golan syrien occupé, notamment en confisquant des terres et des biens, en développant les colonies de peuplement, en pillant les richesses, en tentant de falsifier l'histoire du Golan, en volant ses monuments, en posant des mines et en privant les citoyens syriens loyaux de leurs droits, notamment leur droit d'endosser l'identité de leur patrie et de communiquer avec leurs familles dans leur pays, la Syrie.

En outre, Israël, Puissance occupante, continue de mener ses politiques d'oppression, de discrimination raciale, de détention arbitraire et de terrorisme contre les citoyens syriens. Il met en scène de faux procès et distribue de longues peines de prison, comme dans le cas du Mandala syrien, le prisonnier Sidqi Sleiman Al-Makt, qui a été détenu arbitrairement pour avoir dénoncé la coopération d'Israël avec le groupe terroriste Front el-Nosra, ainsi qu'avec d'autres entités terroristes, dans la zone du désengagement des forces dans le Golan syrien. Il a été condamné à 14 ans de prison, alors qu'il avait déjà passé 27 années dans les prisons d'occupation. Nous appelons la communauté internationale à œuvrer en faveur de la remise en liberté de Sidqi Sleiman Al-Makt et du jeune détenu Amal Fawzi Abou Saleh, ainsi que de celle des personnes assignées à résidence.

Mon gouvernement souligne que le Golan arabe syrien occupé fait partie intégrante du territoire syrien et que le reprendre aux mains de l'occupant israélien par tous les moyens prévus par le droit international demeure une priorité politique nationale syrienne. C'est là notre droit éternel; nous n'y renoncerons pas et ne ferons aucun compromis.

Enfin, la République arabe syrienne conserve une position de principe ferme en faveur du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et de la création de son État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que du droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de 1948. Nous renouvelons notre appel à accorder à l'État de Palestine le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Le débat public d'aujourd'hui se déroule dans un contexte régional et

international extrêmement complexe, compte tenu de l'incertitude qui entoure l'avenir de plusieurs questions clefs dans la région du Moyen-Orient et un certain nombre d'événements et de faits nouveaux qui se sont succédé dans nombre de pays de la région, ainsi que du mépris que réservent certaines grandes puissances à la légitimité internationale multilatérale, laquelle représente l'approche privilégiée par l'ONU pour traiter les questions relatives au Moyen-Orient, notamment celle de l'occupation israélienne des territoires arabes de Palestine, de Syrie et du Liban.

Dans ce contexte, la Ligue des États arabes a intensifié ses activités au plus haut niveau, afin de lutter contre ces positions illégales. Le vingt-neuvième Sommet de la Ligue des États arabes, surnommé Sommet de Jérusalem, qui s'est tenu en mars 2018 à Dhahran, en Arabie saoudite, ainsi que le trentième Sommet de la Ligue, qui a eu lieu à Tunis en mars et a été qualifié de Sommet de la détermination et de la solidarité, ont tous deux adopté plusieurs résolutions et déclarations. Toutes ces décisions et déclarations ont réaffirmé la détermination des États arabes à mettre en oeuvre la légitimité internationale basée sur le droit international, la Charte des Nations Unies et les nombreuses résolutions et déclarations adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur nombre de questions. Ces questions ont fait l'objet d'attaques féroces par le biais de décisions unilatérales qui violent de façon flagrante les règles de la légitimité internationale et celles de l'action multilatérale internationale menée par le biais de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Aux deux sommets, la Ligue des États arabes a réaffirmé sa volonté de continuer à mettre en oeuvre les principes fondamentaux consacrés par les conférences de Madrid et d'Oslo et par l'Initiative de paix arabe, en premier lieu le principe de l'échange de la terre contre la paix, et la solution des deux États comme base de la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale. Les deux sommets ont aussi réaffirmé que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) était, est et restera le seul représentant légitime du peuple palestinien, sous la direction du Président Mahmoud Abbas, et insisté sur le fait que les principes fondamentaux du processus de paix, de pair avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, constituaient la base pratique et solide pour parvenir au règlement souhaité de la question palestinienne par la voie de négociations directes entre les deux parties sur les cinq questions liées au statut final qui ont été

convenues à l'ONU dans les cadres multilatéraux internationaux, notamment au Quatuor international.

Dans le même temps, les deux sommets arabes ont exprimé leur opposition, leur rejet et leur condamnation des décisions unilatérales du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, de ne plus financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'appuyer la décision d'Israël de suspendre le transfert des montants dus à l'Autorité palestinienne, de fermer sans raison le Bureau de l'OLP à Washington, de s'efforcer de priver le peuple palestinien de ses droits inaliénables, notamment de celui à l'autodétermination, au retour des réfugiés palestiniens et à leur indemnisation et du juste règlement de leur cause conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948, ainsi que leur intention déclarée d'appuyer les efforts visant à placer sous souveraineté israélienne les colonies illégales établies sur les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016).

Plus important encore, les deux sommets arabes ont réaffirmé à l'unanimité leur rejet de tout accord ou initiative de paix non conformes aux résolutions de la légitimité internationale relatives au processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que toutes les pressions politiques ou financières exercées sur le peuple palestinien et sa direction en vue d'imposer des solutions injustes à la question palestinienne non conformes aux résolutions de la légitimité internationale relatives au processus de paix. Les deux sommets ont aussi réaffirmé leur approbation et leur appui au plan de paix présenté au Conseil, le 20 février 2018, par le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, initiative visant à contrer le parti pris flagrant des États-Unis en faveur d'Israël (voir S/PV.8183), et à renforcer les cadres multilatéraux internationaux par le biais du Conseil de sécurité. Le Conseil n'a à ce jour pas accordé à cette initiative l'intérêt qui conviendrait.

Le dernier Sommet arabe de Tunis a aussi affirmé son rejet et sa condamnation de la décision des États-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan arabe syrien occupé, décision qu'il considère comme nulle et non avenue et constituant une violation grave de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité adoptées à l'unanimité, notamment des résolutions 242 (1967) et 497 (1981). Le sommet de Tunis a aussi réaffirmé le plein appui des

États arabes au droit de la République arabe syrienne de récupérer le Golan occupé. Il a aussi indiqué que les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie nord du village d'Al Ghajjar appartiennent au Liban, et réaffirmé le droit du Liban de les récupérer.

Il a chargé les ministres des affaires étrangères des États membres de continuer de s'opposer à cette décision américaine en recourant à tous les moyens politiques, diplomatiques et juridiques et en intensifiant les contacts avec la communauté internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral, et notamment d'envisager de présenter un projet de résolution au Conseil de sécurité et de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le caractère illégal et non fondé en droit de cette reconnaissance par les États-Unis. Le Groupe des États arabes poursuit ses consultations à New York en vue de mettre en oeuvre ces mesures, en coordination avec les nombreux États et organisations internationales et régionales qui ont rejeté cette décision conformément à leur attachement aux positions exprimées au plan international, ce que le Sommet arabe apprécie à sa juste valeur.

Après cette brève présentation des résolutions et des déclarations issues des deux derniers sommets arabes, je voudrais, pour terminer, exprimer au nom de la Ligue des États arabes le regret de voir qu'on a fait sortir la recherche d'une solution à la question du Moyen-Orient du cadre multilatéral international officiel, à savoir l'ONU et le Conseil de sécurité, pour la transférer dans un autre cadre extérieur à l'ONU, qui s'appuie pour ce faire sur des informations, déclarations, spéculations, tweets et autres diffusés sur les médias sociaux, et aussi sur des déclarations à la presse qui font douter du sérieux et de l'efficacité de l'approche consacrée dans l'Initiative de paix arabe de 2002 et passent sous silence les demandes arabes concernant les bases et les objectifs du processus de paix, notamment le règlement des cinq questions liées au statut final qui doivent être réglées par le biais de négociations directes entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, sous supervision internationale neutre et transparente.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui plus que jamais appelé à reprendre les rênes et l'initiative s'agissant de cette question importante, la question du Moyen-Orient, et de réaffirmer les fondements de la légitimité internationale dans les cadres multilatéraux internationaux en vue de renforcer le rôle de la diplomatie au service de la paix et celui de l'ONU. La Ligue des États arabes continuera pour sa part d'appuyer la

légitimité internationale représentée par le Conseil de sécurité jusqu'à ce que soit atteint notre objectif ultime d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Alors que votre présidence touche à sa fin, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil ce mois. Nous vous remercions aussi d'avoir organisé cet important débat ainsi que de la minute de silence observée à l'ouverture du présent débat à la mémoire des victimes du terrorisme et des récentes attaques terroristes. Je voudrais remercier aussi les intervenants de leurs exposés complets et détaillés.

Depuis le dernier débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.8449), le conflit israélo-palestinien a subi le coup d'annonces nouvelles encore plus dévastatrices. La solution des deux États s'éloigne de plus en plus et se heurte à de nouveaux obstacles. C'est pourquoi je crois important de commencer par souligner les faits positifs survenus depuis la dernière fois que j'ai pris la parole au Conseil.

La Namibie salue la formation d'un nouveau Gouvernement palestinien, avec à sa tête le Premier Ministre Mohammad Shtayyeh. Nous espérons que la formation de ce Gouvernement encouragera et promouvra la réconciliation entre Palestiniens. Nous nous félicitons aussi de l'évolution positive concernant l'assistance et la fourniture d'une aide humanitaire à la bande de Gaza. La création de 4 200 emplois, et de 15 000 autres prévus pour bientôt grâce à l'application du programme travail contre rémunération, est encourageante pour Gaza et pour son développement économique, qui reste limité en raison du blocus imposé par Israël.

Ces derniers faits sont malheureusement les seuls petits pas positifs de ces trois derniers mois. Alors que les manifestations le long de la barrière de séparation avec Gaza se poursuivent, la Commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé a publié le 28 février son rapport et présenté ses conclusions au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/40/74). La Commission a enquêté sur l'ensemble des 189 tués et dressé la liste de quelque 300 blessés faits par les forces de sécurité israéliennes le long de la barrière de séparation entre le 30 mars 2018 et le 31 décembre 2018, et conclu qu'à l'exception de deux cas il y a des motifs raisonnables

de penser que, dans tous les autres cas, « l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes contre les manifestants était illégale » (A/HRC/40/74, par. 94). Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission, en particulier concernant la nécessité pour Israël de s'abstenir de faire usage de la force létale contre les civils.

Pendant la période considérée, les actes de violence commis par les colons ont également augmenté. À la suite de la décision du Gouvernement israélien de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, supprimant ainsi un élément essentiel de la protection de la population locale, un plus grand nombre d'incidents violents sont survenus dans la zone H2 d'Hébron. Nous nous faisons l'écho des paroles du Secrétaire général dans l'espoir que toutes les parties pourront trouver un accord préservant la contribution précieuse et de longue date de la Présence internationale temporaire à Hébron à la prévention des conflits et à la protection des Palestiniens à Hébron.

Comme indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016), Israël continue d'étendre ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. De même, la destruction et la saisie de biens palestiniens continuent de plus belle. Le 7 avril, le Premier Ministre Netanyahu a promis d'annexer des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée. S'il tient sa promesse, cela représentera la menace la plus grande, mais aussi la plus grave, pour la solution des deux États.

Après avoir reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël en décembre 2017, le Président Trump a signé, il y a un mois, un décret reconnaissant la souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé. La Namibie tient à rappeler que ce décret est contraire aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981), aux termes desquelles la loi israélienne concernant le plateau du Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international, et elle a en outre demandé à Israël d'annuler son initiative. Nous engageons vivement le Conseil de sécurité à condamner cette décision.

Le Conseil se réunit tous les mois pour examiner la situation sur le terrain et recevoir des informations actualisées du Coordonnateur spécial à ce sujet. Les États qui ne sont pas membres du Conseil peuvent prendre la parole sur cette question tous les trimestres. J'occupe le poste de Représentant permanent de la République de Namibie depuis maintenant un peu plus

de deux ans. Comme beaucoup d'autres ambassadeurs, j'ai tenu, au cours de mon mandat, le même discours devant le Conseil : l'expansion des colonies de peuplement est illégale en vertu du droit international et met en péril la solution des deux États; la solution des deux États reste la seule option viable et réaliste pour mettre fin à ce conflit; et il est urgent que les parties reprennent les négociations. Je répète mon discours devant le Conseil aujourd'hui encore.

Cependant, les mots ne suffisent tout simplement pas. Il est urgent que toutes les parties fassent preuve d'une volonté et d'un désir politiques forts. Le Conseil de sécurité doit également jouer son rôle vital, et l'ensemble de la communauté internationale doit redoubler d'efforts collectifs pour œuvrer avec une plus grande diligence et une plus grande détermination à mettre fin au conflit et à instaurer une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que de créer deux États, garantissant les droits à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance des Palestiniens au sein de leur État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par remercier la présidence allemande d'avoir organisé le présent débat public.

Les débats sur ce point de l'ordre du jour font automatiquement naître en nous un vif sentiment de désespoir face à la détérioration de la situation dans la région. L'escalade de la violence, l'aggravation des crises humanitaires et les souffrances humaines indicibles ont sérieusement ébranlé la vision d'un Moyen-Orient pacifique, à laquelle nous sommes attachés depuis longtemps. En Libye, les rivalités régionales et les ingérences extérieures ont mis en péril un processus de paix patronné par l'ONU, faisant sombrer le pays dans un autre conflit prolongé et amplifiant la menace d'une grave crise humanitaire. Les efforts internationaux visant à trouver une solution politique en Syrie et à améliorer la situation humanitaire dans le pays n'ont toujours pas atteint l'objectif souhaité. La crise politique au Yémen a également entraîné des problèmes humanitaires sans précédent. Des millions de personnes restent au bord de la famine.

Cette situation s'est détériorée en raison de l'émergence d'une tendance dangereuse : l'érosion systématique des normes établies du droit international et des

principes de la Charte des Nations Unies, qui aggrave une situation régionale déjà fragile. Les processus politiques inclusifs fondés sur le respect du droit international sont abandonnés au profit de solutions militaires, faisant sombrer la région dans une instabilité et un chaos plus profonds. Les intérêts rivaux de puissances extérieures accentuent encore les clivages régionaux.

Par ailleurs, nous percevons clairement cette sombre tendance dans les tentatives visant à éroder le consensus international de longue date sur le statut de Jérusalem, ainsi que dans la décision unilatérale de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien. Ces mesures ont porté un coup sévère à l'état de droit et aux normes internationales, en plus d'entraver les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution durable et pacifique au conflit au Moyen-Orient.

Les préoccupations concernant le pénible sort des Palestiniens résonnent au Conseil depuis maintenant plus de sept décennies. Malheureusement, les souffrances du peuple palestinien perdurent encore aujourd'hui, sans aucun espoir d'apaisement. La démolition de demeures palestiniennes se poursuit en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et Israël étend ses colonies illégales au mépris flagrant du droit international et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Les restrictions et le contrôle israéliens sur l'accès aux lieux saints musulmans et chrétiens ont exacerbé plus encore les tensions. Dans ce contexte préoccupant, la menace de l'annexion de la Cisjordanie se profile maintenant à l'horizon.

Dans la bande de Gaza assiégée, la vie des civils, en particulier celle des enfants et des jeunes, reste menacée par un nouveau cycle de violence qui s'intensifie et risque d'aggraver encore le conflit. Ces atteintes à la volonté collective de la communauté internationale nous éloignent encore davantage de l'objectif d'une solution des deux États, qui sous-tend la vision d'un Moyen-Orient pacifique.

Le Secrétaire général a souvent rappelé qu'il n'y avait pas de plan B. Un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, fondé sur des paramètres convenus au niveau international et sur les frontières d'avant 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, reste la seule garantie viable de la paix dans la région. Sur le plan humanitaire, il demeure crucial de mobiliser des ressources pour assurer le financement durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui vient en aide à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens.

La question palestinienne, tout comme celle du Cachemire, reste inscrite à l'ordre du jour de l'ONU, et l'est depuis la création de l'Organisation. Il est en effet regrettable que la communauté internationale et l'ONU n'aient pas été en mesure de trouver des solutions justes et durables à ces différends. En conséquence, les peuples des territoires occupés en Palestine et au Cachemire ont subi une répression prolongée et sont privés de leur droit légitime à l'autodétermination.

Le manque de progrès sur la question palestinienne a non seulement frustré les espoirs et les attentes de générations de Palestiniens, mais aussi nourri une hostilité et une discorde sans fin dans la région. L'érosion continue du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies sape fortement la crédibilité du Conseil et souligne davantage son incapacité de régler des différends de date ancienne. Il n'est pas possible d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient et ailleurs sans respecter pleinement les principes du droit international et sans adhérer aux préceptes fondamentaux de la Charte, qui reste notre unique source d'espoir face à l'injustice et à l'oppression.

Pour terminer, nous voudrions appeler la communauté internationale à défendre ces principes et à apporter sa contribution à la réalisation de l'objectif commun d'un Moyen-Orient pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Niang (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne et la France d'avoir présidé ensemble le Conseil de sécurité.

En janvier dernier, nous avons exhorté le Conseil de sécurité à prendre des mesures et à progresser dans la réalisation de la solution des deux États et le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir S/PV.8449). Cet appel est maintenant devenu une question extrêmement urgente, au moment où Israël déclare vouloir rendre l'occupation irréversible et annexer des parties du territoire de la Cisjordanie.

L'extension de la juridiction et de la souveraineté israéliennes aux colonies de peuplement en Cisjordanie est une violation flagrante du droit international et elle déjouerait, si elle était menée à bien, les chances de parvenir à une solution pacifique. Ces déclarations doivent être condamnées par la communauté internationale et exigent une action urgente conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations

Unies, ainsi qu'aux responsabilités de la communauté internationale longuement non remplies vis-à-vis de la question de Palestine. Si elles ne sont pas remises en cause, ces tendances préoccupantes contribueront à perpétuer l'occupation, ce qui fragilisera l'engagement en faveur de la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et un État palestinien souverain et indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Au cours de ses diverses activités et, plus récemment en mars, lorsque sa délégation en visite à Bruxelles s'est réunie avec des représentants et des parlementaires de l'Union européenne et de la Belgique, le Comité a jugé encourageant d'apprendre que la solution fondée sur ces paramètres convenus de longue date continue à bénéficier du soutien de la vaste majorité de la communauté internationale.

Des mesures qui ont été prises récemment compromettent le règlement permanent du conflit en donnant lieu à un démantèlement unilatéral des bases convenues sur lesquelles reposent les questions liées au statut final : ces questions ont notamment trait à la construction des colonies, au droit au retour des réfugiés de Palestine et au statut de Jérusalem. En outre, la Puissance occupante manque également à l'obligation qui lui incombe au titre du droit international humanitaire de protéger la population palestinienne, y compris à Gaza. Malheureusement, le 29 janvier, le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron n'a pas été renouvelé et les observateurs internationaux ont donc quitté la ville, supprimant ainsi un élément essentiel de la protection de la population locale.

La planification et la construction de colonies israéliennes ainsi que les démolitions et la confiscation de biens palestiniens, y compris à Jérusalem-Est, qui s'accompagnent de plus en plus de violences causées par les colons, se poursuivent sans relâche, en toute illégalité et en violation, entre autres, de la résolution 2334 (2016). Comme l'a noté le Secrétaire général dans son dernier rapport écrit, en date du 20 mars (S/2019/251), l'avancement des projets de construction de plus de 3 000 logements en Cisjordanie occupée, notamment l'octroi de permis de construire ou la publication d'appels d'offres, représente le lot le plus important depuis mai 2018. Le Comité accueille avec satisfaction les rapports écrits du Secrétaire général sur l'application de la résolution et attend avec intérêt les prochains rapports sous ce format.

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016), il est demandé aux États Membres de faire, dans tous leurs échanges, la distinction entre le territoire de l'État d'Israël et le territoire palestinien occupé. Malheureusement, certaines entreprises privées continuent d'agir au mépris de ces dispositions. Il va sans dire que les États tiers doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international. C'est uniquement dans le respect du droit international que nous pourrions amener chacun à répondre de ses actes et mettre fin à 52 années d'occupation illégale.

Le Comité se félicite du rapport final de la Commission d'enquête internationale indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les manifestations qui se sont déroulées entre le 30 mars et le 31 décembre 2018 (A/HRC/40/74), afin d'identifier les auteurs des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous appelons les États Membres à mettre en œuvre les recommandations de la Commission qui visent à promouvoir le respect des obligations au titre des droits de l'homme et à garantir le respect du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris le lancement d'une enquête sur d'éventuels crimes de guerre et, le cas échéant, la poursuite des auteurs présumés de ces crimes internationaux.

Dans le même temps, la situation à Gaza reste instable et des manifestations se poursuivent le long de la barrière frontalière avec Israël. Le 30 mars, à l'occasion du premier anniversaire de la Grande Marche du retour, 50 000 manifestants se sont rassemblés. Ce jour-là, quatre Palestiniens ont été tués et 207 blessés. Une économie prisonnière et dépendante d'Israël, la régression du développement et le niveau élevé du chômage parmi une jeunesse frustrée, en particulier à Gaza, où un désastre environnemental se profile, ne peuvent que conduire à la catastrophe. Le Comité demande de nouveau à Israël de lever le blocus illégal imposé depuis 12 ans, qui crée des conditions humanitaires désastreuses dans la bande de Gaza.

Dans l'intervalle, le Comité appelle à poursuivre le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin qu'il puisse continuer à fournir de manière fiable et prévisible les services essentiels de santé, d'éducation, de protection et d'aide sociale, jusqu'au moment où le droit au retour des réfugiés palestiniens sera traité lors des négociations finales.

Pour en venir à la formation du nouveau Gouvernement de l'État de Palestine, le Comité espère que cela constituera un pas vers la réconciliation entre tous les acteurs politiques, afin de préserver les intérêts du peuple palestinien et de faire avancer la réalisation de leurs aspirations nationales légitimes.

Pour terminer, le Comité demande à tous les membres du Conseil et à tous les défenseurs des droits du peuple palestinien, également représentés autour de cette table, de prendre des initiatives audacieuses et de se rapprocher de la création d'un État palestinien souverain et indépendant, fondé sur sa contiguïté territoriale, seule formule pouvant mener à un règlement pacifique, stable et juste pour le peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlasi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que de votre initiative d'examiner la situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne. Je voudrais également remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé circonstancié, ainsi que M^{me} Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg de leurs exposés.

Les politiques adoptées par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, notamment la judaïsation, la colonisation et l'oppression, ne font qu'aggraver la situation en Palestine occupée. Elles compliquent non seulement la situation sur place, mais également exacerbent l'amertume et font obstacle à tout progrès en vue du lancement d'un processus de paix qui est entravé depuis des années par la remise en cause de la perspective d'une solution à deux États.

Le recours à la force contre des civils sans défense et la poursuite des activités de colonisation en violation des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016), entre autres, ne pourront jamais conduire à la paix ou au lancement d'un processus politique. Au contraire, ces actions ne servent qu'à provoquer les Palestiniens et la communauté internationale. L'absence de conditions de vie dignes ne contribue pas à instaurer la confiance et ne fournit pas le cadre approprié pour lancer un processus de paix qui permettrait de parvenir à une solution prévoyant deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967.

Jérusalem jouit d'un prestige particulier, non seulement auprès de ses habitants, mais aussi des fidèles des trois religions abrahamiques. Elle est la première qibla et le troisième lieu saint, ce qui lui confère un statut juridique spécial qui ne peut être modifié en aucune manière, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, a toujours été très attentif à la ville de Jérusalem et a toujours affirmé sa position historique, juridique et politique. Aussi appelle-t-il l'Organisation des Nations Unies, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, à assumer pleinement leurs responsabilités afin d'éviter toute modification de ce statut ou d'entraver les efforts internationaux visant à résoudre le conflit israélo-palestinien.

Sa Majesté a demandé à plusieurs reprises qu'aucune mesure ne soit prise pour porter atteinte au statut de Jérusalem, car c'est l'une des questions relevant du statut final. Étant donné cette conviction de longue en ce qui concerne le statut de Jérusalem pour les fidèles des trois religions célestes, le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, a signé à Rabat, le 30 mars, aux côtés du Chef de l'Église catholique, le pape François, un appel pour Jérusalem, reconnaissant son inviolabilité et soulignant son caractère spirituel en tant que ville de paix. Ce document tout à fait singulier vise à préserver le statut de Jérusalem et sa nature particulière en tant que ville multireligieuse, y compris sa dimension spirituelle et son identité particulière.

Dans la déclaration publiée à l'issue de la visite historique au Maroc de S. M. le Roi Abdullah II du Royaume hachémite de Jordanie, à l'invitation de S. M. le Roi Mohammed VI, les deux souverains, rappelant l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à la question palestinienne, ont réaffirmé leur plein appui au peuple palestinien. L'objectif est de rétablir tous leurs droits légitimes et de leur permettre d'établir un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des résolutions internationales pertinentes, de l'Initiative de paix arabe et du principe de la solution des deux États. Sa Majesté rejette toutes les mesures unilatérales prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier la situation juridique, historique ou démographique, ainsi que la nature spirituelle de Jérusalem-Est, en particulier les sanctuaires islamiques et chrétiens.

En ce qui concerne le Golan syrien, S. M. le Roi de Jordanie et le Roi Mohammed VI ont tous deux affirmé que, conformément aux résolutions de la légitimité

internationale, le Golan syrien est un territoire occupé et que la décision d'Israël de l'annexer est illégitime, nulle et non avenue, et constitue une violation de ces résolutions, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans le même esprit, le Roi Mohammed VI a envoyé une équipe d'architectes et d'artisans pour préserver les aspects historiques et culturels de la mosquée Al-Aqsa, en coordination avec la Jordanie.

En conclusion, la position du Maroc sur ce conflit reste fermement fondée sur l'Initiative de paix arabe et sur tous les principes et mandats visant à réaliser la paix. Nous appelons à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et l'harmonie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Grysa (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence allemande d'avoir organisé aujourd'hui ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Dans les exposés qu'il a présentés au Conseil, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, brosse souvent un tableau sombre d'une situation dans laquelle les tensions s'enveniment et la violence inter-communautaire risque de s'exacerber à tout moment. À Gaza, une situation humanitaire désastreuse alimente le désespoir de la population palestinienne, parfois manipulée par des groupes extrémistes qui recourent à la violence, alors que la peur pour la sécurité israélienne augmente. Trop de civils innocents des deux côtés ont payé le prix du recours aveugle à la violence et à la force.

La formation d'un nouveau gouvernement palestinien offre cependant une lueur d'espoir dans l'ombre du désespoir qui caractérise depuis trop longtemps le conflit israélo-palestinien. En effet, l'unité est essentielle à une Palestine politiquement stable et économiquement viable. À cet égard, le Saint-Siège salue les efforts inlassables déployés par les pays voisins pour lancer des pourparlers avec les différentes factions palestiniennes et faciliter le dialogue entre elles. Ces efforts demeurent importants pour le respect des droits inaliénables et la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien, ainsi que pour parvenir à une paix et une sécurité durables pour Israël.

Bien entendu, de véritables défis persistent. La fragmentation croissante des terres palestiniennes ne fera que rendre plus difficile, avec le temps, la solution des deux États. Difficulté, cependant, ne signifie pas impossibilité. Il incombe donc aux parties elles-mêmes, aux acteurs régionaux et au reste de la communauté internationale de tout mettre en œuvre et d'utiliser toutes leurs capacités de persuasion politiques et diplomatiques pour éviter que cette difficulté ne devienne une impossibilité. Si l'on veut que la solution des deux États devienne une réalité, il faut briser le cycle de la violence et les deux parties doivent se résoudre à éviter les actions unilatérales qui mineraient la solution des deux États, comme on le répète si souvent dans cette salle.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont la demande de services ne cesse de croître, continue de jouer un rôle essentiel non seulement en fournissant des services de base aux réfugiés palestiniens, mais aussi en tant qu'élément essentiel du développement régional et de la sécurité. Le Saint-Siège félicite les pays qui ont augmenté leurs dons pour permettre à l'Office de mener à bien son action visant à garantir que la population réfugiée, en particulier les enfants des camps de réfugiés, puisse vivre dans la dignité.

Les initiatives visant à changer l'identité de Jérusalem et son statu quo ne touchent pas seulement les populations déjà fragiles qui y vivent, mais ont également des effets potentiellement préjudiciables sur la paix et la stabilité dans la région. Comme l'a indiqué le représentant du Maroc, le pape François, lors de sa récente visite au Maroc, et S. M. le Roi Mohammed VI ont lancé un appel conjoint sur l'importance de préserver la Ville sainte de Jérusalem comme patrimoine commun de l'humanité et en particulier des fidèles des trois religions monothéistes, comme lieu de rencontre et comme symbole de coexistence pacifique, où le respect mutuel et le dialogue peuvent être cultivés. Ils ont exprimé l'espoir que la pleine liberté d'accès aux fidèles des trois religions monothéistes et leur droit au culte soient garantis, afin qu'à Jérusalem/Al-Qods ils puissent adresser leurs prières à Dieu, le Créateur universel, pour un avenir de paix et de fraternité sur Terre.

Je voudrais conclure par un passage du message pascal du pape François pour le Moyen-Orient :

« Que la lumière pascalle éclaire tous les gouvernants et tous les peuples du Moyen-Orient, à commencer par les Israéliens et les Palestiniens,

et les incite à soulager tant de souffrances et à poursuivre un avenir de paix et de stabilité.»

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Bougacha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai tout d'abord le plaisir d'exprimer la reconnaissance de mon pays pour la manière dont vous dirigez le Conseil en ce mois d'avril. Nous voudrions aussi remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé. Nous rendons également hommage au rôle de la société civile dans la promotion d'un règlement juste du conflit au Moyen-Orient.

Cette séance se tient dans un contexte de tension et de détérioration de la situation en raison de l'occupation et de la violation continues par Israël des résolutions internationales, qui établit dans le même temps une politique *de facto* à travers ses activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est – qui sont autant de provocations, agressions et violations des droits, sanctuaires, territoires et capacités nationales des Palestiniens – et poursuit son siège économique suffocant dans la bande de Gaza.

La Tunisie réitère son appel au Conseil de sécurité et à la communauté internationale pour qu'ils assument pleinement leurs responsabilités et prennent des mesures sérieuses et urgentes pour faire pression sur la Puissance occupante afin qu'elle respecte les résolutions de la légitimité internationale, notamment la résolution 2334 (2016), pour mettre fin aux colonies et à l'occupation. C'est essentiel si nous espérons réaliser des progrès sur la voie d'un règlement du conflit israélo-palestinien, conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe et au principe de la solution des deux États. Cela garantirait la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, mènerait à un règlement global de la question palestinienne et contribuerait à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient.

Dans la déclaration finale du Sommet de la Ligue des États arabes, tenu le 31 mars en Tunisie, les dirigeants arabes ont affirmé le statut central de la question palestinienne et se sont engagés à tout mettre en œuvre pour relancer des négociations sérieuses selon un calendrier précis. Ils ont également affirmé que la paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent être atteintes que

si elles reposent sur une solution juste et globale de la question palestinienne et du conflit israélo-arabe dans son ensemble. Les dirigeants arabes ont de nouveau rejeté toutes les mesures et actions unilatérales prises par la Puissance occupante pour modifier la position historique et juridique de Jérusalem-Est.

En outre, les dirigeants arabes ont appelé les pays du monde entier à ne pas reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et à ne pas y transférer leurs ambassades, ainsi qu'à respecter les résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Ils ont une nouvelle fois exprimé leur rejet et leur condamnation de la loi dite de l'État-nation du peuple juif, qui consacre des pratiques racistes et représente un déni des droits du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination.

Les dirigeants arabes ont demandé à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de prendre leurs responsabilités et d'assurer au peuple palestinien la protection requise. Ils ont également renouvelé leur engagement à contribuer financièrement au budget de l'État de Palestine afin de lui permettre de faire face à ses difficultés économiques et financières, en particulier dans le contexte des mesures arbitraires prises par les autorités d'occupation. Les dirigeants arabes ont de plus appelé la communauté internationale à continuer de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin qu'il soit en mesure de fournir des services de base aux réfugiés palestiniens.

La Tunisie exprime son soutien à tout effort sérieux visant à relancer le processus de paix et les négociations entre Palestiniens et Israéliens sur la base des critères convenus par la communauté internationale, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Cela doit se dérouler selon un calendrier précis au terme duquel un accord assorti de garanties internationales devrait être conclu sur les questions relatives au statut final, y compris la question de Jérusalem. Nous réaffirmons que toute tentative ou initiative de règlement du conflit qui ne tient pas compte des critères susmentionnés et de la solution prévoyant deux États est vouée à l'échec et ne permettra pas de progresser.

La Tunisie souligne une fois encore le caractère illégal de la reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, laquelle représente une violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légitimité internationale, notamment la résolution 497 (1981). La délégation de mon pays rappelle, conformément à la déclaration du sommet de la Ligue

des États arabes tenu en Tunisie, que légitimer l'occupation est une approche totalement condamnable. La position la plus récente des États-Unis en ce qui concerne le Golan ne modifie en rien le statut juridique du Golan syrien en tant que territoire syrien occupé par Israël depuis 1967. La position américaine n'a absolument aucun effet juridique et ne donne lieu à aucun engagement ni ne crée aucun droit.

Pour terminer, ma délégation s'associe au consensus international sur la nécessité d'une action urgente de la part de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, afin d'apporter un réel changement dans le traitement de la question palestinienne et de créer une occasion sérieuse et crédible de parvenir à une solution pacifique, juste et globale, conformément à la vision des deux États. C'est ainsi qu'on pourra instaurer la paix, la sécurité et la stabilité pour tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

Mon pays appuie pleinement les efforts de l'ONU pour instaurer la paix et condamne avec la plus grande fermeté tous les attentats terroristes, y compris les récents attentats perpétrés en Nouvelle-Zélande, à Sri Lanka, au Burkina Faso et aux États-Unis d'Amérique. À cet égard, nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous saluons la vaillance et la détermination du peuple palestinien face aux graves crises économiques, humanitaires et politiques auxquelles il est confronté. Nous appuyons pleinement la politique de l'Autorité palestinienne, que nous félicitons de la formation de son nouveau gouvernement.

Depuis l'annonce de l'élaboration d'un plan de paix pour le Moyen-Orient, également baptisé « accord du siècle », la Puissance occupante a commis une longue liste de violations flagrantes en vue de modifier le statut juridique et la composition démographique des territoires occupés. Elle continue de construire des colonies illégales et a mis fin à la Présence internationale temporaire à Hébron, tout en gelant une partie des recettes fiscales palestiniennes et en prenant d'autres décisions illégales, nulles et non avenues qui violent les résolutions internationales et pourraient avoir de graves répercussions sur la région.

En tant qu'États épris de paix désireux d'accélérer la conclusion de l'« accord du siècle », nous devons travailler ensemble pour renforcer le front international contre toutes les décisions unilatérales qui perpétuent l'occupation et pour stopper l'immunité dont bénéficie Israël, l'obligeant ainsi à respecter et à appliquer les résolutions et accords internationaux.

L'Iraq ne reconnaîtra aucune solution qui violerait clairement et expressément les résolutions de la légitimité internationale et le droit international, et il ne peut accepter non plus qu'une telle solution fasse partie du processus de paix. Nous réaffirmons notre condamnation de toutes les violations commises par Israël, Puissance occupante, contre les lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier les tentatives de modifier le statut historique et juridique de la sainte mosquée Al-Aqsa en imposant des restrictions à son accès à la fois dans l'espace et dans le temps. L'Iraq se félicite de l'appel sur Al-Qods, lancé par le Roi Mohammed VI du Maroc et le pape François, qui souligne qu'Al-Qods al-Charif est un symbole de coexistence pacifique, patrimoine de l'humanité, où se cultivent le respect réciproque et le dialogue. Jérusalem est un lieu d'unité, pas de division. Nous devons donc veiller à ce qu'Al-Qods reste un symbole de paix.

L'Iraq déplore la déclaration des États-Unis reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé. Nous soulignons que la Syrie a le droit de recouvrer pleinement le Golan syrien occupé, conformément aux résolutions de la légitimité internationale. Nous rejetons toute décision qui consacre l'occupation par Israël du Golan arabe syrien ou de tout autre territoire arabe occupé.

Pour terminer, nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle tienne ses engagements et prenne les mesures qui s'imposent pour relancer les pourparlers de paix afin de parvenir à une solution juste et globale, fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous appelons également tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État palestinien à le faire sans tarder, car cela donnera aux Palestiniens l'appui dont ils ont besoin dans la recherche d'une solution politique, et non militaire. Ils ne doivent pas attendre que la Puissance occupante annexe d'autres parties de la Cisjordanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts inlassables que vous déployez durant votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé de ce matin, ainsi que M^{me} Nada Majdalani et M. Gidon Bromberg pour les leurs.

Le Moyen-Orient est confronté à de nombreuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, la question palestinienne reste son plus grand défi. Il est communément admis que la solution juste, globale et durable à la question du Moyen-Orient est la solution des deux États, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. À cette fin, il est nécessaire d'établir un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe, et de mettre fin à l'occupation par Israël des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés.

L'État du Qatar réaffirme avec fermeté sa position de principe selon laquelle le Golan est un territoire arabe occupé et l'imposition par Israël de ses lois, de sa juridiction et de son administration sur le Golan est nulle et sans effet juridique. L'État du Qatar rejette également toute tentative visant à remettre en question le statut d'Al-Qods, en particulier celui de la mosquée Al-Aqsa, qui est visée par des tentatives récurrentes des forces d'occupation israéliennes de la prendre d'assaut, ce qui constitue une violation manifeste de la légitimité et des conventions internationales.

L'État du Qatar œuvre avec l'ONU et les parties concernées en vue de calmer la situation et de créer un climat propice à la paix, tout en améliorant la situation humanitaire des Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, qui est soumise à un terrible blocus. À cet égard, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a débloqué 150 millions de dollars d'aide d'urgence pour faire face à la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les Palestiniens. L'aide du Qatar a permis d'acheter du combustible en quantité suffisante pour pouvoir produire de l'électricité ces derniers mois.

L'État du Qatar réitère sa position selon laquelle la crise syrienne ne peut être réglée que grâce à une solution politique qui réponde aux aspirations de l'ensemble du peuple syrien, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et aux résolutions du Conseil de

sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), de façon à préserver l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays. L'État du Qatar continuera à coopérer avec l'ONU et ses partenaires internationaux pour trouver une solution politique sur la base d'un mandat juridique international.

L'État du Qatar est vivement préoccupé par l'escalade militaire dans l'ouest de la Libye, avant la convocation de la conférence nationale, qui risque de compromettre le processus politique préconisé par l'ONU. Compte tenu de l'escalade dangereuse de la situation en Libye et de l'attaque contre Tripoli ainsi que de leurs graves répercussions sur l'unité du pays et les perspectives politiques, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures décisives pour dissuader ceux qui ont provoqué cette escalade. L'État du Qatar exprime son plein appui au Gouvernement d'entente nationale, un gouvernement légitime et reconnu sur le plan international, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour parvenir à une solution politique juste dans l'intérêt du peuple frère libyen.

Le blocus injuste imposé à l'État du Qatar depuis près de deux ans constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes qui régissent les relations amicales entre États, au titre desquels les États doivent s'abstenir d'aggraver les différends et doivent régler les différends par des moyens pacifiques. Compte tenu des tensions qui règnent dans notre région, nous estimons que cette crise fabriquée de toutes pièces – et dont les objectifs sont bien connus – non seulement nuit à l'État du Qatar et à la région vitale du golfe Persique, mais crée également un précédent dangereux en matière de relations internationales en légitimant des mesures illégales, en violant les droits de l'homme et en sapant les efforts du Conseil en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La validité juridique de l'approche de l'État du Qatar face à la crise du Golfe a été confirmée par l'ordonnance de juillet 2018 de la Cour internationale de Justice, qui a clairement démontré la détermination de l'État du Qatar à recourir aux mécanismes prévus par le droit international pour le règlement des différends.

Ce blocus qui dure depuis près de deux ans et la campagne injuste contre l'État du Qatar n'ont fait que renforcer la position du Qatar sur la scène internationale et mettre en évidence ses contributions précieuses à la coopération internationale et au maintien de la paix

et de la sécurité internationales. Nous comptons poursuivre cette approche, qui a été saluée par l'ONU et par le monde entier. Dans ce contexte, nous voudrions renouveler notre appui et notre gratitude à S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït, pays frère, pour sa médiation sincère. Nous voudrions également exprimer notre gratitude aux pays amis qui ont appuyé cette médiation.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que nous poursuivrons nos efforts pour désamorcer les crises et instaurer une paix durable et globale dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien, ses droits inaliénables et sa juste cause, en ce moment où les conditions sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont critiques et insoutenables.

Le Conseil de sécurité a pour responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet organe doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et agir pour faire appliquer ses propres résolutions, qui constituent la base d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit et sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU. Par conséquent, nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat en raison du veto d'un de ses membres permanents.

Le Mouvement des pays non alignés demeure convaincu que la résolution 2334 (2016) offre la seule voie viable vers la paix, en établissant les conditions d'un règlement juste, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 et en respectant le mandat qui a toujours été entériné par la communauté internationale, en vertu des résolutions de l'ONU, des principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, pour garantir au peuple palestinien la réalisation de ses droits inaliénables. En conséquence, nous appelons à la

mise en œuvre de cette résolution et à son respect par la Puissance occupante.

Nous appelons avec insistance au respect et à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Il est impératif que des mesures immédiates soient prises pour remédier à la situation actuelle sur le terrain, réduire les tensions et favoriser un environnement propice à la recherche de la paix. Il faut également s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales, provocatrices ou arbitraires, qui ne servent qu'à encourager Israël à poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation qui y règne continue de préoccuper le Mouvement des pays non alignés, en particulier la grave situation humanitaire, qui ne cesse de se détériorer jour après jour. Par conséquent, nous appelons à la levée totale du blocus israélien, qui continue d'infliger d'indicibles souffrances humanitaires, sociales et économiques à plus de 2 millions de filles, garçons, femmes et hommes palestiniens à Gaza.

Cette crise doit être abordée de manière globale, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte de l'occupation étrangère, illégitime et brutale du territoire palestinien par Israël depuis 1967 et de tous les appels visant à mettre fin à cette occupation depuis plus d'un demi-siècle.

Comme Israël a clairement renoncé à ses obligations d'assurer la protection de la population civile palestinienne, en tant que Puissance occupante, en vertu de la quatrième Convention de Genève, le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale à garantir la protection des civils palestiniens dans la bande de Gaza et dans le reste des territoires occupés afin d'atténuer la situation d'insécurité critique des populations sous occupation et de prévenir la mort de nouveaux innocents. Faute de quoi, la situation pourrait s'aggraver encore davantage et entraîner d'autres pertes tragiques de vies civiles.

Le Mouvement des pays non alignés exprime son indignation face à l'impunité dont jouit Israël pour toutes les violations qu'il a commises, dont beaucoup peuvent être considérées comme des crimes de guerre. L'absence de justice a conduit à la commission de nouveaux crimes et déstabilisé davantage la situation sur

le terrain, réduisant ainsi les chances de parvenir à la paix, comme le souligne le rapport (A/HRC/40/74) de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations qui ont eu lieu dans la bande de Gaza en 2018, créée par le Conseil des droits de l'homme. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir pour mettre un terme aux violations systématiques commises par la Puissance occupante contre la population civile palestinienne sous occupation et l'amener à répondre de ses crimes. Israël doit s'acquitter des obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international.

S'agissant de la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés soutient que toutes les mesures et actions qu'Israël, Puissance occupante, prend ou peut prendre – comme la décision illégale du 14 décembre 1981, visant à modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé –, ainsi que les mesures prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration dans cette zone, notamment sa tentative d'exercer sa souveraineté sur ce territoire en organisant des élections locales dans quatre localités syriennes sont nulles et non avenues et sans aucun effet juridique.

À cet égard, et conformément à notre position fondée sur les principes, nous exigeons à nouveau qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières de juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Nous condamnons en outre la déclaration et la proclamation unilatérales des États-Unis reconnaissant le Golan syrien comme faisant partie d'Israël, et nous demandons au Conseil de sécurité de rejeter cet acte de provocation.

En ce qui concerne le Liban, nous réaffirmons qu'Israël doit se retirer de tous les territoires libanais, y compris des fermes de Chebaa, des collines de Kfarchouba et de la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'à la Ligne bleue. Nous appelons également Israël à cesser ses violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban, conformément aux résolutions internationales, en particulier, la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à mener une action coordonnée pour défendre le droit international et la cause palestinienne, afin de mettre fin à cette injustice. Nous affirmons notre attachement à un règlement juste, durable, global et

pacifique de la question de Palestine, y compris s'agissant des souffrances des réfugiés palestiniens, et faisons part de notre appui au peuple palestinien héroïque tandis qu'il lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables et la concrétisation de ses aspirations nationales légitimes, notamment le droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay attache une grande importance aux différentes situations du Moyen-Orient qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil, et qui sont toujours complexes et multidimensionnelles.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé, ainsi que les Codirecteurs d'EcoPeace Middle East, M. Gidon Bromberg et M^{me} Nada Majdalani, de leurs interventions. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son travail constant et dévoué, dans le cadre duquel il peut compter sur le plein appui de l'Uruguay.

Publié le mois dernier, le neuvième rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2019/251) – le deuxième présenté par écrit, ce que mon pays demandait systématiquement lors de son dernier mandat au Conseil – nous brosse un tableau peu encourageant, dans lequel nous ne constatons aucune amélioration depuis décembre 2016. Les rares mesures positives qui ont été adoptées n'ont pas suffi à inverser les tendances négatives sur le terrain, de sorte que la viabilité de la solution des deux États est gravement compromise.

Nous reconnaissons une fois de plus la contribution que les diverses initiatives multilatérales, régionales et unilatérales – aussi bien celles en vigueur que celles en cours de d'élaboration – peuvent apporter, mais il est clair que nous sommes encore très loin de parvenir à une solution à ce conflit qui dure depuis plus de sept décennies. La solution des deux États demeure la seule option viable; il n'existe pas de plan B pour la remplacer. L'Uruguay entretient de forts liens d'amitié avec l'État d'Israël et l'État de Palestine. Nous réaffirmons une fois encore le droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues,

dans un climat de coopération renouvelée, à l'abri des menaces ou agissements susceptibles de compromettre la paix.

Il faut, dès que possible, revenir à la table des négociations pour des pourparlers directs propres à élucider toutes les questions en suspens. Certes, l'entreprise sera difficile, mais entretenir la paralysie et la stagnation dont nous sommes témoins serait bien pire. Pour atteindre cet objectif, il faut inverser les tendances négatives observées actuellement sur le terrain et clairement détaillées dans le dernier rapport du Coordonnateur spécial Mladenov, faute de quoi il sera extrêmement difficile à la Palestine, pour ne pas dire impossible, de consolider son État sur le plan territorial.

L'intensification observée dans la promotion, l'approbation et la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que l'adoption de mesures juridiques pour les étayer, sont extrêmement préoccupantes. Les expulsions de familles palestiniennes et les démolitions et confiscations persistantes de leurs biens aggravent ce scénario et alimentent la spéculation et le risque lié à un projet d'annexion future. Nous condamnons les nouveaux actes de violence et de terrorisme perpétrés contre les civils israéliens, notamment les tirs de roquettes et d'engins explosifs depuis Gaza, de même que l'emploi excessif de la force dans les interventions menées par Israël en réaction, et la hausse du nombre d'actes de violence commis par des colons contre des civils palestiniens. L'incitation à la violence et la glorification de tels actes méritent notre rejet le plus total.

Pour toutes ces raisons, nous tenons à appeler une fois de plus les deux parties à adopter des mesures et des gestes propres à réduire et apaiser progressivement les tensions, seul moyen d'aboutir, à moyen et long terme, à un règlement définitif du conflit et à une paix juste et durable après ce différend de longue date.

En octobre dernier (voir S/PV.8375), l'Uruguay a présenté un ensemble de 10 mesures dans ce sens, mesures que nous rappelons aujourd'hui et qui comprennent, entre autres : s'abstenir de tirer des projectiles industriels ou artisanaux à partir de la bande de Gaza, ainsi que de toute action susceptible d'être qualifiée de terroriste; ne plus réprimer de manière disproportionnée les manifestations dans la bande de Gaza; interrompre la politique de peuplement dans les territoires occupés; suspendre les ordres de démolition de logements palestiniens; reconnaître pleinement l'État d'Israël; rendre les prisonniers ou leurs dépouilles, en

signe d'une humanité a minima dans le conflit; consolider les accords de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, pour promouvoir l'unité et le dialogue palestiniens; et œuvrer au potentiel économique de la région et aux possibilités de coopération. Puissent les expériences exposées aujourd'hui par les représentants d'EcoPeace Middle East servir de guide et de modèle à cet égard.

Il y a 70 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II). Grâce à l'impulsion donnée par cet acte juridique international émanant de l'Organisation, Israël et la Palestine ont consolidé leur identité, leurs droits et leurs obligations en tant qu'États et en tant qu'entités juridiques reconnues. Aujourd'hui, comme il y a 70 ans, la communauté internationale, qui était sensible à cette solution et l'a appuyée, est toujours en attente.

Le fait que les dirigeants tournent le dos à la voie que, en toute bonne foi, la communauté internationale a balisée pour eux et qu'elle privilégie n'aide pas à atteindre ce résultat. Il est temps de commencer à surmonter la haine, les blocages mentaux et la frustration. Les gains de territoire, quels qu'ils soient, ou l'exercice d'une souveraineté mal comprise sont nuls et non avenus dès lors qu'ils se font aux dépens de la paix et qu'ils prolongent la détresse des peuples qui habitent cette région.

Avant de conclure, je voudrais ajouter quelques brèves observations sur la situation au Yémen, en Syrie et, du fait de sa proximité géographique, en Libye.

Au Yémen, la crise humanitaire ne montre aucun signe d'amélioration. Si l'Accord de Stockholm a allumé une lueur d'espoir dans ce conflit long et sanglant, les parties doivent respecter ce qui a été convenu et s'abstenir sur le terrain de toute action qui menacerait les civils et risquerait d'aggraver la famine, l'épidémie de choléra et les autres difficultés. L'attaque perpétrée ce mois contre une école de Sanaa n'est qu'un exemple de plus du drame auquel sont confrontés quotidiennement des millions de Yéménites.

En Syrie, nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour avancer sur la voie du processus de paix et de la création future d'une commission constitutionnelle équilibrée et crédible, conformément à la résolution 2254 (2015).

Enfin, en Libye, la récente escalade militaire favorisée par le soutien que certains membres du Conseil, ainsi que des acteurs importants de la région, ont apporté à l'une des parties – une partie qui ne respecte pas les accords internationaux en vigueur – compromet

gravement le Gouvernement d'entente nationale appuyé par l'ONU, et entraîne le pays au bord d'une nouvelle guerre civile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

En premier lieu, je tiens à féliciter l'Allemagne et la France de leur présidence conjointe du Conseil de sécurité ces deux derniers mois, une présidence novatrice et réussie. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, ainsi que les autres intervenants et intervenantes, de leurs exposés intéressants et complets ce matin.

Je tiens, au nom de l'OCI, à condamner avec force les attaques perpétrées récemment contre les fidèles des trois religions abrahamiques en Nouvelle-Zélande et à Sri Lanka et, ces deux derniers jours à peine, contre une synagogue à San Diego, ici aux États-Unis, et une église protestante au Burkina Faso, attaques qui illustrent la nécessité de promouvoir une tolérance accrue entre toutes les communautés et les confessions. Nous pleurons cette perte de vies innocentes qui défie l'entendement.

Une chose est claire : la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens est fragile et ne saurait être négligée plus longtemps. Le conflit a gravement déstabilisé le Moyen-Orient, ouvrant une brèche dans laquelle les groupes extrémistes peuvent diffuser leurs messages de terrorisme et de violence. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et unies pour sauver les perspectives de paix et la solution des deux États, sur laquelle nous sommes tous d'accord.

L'OCI est attachée à la création d'un État palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et au mandat de la Conférence de Madrid. Pour parvenir à ce règlement juste, dans le cadre duquel la Palestine et Israël vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, l'OCI appelle le Conseil de sécurité et les États Membres à prendre les mesures suivantes, à titre prioritaire.

Premièrement, nous devons nous attaquer d'urgence à la situation humanitaire catastrophique dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Le débat d'aujourd'hui sert à mettre en évidence la crise humanitaire, politique et économique qui persiste dans les territoires palestiniens. Les récents rapports faisant état de la gravité de la situation dans la bande de Gaza sont très préoccupants. La communauté internationale a le devoir d'agir pour éviter une catastrophe humanitaire.

Le bouclage quasi total de la bande de Gaza par Israël continue de nuire aux quelque 2 millions de Palestiniens qui vivent dans ce territoire de 41 kilomètres sur 11. Depuis plus d'une décennie, Israël maintient une interdiction générale de voyager, limitant les déplacements à quelques cas humanitaires exceptionnels. Il en résulte qu'aujourd'hui, les déplacements au départ de Gaza représentent environ 1 % de leur niveau d'il y a 20 ans. Même dans les cas humanitaires exceptionnels, y compris ceux impliquant des malades, les demandeurs ont souvent des difficultés à obtenir des permis de voyage.

Il existe également de sévères restrictions à l'entrée et à la sortie des marchandises à Gaza, limitant ainsi considérablement l'accès des Palestiniens aux services essentiels. L'approvisionnement limité en électricité compromet souvent l'alimentation locale en eau, les services de traitement des eaux usées et le fonctionnement des hôpitaux, comme nous l'avons entendu dans l'exposé de ce matin. Les pénuries de carburant ont entraîné la fermeture partielle de plusieurs hôpitaux pendant de longues périodes. Aujourd'hui, le taux de chômage à Gaza dépasse largement les 50 % et est encore plus élevé pour les femmes et les jeunes, alors que 80 % de la population dépend de l'aide humanitaire de base.

Il nous faut donc agir en soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit de l'aide à la majorité de la population de Gaza et aux réfugiés qui en ont besoin dans toute la région. Comme nous l'avons entendu, à la quarante-sixième session de son Conseil des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue aux Émirats arabes unis en mars, l'OCI a annoncé la création d'un fonds de dotation pour les réfugiés palestiniens, qui renforcera la situation financière de l'UNRWA et lui permettra de fournir de manière durable des secours et des services humanitaires, éducatifs et sanitaires aux réfugiés palestiniens. Toutefois, une mobilisation accrue est véritablement nécessaire pour fournir à l'UNRWA un financement suffisant,

prévisible et durable. L'OCI appelle les États Membres à continuer d'apporter leur généreux soutien à cette fin.

Deuxièmement, nous devons tous, collectivement, impulser une dynamique internationale pour sortir le processus politique de l'impasse. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont un rôle crucial à jouer pour parvenir à une solution juste et globale au conflit. Nous devons intensifier nos efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le processus de paix au Moyen-Orient, conformément au mandat établi. À cet égard, l'OCI réaffirme que la seule solution viable au conflit est la solution des deux États. L'OCI réaffirme que la sauvegarde des perspectives de paix exige l'arrêt des mesures unilatérales qui compromettent la paix et la sécurité. À cette fin, Israël doit mettre un terme à ses activités de peuplement illégales, conformément à la résolution 2334 (2016), car elles constituent un obstacle majeur à la solution des deux États.

Nous réitérons nos vives préoccupations au sujet du contrôle exercé et des restrictions imposées par Israël sur l'accès aux lieux saints musulmans et chrétiens. En outre, les tentatives illégales visant à modifier le statut juridique de Jérusalem compromettent gravement la sécurité internationale et doivent cesser. L'OCI souligne que le consensus international doit être respecté et que les accords qui sous-tendent l'ordre international doivent être appliqués. La Charte des Nations Unies s'applique à tous sans exception.

Nous réaffirmons que les efforts que nous déployons pour instaurer la paix et la sécurité internationales ne pourront aboutir sans la cessation de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes. À cet égard, l'OCI réaffirme que la récente reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé ne modifie pas le statut juridique du plateau du Golan syrien au regard du droit international.

Enfin, nous devons fournir l'assistance et le soutien nécessaires aux Palestiniens pour parvenir à un développement économique et social conforme aux objectifs de développement durable que nous nous sommes tous engagés à respecter. La communauté internationale doit veiller à ce que les Palestiniens ne soient pas laissés pour compte et soient en mesure de bâtir une économie nationale autonome.

Pour terminer, nous affirmons que l'OCI ne ménagera aucun effort pour faire progresser la paix et la sécurité internationales par la promotion d'une solution

à deux États où la Palestine et Israël vivent côte à côte dans la compréhension, la paix et la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider en personne le présent débat public. Nous nous félicitons de cet échange à la lumière de l'évolution de la situation dans différentes parties du Moyen-Orient, et espérons que le Conseil de sécurité tiendra également des débats publics sur la situation dans d'autres pays.

Nous réitérons notre position selon laquelle la solution des deux États au conflit israélo-palestinien reste le seul moyen viable d'instaurer une paix durable entre Israéliens et Palestiniens et dans l'ensemble de la région. Notre position reste inchangée : les activités d'implantation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international humanitaire. Les décisions prises par le Conseil dans ce domaine, y compris la résolution 2334 (2016), doivent être respectées et pleinement mises en œuvre par toutes les parties et tous les acteurs concernés.

En ce qui concerne l'évolution récente de la situation concernant le Golan, le Liechtenstein souligne que l'interdiction de l'annexion de territoires est une pierre angulaire de l'ordre international fondé sur des règles. L'annexion de territoires à la suite d'un usage quelconque de la force est contraire aux normes établies du droit international. L'annexion constitue également un acte d'agression - la pire forme d'emploi illégal de la force -, qui est non seulement interdit par le droit international, mais aussi passible de poursuites pénales individuelles, notamment en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le mois dernier a marqué le huitième anniversaire du début du conflit syrien. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées et déplacées. Le pays a subi une destruction à grande échelle. Toute une génération d'enfants n'a jamais connu la vie sans guerre. L'ensemble de la région a été déstabilisée par un conflit armé façonné par des acteurs étrangers. Le Conseil de sécurité n'a pas su faire face à la crise ni répondre comme il se doit aux souffrances humaines. Six veto simples et six veto doubles ont été mis, avec des coûts humains énormes et des conséquences négatives considérables pour l'ONU dans son ensemble.

En créant le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, l'Assemblée générale est intervenue pour contrer l'inaction du Conseil et garantir que les pires crimes commis ne restent pas impunis. Ce mécanisme est opérationnel et fait partie intégrante du cadre institutionnel de l'ONU, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La présentation, la semaine dernière, du rapport du Mécanisme (voir A/73/741) à l'Assemblée générale a clairement indiqué que le Mécanisme représente actuellement le meilleur espoir pour le peuple syrien de voir un jour justice rendue.

Il ne peut y avoir de paix durable sans justice, en particulier pour un conflit caractérisé par l'utilisation d'armes chimiques, le recours systématique à la torture et aux exécutions sommaires, ainsi que par la violence sexuelle et fondée sur le genre et les bombardements aveugles de zones civiles. La justice doit faire partie intégrante de tout règlement politique, et nous nous félicitons du message fort à cet effet émanant de la troisième Conférence de Bruxelles, qui s'est tenue en mars. Malgré les résultats décevants du Conseil, nous continuons de lui demander de saisir enfin la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

Comme beaucoup, nous considérons l'Accord de Stockholm de décembre 2018 sur Hodeïda comme un jalon qui a donné l'espoir au peuple yéménite de voir le conflit prendre fin. Sa mise en œuvre rapide et efficace est essentielle pour parvenir à un règlement politique durable. Comme beaucoup, nous sommes déçus par l'extrême lenteur des progrès accomplis à ce jour, et demandons au Conseil d'appuyer de tout son poids les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour faire en sorte que toutes les parties prenantes honorent leurs engagements.

Le Conseil a la responsabilité fondamentale de protéger les civils contre les crimes les plus graves au regard du droit international, y compris le fait de prendre délibérément pour cible des populations civiles et des infrastructures et d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire dont elles ont urgemment besoin. Avec plus de 20 millions de personnes ayant besoin d'assistance, cette responsabilité est plus importante que jamais. Nous appelons les membres du Conseil, en particulier les 10 signataires du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à

l'action du Conseil contre les atrocités criminelles à se montrer la hauteur de cette responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède. La version écrite de cette déclaration sera distribuée dans la salle.

La situation au Moyen-Orient continue de mériter toute l'attention de la communauté internationale. L'Union européenne (UE) tient à exprimer sa vive préoccupation face aux tendances actuelles sur le terrain, qui menacent la viabilité de la solution des deux États et la sabotent petit à petit.

Comme cela a déjà été rappelé lors de récents débats, le processus de paix au Moyen-Orient reste une priorité essentielle pour l'Union européenne. La position de l'UE est cohérente et demeure inchangée. Notre position se fonde sur ce que nous estimons être dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité dans la région, ainsi que sur notre respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Selon nous, il n'existe pas d'autre option qu'une solution négociée des deux États, qui repose sur les paramètres convenus au niveau international et définis dans les conclusions du Conseil européen de juillet 2014; réponde aux aspirations légitimes des deux parties, notamment aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité, et au souhait des Palestiniens de créer un État de Palestine indépendant, démocratique, souverain, viable et d'un seul tenant; mette fin à l'occupation commencée en 1967; et règle toutes les questions relatives au statut final, y compris le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Notre première priorité reste de préserver la solution des deux États et, à cette fin, de conserver la possibilité que de nouvelles négociations de paix aient lieu. Nous espérons que le nouveau Gouvernement palestinien et le futur Gouvernement israélien conviendront avec nous de l'importance de la reprise du processus de paix. Pour parvenir à une paix juste et durable, tout

prochain plan pour Israël et la Palestine doit reconnaître les paramètres convenus au niveau international et reporter sur eux.

Les activités de peuplement israéliennes se sont poursuivies sans relâche ces derniers mois : rien que la semaine dernière, les autorités israéliennes ont présenté des plans pour la construction de plus de 4600 nouveaux logements. La position de l'Union européenne à l'égard de la politique de colonisation israélienne est claire et reste inchangée : nous continuerons de considérer que les colonies israéliennes et leur expansion en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international. La politique de colonisation met en péril la viabilité de la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable, tel que réaffirmé par la résolution 2334 (2016).

L'UE attend également des autorités israéliennes qu'elles prennent des mesures pour réduire l'incidence en augmentation des actes de violence commis par les colons. La situation dans le territoire palestinien occupé ne cesse de se détériorer, sans horizon politique clair en vue. L'UE condamne fermement tous les actes de violence, de terrorisme et d'incitation à la violence et à la haine, qui sont fondamentalement incompatibles avec la promotion d'une solution pacifique des deux États.

L'UE se déclare préoccupée par la récente crise de financement qui frappe l'Autorité palestinienne, qui a été exacerbée par la décision d'Israël de prélever un pourcentage des recettes qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, et par le refus de la Palestine d'accepter le moindre sou tant que le montant total ne lui sera pas versé. Israël doit s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Paris. L'UE soutient également le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui contribue à préserver la solution des deux États, et elle encourage les parties à travailler en étroite collaboration avec les donateurs.

L'UE exhorte de nouveau toutes les factions palestiniennes à s'engager de bonne foi sur la voie de la réconciliation. Une autorité palestinienne unique, légitime et démocratique, ayant une vision nationale commune et plein contrôle sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris Gaza, est essentielle pour répondre aux aspirations nationales du peuple palestinien et pour créer un État palestinien viable. Nous rappelons qu'il ne saurait y avoir d'État de Palestine sans Gaza ni d'État de Palestine avec Gaza seulement. Dans ce contexte, l'UE

encourage la fixation rapide d'une date pour les élections palestiniennes prévues.

Nous continuons de suivre avec beaucoup d'inquiétude la situation à Gaza. Nous avons à maintes reprises appelé toutes les parties à prendre rapidement des mesures pour changer radicalement la situation politique, économique et de sécurité dans la bande de Gaza, avec notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en prenant en compte les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'UE salue les efforts déployés par l'Égypte et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour éviter une nouvelle escalade et tenter d'améliorer la situation humanitaire à Gaza.

Nous saluons la décision d'Israël d'élargir une partie de la zone de pêche, la faisant passer de 12 à 15 milles marins au large de la côte de Gaza. Nous espérons que cette décision s'accompagnera d'autres mesures en vue d'une nouvelle levée des restrictions. Alors que le système de santé à Gaza continue d'être mis à rude épreuve, nous exhortons toutes les parties à faciliter l'accès du personnel et l'acheminement des fournitures médicales, dont la population a tant besoin. Il faut lever les restrictions de circulation imposées aux personnes, notamment les personnes ayant besoin de soins, de services et de fournitures médicales – en particulier les nombreux biens à double usage – afin de faciliter la reconstruction, la prestation de services et l'exécution des projets d'infrastructure requis.

En outre, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui soutient plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, est confrontée à de grandes difficultés financières en 2019. La majorité de la population de Gaza dépend directement de l'aide alimentaire fournie par l'UNRWA pour satisfaire ses besoins fondamentaux. L'Office ne dispose pas de fonds suffisants pour assurer la livraison de nourriture à Gaza d'ici à juin. L'UNRWA est la clef de la stabilité régionale. Nous voudrions saluer les efforts déployés par l'UNRWA pour surmonter la récente crise financière. Nous appuyons fermement le mandat de l'UNRWA et encourageons les autres États à soutenir également ses travaux.

L'Union européenne est préoccupée par les conclusions du rapport de la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies (A/HRC/29/52), en particulier par le fait qu'il existe des motifs raisonnables de croire que l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes contre des manifestants pourrait être

illégal. La Commission est d'avis que le Gouvernement israélien n'a jamais mené d'enquêtes sérieuses sur les crimes et violations commis contre les Palestiniens.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à mener des enquêtes approfondies. L'UE rappelle que le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, par les États et, le cas échéant, par les acteurs non étatiques, est une pierre angulaire de la paix et de la sécurité. Toutes les personnes qui ne respectent pas ces normes doivent répondre de leurs actes. Les droits de l'homme doivent être respectés par les deux parties.

L'UE rappelle l'importance d'un secteur des organisations non gouvernementales prospère et diversifié et d'une société civile plus large, ainsi que le rôle vital qu'ils jouent dans les sociétés ouvertes et démocratiques. Nous jugeons préoccupant que, dans le paysage politique actuel, l'on porte atteinte aux efforts des membres de toutes les parties qui essaient de combler le fossé entre Israéliens et Palestiniens. L'UE rappelle qu'il importe que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits de l'homme, travaillent librement, tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé, car elles contribuent à trouver un terrain d'entente et œuvrent à la réalisation de la solution des deux États. À cet égard, nous exhortons Israël à permettre à M. Omar Shakir et à Human Rights Watch de poursuivre librement leurs activités de défense des droits de l'homme. L'UE continuera d'accorder un soutien financier aux projets proposés par les organisations non gouvernementales israéliennes et palestiniennes pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité et à la consolidation de la paix, comme elle le fait pour des projets similaires dans le monde entier.

Tout en maintenant sa politique de distinction claire entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, l'UE rejette toute tentative d'isolement d'Israël et ne soutient pas les appels en faveur du boycott d'Israël. L'UE est résolue à protéger la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'association, conformément à sa Charte des droits fondamentaux. L'UE souligne l'importance de veiller à ce que les journalistes en Israël, en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza, puissent exercer leurs fonctions sans ingérence indue.

Enfin, la position de l'Union européenne sur le statut du plateau du Golan n'a pas changé. Conformément

au droit international et aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981), l'Union européenne ne reconnaît pas la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan occupé. Le droit international affirme très clairement que les frontières ne peuvent être modifiées par la force militaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Kelapile (Botswana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, notre délégation sait gré au Conseil de sécurité, sous votre direction avisée, Monsieur le Président, de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer à deux reprises ce mois-ci. Nous nous félicitons de la tenue du présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, ainsi que les codirecteurs d'EcoPeace Middle East, de nous avoir partagé leurs précieuses vues sur le sujet. Notre délégation salue également les services exceptionnels rendus par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, qui a assumé l'une des responsabilités les plus lourdes et importantes qui incombent à la communauté internationale et au Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, nous tenons à souligner quelques points à titre national.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, les récents attentats-suicides perpétrés dans des lieux de culte et des hôtels à Sri Lanka, la fusillade dans une synagogue du sud de la Californie, ici aux États-Unis, et une autre attaque visant une église protestante au Burkina Faso nous rappellent malheureusement que le monde devient de plus en plus dangereux et qu'il est nécessaire d'agir ensemble de façon résolue. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ces actes de violence et offrons nos condoléances à toutes les personnes touchées.

Alors que le monde continue d'être témoin de la détérioration de la situation en Israël et en Palestine, le Botswana demeure également préoccupé par l'évolution de la situation dans la région. Il ne fait aucun doute que la situation actuelle a des répercussions négatives sur la situation politique, économique et sécuritaire des Palestiniens et des Israéliens. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que ces tendances sapent la possibilité de négociations sérieuses ainsi que les perspectives de

parvenir à une paix durable et de réaliser l'objectif ultime d'une solution à deux États. Nous sommes en particulier profondément préoccupés par les informations faisant état d'une situation catastrophique à Gaza qui risque de connaître une escalade majeure, alors que des mesures de représailles causent de graves souffrances humanitaires et provoquent des morts et des blessés parmi les civils innocents. C'est pourquoi nous appelons à faire preuve de retenue dans le recours à la force excessive et meurtrière afin de protéger la vie de tous.

Notre délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2019/251), relative aux activités de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Nous demeurons inquiets du peu de progrès réalisés au cours de la période considérée. Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités de colonisation en cours dans les territoires palestiniens. Nous réaffirmons que ces actes constituent une violation du droit international et un obstacle important à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous nous faisons l'écho de l'appel à respecter strictement les obligations découlant de différents instruments internationaux et à s'abstenir de toute mesure pouvant réduire à néant les progrès réalisés sur la voie d'une relance du processus de paix.

Notre délégation appuie pleinement les efforts que continue de déployer la communauté internationale en vue de trouver un règlement négocié du conflit au Moyen-Orient. Nous demeurons optimistes quant à notre capacité collective d'exercer une influence sur les parties concernées afin de relancer les pourparlers de paix interpalestiniens et d'ouvrir la voie à la reprise du dialogue israélo-palestinien. À cet égard, nous nous félicitons de la dynamique qui s'est maintenue tout au long de plusieurs réunions récentes, notamment la troisième réunion interpalestinienne, la conférence d'un groupe de Ministres des affaires étrangères arabes et européens et le premier sommet conjoint de la Ligue des États arabes et des États membres de l'Union européenne, tous tenus en février.

Il ne fait aucun doute que nous avons beaucoup à gagner si les dirigeants palestiniens et leur peuple peuvent se rassembler derrière leur cause bien méritée de l'autodétermination que nous appelons de nos vœux. Mais le clivage et les divisions qui règnent entre les dirigeants palestiniens compromettent considérablement leur capacité collective à participer de manière

constructive au processus de paix en tant que force de négociation unie.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus la position de longue date de notre délégation ainsi que sa conviction qu'il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États. Nous considérons que l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, avec Palestiniens et Israéliens vivant côte à côte dans la paix et la dignité, sans distinction de race, de religion ou autre, demeure une cause qui mérite d'être poursuivie. Ce serait le plus grand investissement de la communauté internationale et le principal dividende de la paix qu'elle laisserait aux générations à venir.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la solidarité du Botswana avec le peuple palestinien, ainsi que notre appui indéfectible à un État palestinien souverain dans les frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons une fois encore à renforcer la coordination des efforts internationaux à cette juste fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite plein succès à l'Allemagne, pays ami.

Les résolutions de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité, constituent la base des relations entre les États Membres en vue d'atteindre les nobles objectifs de l'Organisation, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la fin de l'occupation et l'octroi aux peuples de leur droit à l'autodétermination. Toutefois, il est clair qu'Israël n'a pas honoré les engagements qui sont les siens en vertu de la Charte des Nations Unies et a continué de violer les droits de l'homme de manière flagrante.

La dernière en date de ces pratiques israéliennes illégitimes est l'adoption d'une loi qui permettrait à la Puissance occupante de retenir les recettes fiscales appartenant aux familles des martyrs et des détenus palestiniens. Israël a également poursuivi l'expansion de ses colonies de peuplement dans le territoire palestinien et continué de violer le caractère sacré des sites religieux.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme que la question palestinienne est sa première priorité et que

toute solution qui n'accorde pas aux Palestiniens le droit de créer leur propre État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem comme capitale, est vouée à l'échec. Le Royaume d'Arabie saoudite demeure attaché à la légitimité internationale, notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

Nous soulignons une fois de plus la nécessité d'assurer la protection du peuple palestinien, de protéger Jérusalem occupée et de préserver son identité arabe, musulmane et chrétienne ainsi que son statut juridique et historique. Nous soulignons également la nécessité pour Israël de mettre fin à son occupation de tous les territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien, les fermes de Chebaa et tous les autres territoires libanais occupés.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme sa position ferme sur le Golan arabe syrien en tant que territoire occupé, conformément aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981). Nous rejetons toute décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan. Nous soulignons qu'une telle reconnaissance ne modifie pas le statut juridique du Golan arabe syrien occupé.

L'Iran poursuit sa stratégie provocatrice d'expansion au Moyen-Orient en soutenant la participation de l'organisation terroriste libanaise Hezbollah aux combats en Syrie et en appuyant les milices houthistes au Yémen, qui refusent d'appliquer l'Accord de Stockholm.

Nous saluons la décision prise par les États-Unis de considérer le Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran et le Hezbollah comme des organisations terroristes, et nous nous félicitons que le Royaume-Uni ait fait de même s'agissant du Hezbollah. Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour inscrire ces deux organisations, y compris les milices houthistes, sur la liste des organisations terroristes internationales. Nous appelons également le Conseil à faire preuve du courage nécessaire et à nommer les parties qui continuent d'entraver le processus de paix au Yémen, en premier lieu l'Iran, qui continue de fournir des armes aux houthistes, en violation manifeste des résolutions 2140 (2014) et 2216 (2015). Le Gouvernement de mon pays souligne qu'il importe de parvenir à une solution politique globale au Yémen, conformément aux résolutions du Conseil, notamment la résolution 2216 (2015), à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résultats de la Conférence de dialogue national yéménite. Nous soulignons également

la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Stockholm, première étape vers une solution politique globale.

Mon pays appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour la Syrie pour résoudre la crise syrienne. Nous espérons que les Syriens seront en mesure de prendre les mesures appropriées pour mettre en place la commission constitutionnelle proposée, qui sera chargée de rédiger une nouvelle constitution syrienne garantissant l'égalité des Syriens et répondant à leurs aspirations à la liberté et la dignité. Nous soulignons la nécessité de mettre fin aux souffrances des détenus, des personnes enlevées et des disparus en Syrie afin de les libérer ou de faire la lumière sur leur localisation et leur sort. Cela demeure une préoccupation humanitaire qui ne devrait pas faire l'objet de négociations.

Les pays de la région souffrent depuis longtemps de conflits et de guerres imposées, notamment l'occupation israélienne de la Palestine et la tentative iranienne d'imposer son hégémonie sur le golfe Arabique. Il est temps de mettre fin à l'occupation et à l'hégémonie dans la région et de garantir la liberté et la prospérité.

Le Royaume d'Arabie saoudite sera toujours le premier à soutenir le peuple et ses décisions afin de mettre fin à ses souffrances, comme c'est le cas au Yémen, au Soudan, en Libye et en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la tenue de la présente séance. Nous rappelons qu'au septième alinéa du préambule de la résolution 73/19, adoptée par l'Assemblée générale en 2018, il est réaffirmé que

«l'ONU est investie d'une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes».

Nous tenons à saluer les exposés instructifs de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et des Codirecteurs d'EcoPeace sur leur travail sur le terrain, le rapport du Secrétaire général (S/2019/251) sur l'application de la résolution 2334 (2016) et celui publié par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en avril dernier.

Toutefois, comme l'année précédente, nous devons exprimer notre préoccupation face à la très grave

détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Jusqu'en mars de cette année, la situation n'a pas changé. Les rapports que je mentionne tiennent compte de la continuité des facteurs qui menacent la stabilité de la Cisjordanie et la survie de l'édification de l'État palestinien, notamment l'expansion des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, la démolition et la confiscation des biens et la destruction des infrastructures palestiniennes.

À cela s'ajoute la diminution de l'aide financière, qui entraîne une crise budgétaire majeure, associée à des besoins humanitaires croissants et à l'absence de perspective politique pour une solution négociée. Une fois de plus, nous demandons à Israël de revoir sa décision concernant la retenue partielle de 6% des recettes qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. Nous condamnons également les tirs aveugles de roquettes et d'obus de mortier contre les populations civiles israéliennes, ce qui est interdit par le droit international humanitaire. Nous condamnons la violence, d'où qu'elle vienne et d'où qu'elle provienne.

En novembre 2018, 156 États ont voté pour la résolution 73/19 de l'Assemblée générale, qui réaffirme qu'il faut parvenir à régler pacifiquement, sous tous ses aspects, la question de Palestine qui est au cœur du conflit arabo-israélien, et intensifier tous les efforts déployés à cette fin, et souligne à cet égard qu'il est urgent de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967, et d'accomplir des progrès sensibles dans la mise en application de la solution des deux États et le règlement juste de toutes les questions relatives au statut final. Cent quarante-huit États se sont également prononcés sur diverses dispositions relatives à Jérusalem-Est occupée, ont réaffirmé que toute mesure prise par Israël pour imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem est illégale et donc nulle et non avenue, et ont demandé à Israël de mettre immédiatement un terme à toutes ces mesures illégales et unilatérales. Le rapport du Secrétaire général montre toutefois que les expulsions et les déplacements de Palestiniens se poursuivent et que les implantations risquent d'augmenter.

Face à la gravité et à la détérioration de la situation qui persiste, ma délégation réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle réalise des progrès tangibles en faveur d'une solution politique,

pacifique, durable et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël. Comme le Secrétaire général l'a réaffirmé, c'est le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, de rétablir les droits du peuple palestinien et de réaliser la création de l'État indépendant de Palestine, intégré à l'ONU en tant que membre à part entière.

Avant de terminer, notre délégation salue les efforts inestimables déployés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Égypte et tous les États associés pour contribuer à la stabilité dans la région.

Enfin, nous voudrions également exprimer notre appui constant au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et notre gratitude au Commissaire général et au personnel de l'Office pour leurs efforts inlassables et leur précieux travail d'assistance aux réfugiés palestiniens, aide d'urgence qui a sauvé la vie de 1,5 million de réfugiés palestiniens affectés par le conflit et la crise humanitaire, notamment à Gaza et en Syrie. Nous accueillons avec espoir le dialogue stratégique du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui se tiendra demain, 30 avril, à Bruxelles, pour examiner les moyens durables de continuer à soutenir l'UNRWA et d'atténuer les tensions à Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

M^{me} Osman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public, qui permet aux non-membres du Conseil de sécurité d'exprimer leurs vues sur la situation préoccupante au Moyen-Orient, en particulier dans le territoire palestinien occupé. Nous espérons sincèrement que les vues exprimées ici seront prises au sérieux par les membres du Conseil afin de maintenir la paix et la sécurité dans la région.

La Malaisie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Malaisie est vivement préoccupée par la récente déclaration irresponsable d'Israël concernant son intention d'annexer la Cisjordanie. Étant donné

qu'Israël a réussi à étendre les colonies de peuplement illégales à une échelle sans précédent, qu'il continue à démolir les maisons et les structures palestiniennes, qu'il continue à causer des morts, des souffrances et des misères inimaginables au peuple palestinien, que ce soit en Cisjordanie ou à Gaza, cette déclaration ne nous a pas surpris. Elle fait suite à l'intention déclarée d'Israël d'annexer le plateau du Golan quelques semaines plus tôt, ce que les États-Unis ont malheureusement reconnu.

La Malaisie est profondément déçue que les États-Unis reconnaissent l'occupation forcée et illégale d'une terre qui appartient à un État souverain. Nous espérons que les États-Unis pourront faire preuve de leadership dans le conflit israélo-palestinien. En tant que chef de file du monde libre et premier pays préconisant la démocratie, les États-Unis peuvent certainement apporter les changements nécessaires pour que nous puissions faire des progrès tangibles dans le processus de paix. À cet égard, les États-Unis, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, doivent faire leur part pour permettre à la Palestine et à Israël de reprendre les négociations en vue de trouver une solution au conflit entre la Palestine et Israël. La Malaisie est convaincue qu'avec l'appui de la communauté internationale, il est possible de faire beaucoup plus que ce qui a été fait jusqu'ici.

La Malaisie condamne le fait qu'Israël a continué de recourir à la force contre les manifestants palestiniens durant les rassemblements organisés en mars de cette année pour commémorer le premier anniversaire de la Grande Marche du retour. Le mépris total du régime israélien pour les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé, publiées il y a moins d'un mois (A/HRC/40/74), n'est que la preuve de son intransigeance. La communauté internationale a le devoir de veiller collectivement à ce qu'il soit mis fin aux violations systématiques commises par Israël. L'escalade de la violence dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ces dernières semaines, qui a fait des dizaines de morts parmi les civils palestiniens innocents, laisse entrevoir un avenir encore plus sombre pour les perspectives d'une solution prévoyant deux États.

La Malaisie réitère son appel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'ils continuent de faire pression sur Israël et d'exiger qu'il cesse immédiatement et complètement toutes ses activités illégales de peuplement dans les territoires occupés, ainsi que les

démolitions illégales de maisons palestiniennes. Israël doit aussi mettre fin à toutes ses autres violations du droit international et du droit international humanitaire, et se conformer pleinement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi qu'à la Charte des Nations Unies.

La Malaisie condamne avec fermeté la reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan. Le plateau du Golan est et sera toujours une partie indivisible de la Syrie. La Malaisie juge inacceptable que les États-Unis reconnaissent l'occupation illégale et par la force de terres appartenant à un pays souverain. La Malaisie demande aux États-Unis de respecter et d'honorer la responsabilité qui leur incombe en vertu de la résolution 497 (1981). Il faut contraindre Israël à se retirer complètement du plateau du Golan syrien occupé.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient appelle des solutions énergiques et pragmatiques, conformes au droit et aux normes internationaux. Il importe donc que la communauté internationale crée les conditions propices à des pourparlers de paix afin d'améliorer les chances de trouver une solution pacifique à ce conflit de longue date. La Malaisie reste inébranlable quant à sa position de principe de longue date en faveur des droits inaliénables des Palestiniens, y compris la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes résolument convaincus que le Conseil de sécurité doit se réapproprier le rôle de médiateur par excellence qui lui revient de droit, tout particulièrement en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Il faut combler sans attendre le déficit de confiance persistant dû à l'inaction du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements, Monsieur le Président, pour la brillante manière dont l'Allemagne dirige les travaux du Conseil de sécurité en ce mois d'avril. Nous nous associons aux autres délégations pour remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et les autres intervenants de leurs exposés détaillés de ce matin. Je m'associe également aux orateurs qui ont condamné l'attentat perpétré récemment contre une synagogue à San Diego, aux États-Unis d'Amérique.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante des Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous saluons la formation du nouveau Gouvernement palestinien ce mois-ci, et la nomination de M. Mohammad Shtayeh comme Premier Ministre.

Je voudrais évoquer aujourd'hui trois sujets qui nous préoccupent tout particulièrement. Premièrement, en ce qui concerne la situation politique et la situation des droits de l'homme, la communauté internationale croule depuis longtemps sous les informations faisant état des violations récurrentes du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La persistance de ces violations systématiques ne peut être considérée indépendamment des mesures, déclarations et provocations d'Israël, Puissance occupante, et d'autres, qui visent à déstabiliser plus encore la région et au-delà et à retarder les perspectives de succès du processus de paix.

Pour près de 5 millions de Palestiniens qui vivent sous l'occupation, la dégradation de leur approvisionnement en eau, l'exploitation de leurs ressources naturelles, la destruction de leur environnement et le déni de leur droit à la santé sont symptomatiques du fait qu'ils n'ont pratiquement aucun contrôle véritable sur leur vie quotidienne. Le rapport de 2018 du Conseil des droits de l'homme (A/73/53) aborde aussi les préoccupations concernant la détention arbitraire, les mauvais traitements et la torture, les restrictions grandissantes à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, le durcissement des restrictions aux déplacements et l'absence continue et généralisée de responsabilité juridique. Ces violations affaiblissent le système international et contribuent à aggraver encore l'impasse politique actuelle, en plus de compromettre les possibilités de voir la solution des deux États se concrétiser. Les personnes qui vivent dans le Territoire palestinien occupé doivent pouvoir revendiquer leurs droits sans être punies pour leur courageux plaidoyer et leurs appels à l'action. Le Conseil doit prendre sans tarder des mesures pour faire en sorte qu'Israël cesse de violer le droit international lorsqu'il réagit à une manifestation juste du peuple palestinien innocent et non armé. Nous devons garantir la responsabilité juridique et mettre fin à l'impunité pour l'usage excessif de la force contre des manifestants palestiniens majoritairement pacifiques.

Le deuxième point que je voudrais soulever concerne les préoccupations humanitaires. Il ne fait

aucun doute que cette situation explosive exacerbe la crise humanitaire à laquelle est confronté le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza. Sous prétexte d'une menace pour la sécurité des colons juifs installés dans le territoire occupé, des milliers de civils palestiniens se retrouvent aujourd'hui sans toit et forcés de vivre dans des conditions rendues dramatiques par les offensives israéliennes dans la bande de Gaza, qui est bouclée à double tour depuis presque 11 ans maintenant. La situation désastreuse sur place devient chaque jour plus dangereuse du fait du blocus illégal imposé par Israël et de l'intensification de l'agression militaire et des raids menés dans le Territoire occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette agression a causé la mort tragique de civils et fait un nombre élevé de victimes parmi les civils palestiniens, y compris des enfants. L'ampleur de la vulnérabilité du peuple palestinien et la pauvreté de plus en plus grande dans laquelle il vit se soldent par une augmentation du nombre de réfugiés palestiniens. En outre, de graves déficits financiers compromettent les programmes entrepris par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Pour notre part, conformément aux instructions de la Première Ministre Sheikh Hasina, nous avons versé 50 000 dollars au budget-programme de l'UNRWA l'année dernière. J'espère que d'autres pays qui se font les champions de la dignité humaine se manifesteront également pour que l'UNRWA continue de fonctionner grâce à leurs contributions volontaires.

Mon dernier point concerne la nécessité de promouvoir le développement socioéconomique du peuple palestinien. On ne cesse de répéter, ici à l'ONU, qu'il ne faut laisser personne de côté. Or, d'après l'équipe de pays des Nations Unies, l'occupation israélienne a directement contribué à la pauvreté, au chômage et au prolongement de la crise humanitaire. Le simple fait de vivre sous occupation depuis cinq décennies a rendu tous les Palestiniens, qu'elle que soit leur origine sociale, démunis ou vulnérables d'une manière ou d'une autre. La fin de l'occupation est donc une nécessité absolue. Nous ne pouvons pas « ne faire qu'un » si nous n'aidons pas nos frères et sœurs palestiniens à surmonter leurs difficultés politiques, sociales, économiques et culturelles et si nous ne leur facilitons pas la voie pour atteindre les objectifs de développement durable.

Nous estimons que tous les obstacles à la rationalisation du recouvrement des recettes internes doivent être éliminés. Un soutien financier à la Palestine est également indispensable. Nous suggérons avec insistance

qu'il faut agir rapidement pour contraindre les autorités israéliennes à lever le bouclage qui entrave la liberté de circulation des biens et des 1,8 million de civils dans la bande de Gaza.

La communauté internationale, le Conseil de sécurité en tête, doit continuer d'agir pour que les responsables de toutes les violations israéliennes répondent de leurs actes et pour assurer la protection du peuple palestinien tant que l'occupation illégale israélienne se poursuivra et que le peuple palestinien sera privé de ses droits inaliénables. Étant donné que la politique israélienne de colonisation constitue un mépris flagrant et une violation systématique de multiples résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), nous appelons une fois de plus la communauté internationale à appliquer cette résolution et à veiller à ce qu'Israël l'applique également, en particulier son paragraphe 5, qui oblige Israël à ne pas avoir d'échanges avec les colonies de peuplement.

Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il envisage favorablement et recommande l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous exhortons les acteurs internationaux à s'engager de manière constructive et efficace en faveur d'un effort politique multilatéral pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe. Il est désormais de notre responsabilité morale – à nous, la communauté internationale – de nous efforcer de peser dans la balance afin de permettre au peuple palestinien de vivre dans la liberté et la dignité, au sein d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La délégation cubaine regrette que, depuis le dernier débat public sur cette question (voir S/PV.8449), aucun progrès n'ait été accompli en faveur de la juste cause du peuple palestinien. Au contraire, la situation sur le terrain s'est dangereusement détériorée au cours du dernier trimestre.

Alors que nous commémorons le premier anniversaire de la Grande Marche du retour, Israël continue

de recourir de manière aveugle et disproportionnée à la force contre des dizaines de milliers de civils palestiniens à Gaza, qui manifestent pacifiquement pour demander la fin de l'occupation israélienne illégale, du blocus de la bande de Gaza et l'exercice de tous les droits du peuple palestinien. Le peuple palestinien continue d'être massacré par les frappes aériennes et les bombardements israéliens, tandis que le Conseil de sécurité garde le silence. Il est déplorable que cet organe, en raison des obstructions systématiques de la délégation des États-Unis, ne condamne pas l'escalade de la violence et les événements tragiques qui se sont produits dans la bande de Gaza depuis le 30 mars 2018.

La délégation cubaine réitère son ferme rejet de l'emploi disproportionné et aveugle de la force par Israël à l'encontre des civils palestiniens dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est et en particulier dans la bande de Gaza, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire.

Nous condamnons une fois de plus l'implantation et l'expansion illégales des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé ainsi que la démolition ou la saisie des biens palestiniens. Toutes ces mesures, conjuguées au blocus imposé à la bande de Gaza, vont à l'encontre de la quatrième Convention de Genève et compromettent la viabilité d'une solution des deux États.

La délégation cubaine est vivement préoccupée par la décision d'Israël de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron. Par ailleurs, il est déplorable que le Conseil de sécurité se soit montré incapable d'exiger d'Israël qu'il proroge le mandat de la Présence internationale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, aux Accords d'Oslo II et au droit international.

Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de la responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit exiger la cessation immédiate de l'occupation des territoires palestiniens, des politiques agressives et des pratiques de colonisation, ainsi que le respect des résolutions relatives à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, adoptées par cet organe, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit

israélo-palestinien, sur la base de la création de deux États, qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'avoir un État indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et garantisse le droit des réfugiés au retour.

Nous exprimons au Gouvernement et au peuple palestiniens notre solidarité et notre appui sans faille à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière.

Nous rejetons la mesure unilatérale prise par le Gouvernement américain de reconnaître la ville de Jérusalem comme capitale d'Israël, ainsi que son retrait de l'appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cela ne fait qu'exacerber davantage les tensions dans la région et aggraver la situation humanitaire précaire des réfugiés palestiniens.

Nous condamnons fermement la décision du Gouvernement américain de reconnaître le Golan syrien occupé en tant que territoire d'Israël, qui constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981). Cette nouvelle manœuvre de Washington, qui va à l'encontre des intérêts légitimes du peuple syrien et des pays arabes et islamiques, aura de graves conséquences sur la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient et exacerbera davantage les tensions dans cette région instable.

Nous continuerons d'appuyer la demande du Gouvernement de la République arabe syrienne visant à récupérer le plateau du Golan, et nous appelons une fois de plus au retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous nous opposons aux rejets aux prétextes et concepts inventés de toutes pièces dans le cadre de tentatives de légitimer, au sein du Conseil, l'emploi unilatéral de la force et l'agression contre des États souverains. Nous exigeons que le multilatéralisme soit respecté et qu'il soit mis fin aux deux poids, deux mesures, à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, à l'agression étrangère et au parrainage de groupes terroristes, autant d'actions qui visent à promouvoir l'instabilité et les conflits au Moyen Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter la France et l'Allemagne pour le succès de leur présidence conjointe du Conseil de sécurité pour les mois de mars et avril. C'est un exemple de la façon dont les partenariats fondés sur la collaboration peuvent contribuer à renforcer le multilatéralisme. Je voudrais également exprimer ma satisfaction concernant les changements positifs introduits ces derniers mois pour améliorer la transparence des travaux du Conseil et contribuer ainsi à accroître la légitimité de ses décisions.

Pourtant, le Conseil ne parvient pas à protéger sa légitimité en ce qui concerne la question palestinienne, qui est probablement la plus ancienne question dont est saisi le Conseil. Depuis le dernier débat sur cette question, tenu en janvier (voir S/PV.8449), d'autres pays ont annoncé leur intention de transférer leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. En outre, ces dernières semaines, nous avons appris avec inquiétude que l'annexion illégale du Golan syrien par Israël avait été également reconnue. De telles décisions sont illégales et constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil et de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a affirmé – par ses résolutions 476 (1980) et 478 (1980) – que l'occupation illégale par Israël de la Palestine, l'annexion de Jérusalem, le transfert de la capitale israélienne à Jérusalem et la décision de tout pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël étaient nulles et non avenues. Par sa résolution 2334 (2016), le Conseil a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. De même, toute mesure prise par Israël en vue d'exercer sa souveraineté sur le Golan syrien constitue une violation des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Par conséquent, les Maldives prient le Président du Conseil de sécurité de condamner publiquement les décisions prises par tout pays de reconnaître l'annexion illégale de Jérusalem et du Golan syrien par Israël et d'encourager ces pays à se conformer à nouveau au droit international et à se conduire d'une façon conforme aux normes internationales d'un comportement acceptable.

L'occupation illégale de la Palestine par Israël, qui dure depuis sept décennies, constitue une violation des droits fondamentaux de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. La saisie illégale de territoires palestiniens par Israël doit cesser. Le blocus illégal imposé à Gaza doit être levé. La discrimination raciale

et religieuse à l'encontre des Arabes doit cesser. Les Maldives appellent de nouveau Israël à mettre fin aux attaques contre les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants. Les Palestiniens doivent être traités avec dignité et respect, et leurs droits inaliénables doivent être rétablis immédiatement.

Les Maldives ont toujours été convaincues que la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie avec Israël, était la meilleure et la seule solution pour mettre fin à ce conflit. Les Maldives demandent à Israël, Puissance occupante, d'appliquer intégralement les résolutions du Conseil et de s'acquitter de ses obligations juridiques découlant de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons également le Conseil de sécurité et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre fin à ce conflit et apporter une paix véritable et durable au peuple palestinien.

Le conflit en Syrie a déjà coûté la vie à des centaines de milliers de personnes, dont des enfants. Des villes et des villages entiers ont été rasés et réduits en ruines.

S'agissant du Yémen, mon gouvernement salue la décision du Conseil d'adopter, le 16 janvier, la résolution 2452 (2019) portant création d'une mission politique spéciale chargée d'appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu. Les Maldives appellent les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à mettre fin aux souffrances de longue date de millions de civils et d'enfants au Yémen. Le Conseil doit accélérer la mobilisation des ressources en vue de garantir le respect de la trêve, qui reste très fragile.

Mon gouvernement réaffirme son appui au Conseil et au Secrétaire général dans le cadre de tous les efforts en cours visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Alors que nous nous apprêtons à célébrer le mois sacré du ramadan en mai, nous émettons également le vœu que le peuple du Moyen-Orient puisse célébrer ce mois saint à l'abri des difficultés que fait naître le conflit, qu'il puisse accomplir ses devoirs religieux avec dignité et qu'il soit traité avec compassion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la crise

la plus longue du monde. Le fait est qu'aucune crise ne peut être réglée définitivement si l'on ne remédie pas à ses principales causes profondes. La situation en Palestine n'est pas une exception. Déclenchée des suites d'une occupation, elle ne pourra prendre fin que si l'on met un terme à cette dernière.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a l'obligation légale explicite de lutter contre l'agression et l'occupation. Il doit donc prendre les mesures nécessaires pour contraindre la Puissance occupante à mettre fin à l'occupation. Toutefois, l'examen de cette question par le Conseil au cours des 70 dernières années a abouti à l'adoption de certaines résolutions dénuées d'effet réel sur le sort des Palestiniens.

Il est intéressant de noter que, fort de l'appui sans réserve que lui accorde un membre permanent du Conseil, Israël n'a appliqué aucune de ces résolutions. En outre, à chaque fois que le Conseil a décidé d'adopter une résolution pour contraindre Israël à les mettre en œuvre, les États-Unis ont opposé leur veto à toutes les propositions de ce type - à 44 reprises à ce jour. Résultat : encouragé à continuer de se livrer en toute impunité à ses politiques expansionnistes et à ses pratiques illégitimes, le régime sioniste commet systématiquement les quatre principaux crimes internationaux, à savoir le crime d'agression, le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cela étant, sous l'Administration des États-Unis actuelle, la situation a radicalement changé, puisque les États-Unis eux-mêmes se livrent désormais à des violations directes des résolutions contraignantes pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité.

J'en veux pour preuve, premièrement, le fait que l'ambassade des États-Unis a été déplacée à Jérusalem et, deuxièmement, le fait que les États-Unis ont reconnu la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé. Ces deux actes sont contraires aux normes impératives du droit international, sans parler des résolutions du Conseil. Conformément au droit international, le territoire d'un État ne pourra être acquis par la menace ou l'emploi de la force, et une acquisition territoriale qui résulterait d'un tel processus n'aurait aucune validité légale.

Par conséquent, les actions des États-Unis à cet égard sont illégitimes, nulles et non avenues et n'ont ni poids et ni valeur juridique. La République islamique d'Iran condamne une fois de plus, avec la plus grande force, ces faits internationalement illicites. Nous

souignons que le Golan faire et continuera de faire partie intégrante de la Syrie.

L'histoire de la Palestine au cours des 70 dernières années nous enseigne certaines leçons importantes. Premièrement, en ce qui concerne Israël, le Conseil s'est révélé inactif et inefficace du fait de l'appui sans réserve que les États-Unis réservent à Israël. En l'occurrence, entretenir cette situation éroderait encore davantage la crédibilité du Conseil et creuserait son déficit de confiance. De même, le droit international est, à l'instar de l'ONU, une victime du refus intransigeant d'Israël à mettre fin à son occupation de la Palestine.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions liées à Israël, le seul principe qui guide la politique étrangère des États-Unis, en particulier sous l'Administration actuelle, n'est pas « l'Amérique d'abord » mais « Israël d'abord », même si cela implique une violation flagrante des principes fondamentaux et des normes impératives du droit international.

Troisièmement, les États-Unis se sont révélés être un partenaire peu fiable, en particulier pour ce qui concerne toutes les questions relatives à la Palestine. Par conséquent, il vaut mieux que personne ne se fie à leurs propositions malavisées s'agissant de la question palestinienne, notamment au regard du soi-disant « accord du siècle ». En effet, les droits inaliénables d'une nation ne sauraient être compromis en la soumettant à des pressions militaires, politiques et économiques extrêmes, pas plus qu'ils ne peuvent être achetés par des pétrodollars.

Quatrièmement, au cours des 70 dernières années, Israël a commis de nombreux crimes, notamment en se livrant en toute impunité à une guerre contre tous ses voisins. Le blocus illégal et inhumain de Gaza, qui dure depuis une décennie et dont la poursuite détériore considérablement la situation humanitaire déjà grave, est un autre exemple à cet égard.

Dans ces conditions, la communauté internationale doit entretenir son appui ferme et de longue date à la juste cause des Palestiniens, en faveur du plein exercice de leurs droits inaliénables, en particulier la création de l'État indépendant de Palestine, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Par ailleurs, la communauté internationale doit résister à toute tentative des États-Unis et de certains de leurs alliés, dont Israël et l'Arabie saoudite, de modifier la nature des menaces réelles qui pèsent au Moyen-Orient. La question de Palestine est le problème le plus important et le plus grave au Moyen-Orient, et le plan

visant à la remplacer par des menaces et des crises artificielles et fabriquées de toutes pièces s'efforce de détourner l'attention de la communauté internationale de l'occupation illégale de la Palestine et des terres d'autres pays par Israël. Il doit être rejeté par toutes les nations éprises de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je remercie l'Allemagne d'avoir organisé ce débat public si important. Je remercie les personnes ayant présenté un exposé et les représentants de l'État observateur de Palestine et d'Israël de leurs très importantes contributions.

Comme la majeure partie de la communauté internationale, la Hongrie continue de considérer que la formule des deux États est la meilleure solution face au conflit qui oppose Israël et la Palestine depuis 70 ans, puisque aucune autre option crédible n'a été avancée pour répondre aux préoccupations légitimes des deux parties, qu'il s'agisse de leur sécurité ou d'accéder au statut d'État. Ces trois derniers mois, toutefois, du fait des élections en Israël et de l'incapacité persistante des factions palestiniennes à combler leurs divergences et à s'unir, nous n'avons constaté aucun progrès concernant la reprise des négociations entre les parties.

Nous pensons que, compte tenu de l'impasse actuelle, la communauté internationale doit jouer un rôle positif pour faciliter la relance des négociations. À cet égard, la Hongrie attend avec espoir la présentation du plan de paix des États-Unis. Dans le même temps, nous estimons qu'il est important d'insister sur le fait que les dirigeants israéliens et palestiniens doivent comprendre qu'une paix de long terme exige que les deux camps concèdent des compromis difficiles. D'un côté, ils ont pour tâche de parvenir à de tels compromis et, de l'autre, il leur faut convaincre leurs peuples de les accepter. Nous espérons que toutes les parties accepteront d'ouvrir à nouveau le dialogue en toute bonne foi. En tant que membre de l'Union européenne, nous continuerons à œuvrer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la présidence allemande d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale

adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son précieux exposé, ainsi que M^{me} Nada Majdalani et M. Gideon Bromberg de leurs interventions. Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par les tendances négatives persistantes sur le terrain, en particulier les affrontements meurtriers, l'incitation à la violence, les provocations, l'expansion illégale des colonies, les déplacements de population et la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza et en Cisjordanie. En définitive, ce sont les populations qui souffrent le plus. Cette situation constitue un déni des droits fondamentaux de la population sur le terrain et elle va à l'encontre de tous les efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien.

Le Viet Nam condamne tous les actes de violence contre les civils et l'utilisation excessive d'armes meurtrières. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Coordonnateur spécial Mladenov dans son exposé au Conseil le mois dernier (voir S/PV.8489), autour du fait qu'Israël n'avait pris aucune mesure pour mettre fin aux activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que de l'annonce récente de la construction de 840 nouveaux logements à Ariel. Nous sommes préoccupés aussi par les tirs de roquettes depuis la bande de Gaza sur des zones civiles israéliennes.

En ce qui concerne la situation actuelle à Gaza, nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à agir avec sérieux pour prévenir toute nouvelle détérioration de la situation humanitaire. Il ne peut y avoir de solution durable à Gaza sans levée du blocus et sans rétablissement du contrôle de l'Autorité palestinienne dans la bande. Ma délégation apprécie grandement les efforts inlassables que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour atténuer les souffrances des Palestiniens.

Un règlement juste, global et durable du conflit n'est possible que par le dialogue et des négociations sincères et constructives, dans le respect du droit international, y compris de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 478 (1980), 2254 (2015) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Le Viet Nam a réaffirmé à maintes reprises son appui à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous sommes fermement convaincus que la solution des deux États est le meilleur moyen de mettre fin au conflit et de concrétiser les aspirations des Israéliens comme des Palestiniens. Notre vœu est de voir deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité le long des frontières d'avant-1967.

Nous appelons à l'unité au niveau national, avec une véritable réconciliation entre Palestiniens, et au niveau international, avec un appui continu et uniforme en paroles comme en actes. Nous apprécions hautement les efforts déployés par l'Égypte pour encourager la réconciliation palestinienne et appelons tous les acteurs concernés à respecter le droit international et les résolutions de l'ONU sur cette question.

Malgré les efforts considérables déployés par la communauté internationale, les perspectives d'une solution politique durable au conflit semblent être sur une trajectoire dangereuse, comme en averti le Secrétaire général. Le Viet Nam prie instamment toutes les parties concernées de faire davantage d'efforts concertés pour mettre un terme à la douleur et aux souffrances de la population sur le terrain et pour remettre le processus de paix sur les rails.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne et la France de leur présidence conjointe des travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance qui intervient dans un contexte où les événements s'accroissent et les défis auxquels est confrontée la région se multiplient, et de donner ainsi l'occasion aux États Membres de s'exprimer dans le cadre de ce débat public consacré aux problèmes délicats et complexes du Moyen-Orient. En outre, je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé pénétrant.

Il importe aujourd'hui plus que jamais que la communauté internationale joue un rôle plus important dans la mise en œuvre de ses résolutions afin d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient et de créer un environnement positif qui accroît les chances de succès des règlements politiques, et aussi pour fournir une

protection aux peuples qui souffrent, empêcher l'ingérence dans les affaires intérieures des États et renforcer la capacité de ces derniers de défendre leur souveraineté, leur sécurité et leur indépendance.

À cet égard, le Royaume de Bahreïn réaffirme que l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région passe d'abord par le règlement de la question palestinienne, l'exercice par le peuple palestinien frère, à l'instar de tous les autres peuples, de son droit légitime de créer son État indépendant sur les lignes de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, à la solution des deux États et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous voudrions aussi souligner la nécessité de préserver le statut de Jérusalem et son caractère historique.

Le Royaume de Bahreïn qui participe à la coalition dirigée par le Royaume frère d'Arabie saoudite, constituée pour appuyer le Gouvernement légitime au Yémen, est attaché à trouver une solution pacifique et globale, à rétablir la sécurité et la paix en République soeur du Yémen et à concrétiser les aspirations du peuple yéménite frère à la sécurité et au développement, et ce conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en oeuvre, aux conclusions issues de la conférence de dialogue national et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015), de manière à mettre fin à toutes les formes d'intervention qui menacent l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen et celles de ses voisins dans la région.

L'un des défis les plus importants auxquels est confrontée notre région est la grave menace posée par le terrorisme et les ravages qu'a causés et que cause encore ce fléau destructeur – pertes en vies humaines, destruction de l'infrastructure de base, atteinte à la sécurité et à la stabilité des États. Nous réaffirmons ici notre position constante de condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où qu'il se produise et quels qu'en soient les auteurs et les motivations, et nous soulignons la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre l'idéologie extrémiste et les groupes terroristes, et tarir leurs sources de financement.

À cet égard, nous voudrions rappeler que la onzième réunion du Groupe de lutte contre le financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech, organisée par le Royaume de Bahreïn les 16 et 17 avril, a passé en revue les efforts internationaux de lutte contre l'organisation terroriste Daech, efforts qui ont permis

de vaincre en grande partie cette organisation dans différents pays et de réduire sa capacité de planifier, de financer et de perpétrer des attentats. Mais malgré cette avancée, il faut continuer de faire preuve de prudence et poursuivre les efforts afin d'obtenir la défaite définitive de Daech et des groupes terroristes similaires. Il convient aussi d'endiguer les flux financiers qui leur sont destinés, étant donné que les transferts de fonds aux groupes terroristes effectués en dehors du système financier moderne constituent un important défi à relever. De fait, Daech, le Hezbollah, Al-Qaida et d'autres organisations terroristes collectent, utilisent et transfèrent des fonds en recourant à des canaux illégaux.

En conclusion, l'instauration de la paix et de la sécurité internationales requiert de nous tous que nous resserrions nos rangs et que nous mettions en place des mécanismes novateurs face aux défis existants et à ceux qui se font jour. Le Royaume de Bahreïn continuera d'œuvrer, de concert avec la communauté internationale, au règlement des conflits par des moyens pacifiques aux fins de la sécurité et de la stabilité dans la région et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence allemande du Conseil et remercier M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour les efforts incessants qu'il déploie afin de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et d'en préserver les termes de référence, ainsi que pour l'action inlassable qu'il mène en vue d'améliorer la situation humanitaire à Gaza, qui ne cesse de se détériorer, et d'encourager les efforts de réconciliation entre Palestiniens. Mes remerciements vont aussi aux représentants de l'organisation EcoPeace Moyen-Orient pour leurs exposés détaillés.

L'occupation des territoires arabes depuis 1967 est une des questions qui figurent depuis plusieurs décennies à l'ordre du jour du Conseil. Nous nous sommes habitués, génération après génération, à entendre des exposés et des déclarations qui se ressemblent souvent. Nous avons fait preuve de patience, dans l'espoir de voir un jour les populations rétablies dans leurs droits, et la paix, la sécurité et la stabilité régner enfin dans la région.

Si l'on veut que nous continuions à faire preuve de patience et que la paix demeure notre objectif, et si l'on veut que nous continuions de croire que le Conseil de sécurité et l'ONU, y compris le Secrétaire général, resteront les garants des droits inaliénables des peuples palestinien et syrien, alors il faut prendre le temps d'examiner l'évolution négative observée récemment concernant le problème de la Palestine et du Golan syrien, tant personne ne s'attendait à ce qu'à l'injustice historique faite aux peuples arabes et à celle en cours depuis un demi-siècle vienne s'en ajouter une nouvelle. C'est pourquoi je voudrais rappeler ce que les souverains et les présidents arabes ont déclaré au Sommet de Tunis au sujet de la dernière décision des États-Unis sur le Golan syrien occupé.

Nous affirmons qu'elle ne modifie en rien le statut juridique de cette zone, qui est occupée par Israël depuis 1967. En outre, elle n'a pas d'incidence sur la résolution 497 (1981), qui ne reconnaît pas l'annexion par Israël du Golan syrien.

Je ne parlerai pas ici des souffrances du peuple palestinien, car nous savons tous à quel point il souffre. Nous avons entendu un exposé sur cette question plus tôt aujourd'hui. Néanmoins, je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention du Conseil sur le fait que nous sommes confrontés à une nouvelle évolution de la question palestinienne, en particulier en ce qui concerne le sort de la solution des deux États, qui a été adoptée par les peuples palestinien et israélien, ainsi que par la communauté internationale, est positive pour les deux parties et répond à leurs aspirations.

La prochaine étape exige que nous comprenions pleinement qu'il ne peut y avoir de solution viable à la question palestinienne fondée sur le statu quo, que nous considérons comme un pas en arrière qui sera lourd de conséquences. Les solutions ne peuvent être basées sur l'annexion illégale de territoires occupés ou sur l'octroi d'incitations économiques aux Palestiniens tout en ignorant le fait que le véritable problème est d'ordre politique. Nous parlons d'un peuple qui a perdu sa patrie et dont des générations sont nées et ont vécu sous occupation. Personne ne sortira vainqueur si les normes et les mandats internationaux légitimes sont violés, car le fait est que les peuples palestinien et israélien partagent un destin commun.

Les deux parties doivent décider de leur destin, d'autant plus que nous sommes maintenant à un tournant historique. Elles peuvent soit vivre en paix dans deux États vivant côte à côte, dans le cadre de négociations

fondées sur les frontières du 4 juin 1967, y compris pour Jérusalem, et selon les modalités de l'Initiative de paix arabe, soit adopter des mesures temporaires dans l'espoir d'une victoire politique sous le spectre d'un seul État, ce qui ne manquera pas d'entraîner d'énormes défis pour les deux peuples. Il n'y a pas d'autre option. Aucune des parties ne peut sortir victorieuse ou réaliser ses aspirations aux dépens de l'autre, quelle que soit la voie qu'elles décident de prendre.

Enfin, 40 ans se sont écoulés depuis la signature du traité de paix entre l'Égypte et Israël. Il demeure un exemple à suivre pour tous, car il a jeté les bases de l'instauration d'une paix juste et globale dans la région. Une paix véritable, qui dessert la population, se fonde uniquement sur la reconnaissance par les parties concernées de l'importance de restaurer les droits des peuples et de mettre fin à l'occupation. Nous sommes convaincus que les parties palestinienne et israélienne sont toutes deux capables de parvenir à une telle paix, pour autant qu'elles accordent la priorité aux intérêts véritables et à la sécurité de leurs peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat.

Je voudrais tout d'abord faire quelques observations concernant le conflit israélo-palestinien. Le Brésil réaffirme son appui à la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Brésil encourage les parties à rechercher un climat politique constructif propice à la reprise de véritables négociations. La situation à Gaza, qui dure maintenant depuis un an, continue de souligner l'importance d'une solution politique juste, équitable et mutuellement acceptable à la question israélo-palestinienne. À cet égard, le Brésil se félicite de l'initiative des États-Unis de présenter un plan de paix. Nous attendons avec impatience sa présentation et encourageons toutes les parties concernées à s'engager sans idées préconçues dans des négociations constructives. La paix ne peut être réalisée que par des décisions difficiles et des concessions de la part de toutes les parties.

En ce qui concerne la Syrie, le Brésil est très préoccupé par l'escalade de la violence dans la province d'Idlib et réaffirme qu'il importe de respecter pleinement le cessez-le-feu conclu l'année dernière. Ce n'est qu'alors que nous pourrions commencer à créer sur le

terrain les conditions qui permettront d'avancer vers un règlement pacifique du conflit. Le Brésil rappelle qu'il appuie le travail de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et espère que nous verrons bientôt de nouveaux progrès sur le volet de Genève, en particulier grâce à la convocation rapide d'une commission constitutionnelle, qui constituera une étape cruciale vers une solution politique urgente, fondée sur les paramètres établis par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015), et la Déclaration de Sotchi. Nous réaffirmons que seul un processus politique facilité par l'ONU et dirigé et contrôlé par les Syriens pourra mettre un terme au conflit et permettre d'atténuer les souffrances humanitaires des Syriens.

Le Brésil regrette que la situation en matière de sécurité ait continué de retarder l'application de l'Accord de Stockholm et de la résolution 2452 (2019) au Yémen. Nous restons déterminés à surveiller le cessez-le-feu à Hodeïda, pour lequel nous avons accepté de déployer des militaires et des agents de la police brésilienne. Selon nous, l'Accord de Stockholm ne représente qu'un premier pas sur la voie de la réalisation d'un règlement politique global du conflit au Yémen. À cet égard, tout en nous félicitant de l'annonce récente selon laquelle les parties ont approuvé le concept d'opérations pour lancer la première phase du redéploiement des forces à Hodeïda, nous suivons avec une vive préoccupation les rapports faisant état de violences persistantes, qui risquent de compromettre le fragile cessez-le-feu dans la ville et d'intensifier la violence dans le reste du pays. Nous appelons les parties à continuer de coopérer avec l'Envoyé spécial Martin Griffiths en vue de la pleine application de l'Accord de Stockholm, et nous les exhortons à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de mettre un frein à l'élan qu'il a suscité.

Enfin, le Brésil est opposé à toute action militaire en Libye et exhorte toutes les parties à désamorcer la situation, à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et à entamer le dialogue avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les acteurs régionaux pour garantir une cessation des hostilités complète et globale dans l'ensemble du pays. Nous restons convaincus que l'instauration d'une paix et d'une union nationale durables exige en fin de compte un processus politique ouvert à tous, dirigé et contrôlé par la Libye. Nous appelons toutes les parties à travailler avec le Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, pour trouver une solution politique globale à la crise sécuritaire et à la situation humanitaire catastrophique dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Bourgel (Israël) : J'ai demandé la parole pour commenter certaines interventions faites plus tôt aujourd'hui, et plus particulièrement celles des représentants syrien, iranien et libanais. Je m'efforcerai de m'acquitter de ma tâche dans le cadre des quatre minutes qui me sont imparties, puisque la journée a été longue pour tout le monde.

Si ce débat public a pour objectif de véritablement aborder la situation du Moyen-Orient et non pas se contenter d'un procès à charge à l'encontre de l'une des parties, il devrait être envisagé d'élargir la discussion et de désigner les causes profondes de la déstabilisation de notre région, à savoir les activités destructrices de l'Iran et de ses subordonnés. À cet égard, je voudrais rappeler une fois encore que la République islamique d'Iran est l'un des principaux parrains du terrorisme. Elle dépense environ 7 milliards de dollars par an pour financer ses réseaux, et ce, bien entendu, aux dépens de ses propres citoyens et de leurs besoins. Par les armes qu'elle fabrique et qu'elle fournit, elle alimente et encourage le terrorisme dans le monde entier et plus particulièrement en Syrie, au Liban et au Yémen.

De plus, et comme c'est le cas déjà pour le Liban, elle cherche à faire de la Syrie une plateforme de lancement de missiles balistiques qu'elle produit en violation flagrante de la résolution 2231 (2015). L'Iran exporte ses missiles, favorise le terrorisme et diffuse à outrance son idéologie dévastatrice en violation des résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et 2216 (2015). À l'égard d'Israël, le but ultime et avoué est indéniable : c'est la destruction à plus ou moins long terme de mon pays. Le Chef suprême de la République islamique lui-même n'a-t-il pas affirmé que dans 25 ans tout au plus, Israël serait éradiqué? Qu'il me soit permis de rappeler que le régime syrien offre son territoire comme plateforme au terrorisme iranien. Ainsi, le 20 janvier dernier, grâce à sa complicité, la Force iranienne Al-Qods a pu envoyer dans la région de Damas un missile sol-sol à moyenne portée sur le plateau israélien du Golan.

Pour ce qui est du Liban, le Hezbollah, internationalement reconnu comme organisation terroriste, fait partie du Gouvernement libanais où il joue un rôle ouvert, actif et important, et ce, alors que plus de 130 000 roquettes y sont stockées et peuvent être tirées à tout moment contre mon pays, sans oublier les six tunnels offensifs transfrontaliers découverts récemment.

À l'évidence, cela prouve que la position fanatique du Hezbollah constitue une menace grave, non seulement pour la sécurité de mon pays, mais aussi pour la stabilité du Moyen-Orient.

La communauté internationale a l'obligation morale de prendre des mesures fortes à l'encontre de ceux qui persistent à nourrir la violence, à favoriser le terrorisme et à n'avoir d'autre but que de porter atteinte à la paix et à la sécurité du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la délégation saoudienne a fait des allégations sans fondement contre mon pays que je ne veux pas honorer d'une réponse. Nous ne sommes pas surpris d'entendre de telles élucubrations, car elles s'inscrivent dans le droit fil de la stratégie adoptée par Israël pour détourner l'attention de la question à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir l'occupation de la Palestine par Israël. La délégation saoudienne lance ces accusations pour détourner l'attention de la réalité, qui est que l'Arabie saoudite entretient des relations avec les extrémistes et les terroristes. L'idéologie wahhabite de l'Arabie saoudite est l'idéologie des principaux groupes terroristes du monde, tout comme ses pétrodollars sont la principale source de financement des activités terroristes mondiales. C'est ce que son protecteur, les États-Unis, a déclaré à maintes reprises. Par conséquent, idéologiquement et financièrement, les Saoudiens sont les fondateurs des groupes terroristes.

Alors que l'Arabie saoudite paie pour qu'on raye son nom de la liste des tueurs d'enfants à l'ONU, elle essaie aussi de se présenter comme un pays qui combat les terroristes en contribuant largement aux mécanismes antiterroristes des Nations Unies. Cependant, ni ses allégations montées de toutes pièces contre d'autres, ni ses contributions ne peuvent changer la réalité d'actes tels que l'assassinat de sang-froid d'un journaliste saoudien et son démembrement. Elle doit cesser de décapiter des membres de minorités saoudiennes innocentes sous prétexte qu'ils appuient le terrorisme. La réalité, c'est qu'ils sont brutalement tués uniquement parce qu'ils font partie d'une minorité.

Enfin et surtout, en ce qui concerne l'accusation et la déclaration absurde de la délégation israélienne, la question à l'ordre du jour de cette séance est le

Moyen-Orient et l'occupation de la Palestine par Israël. Israël doit en répondre. Au cours de sa courte existence, il a déjà mené 15 guerres dans notre région et envahi tous ses voisins, sans exception. Il doit être traduit en justice et rendre des comptes.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Alhakbani (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais répondre à la déclaration faite par le représentant de l'Iran.

Nous rejetons catégoriquement les accusations sans fondement et erronées proférées par le représentant de l'Iran contre mon pays. Elles ne sont pas surprenantes, venant de la part d'un représentant du Gouvernement iranien, qui a violé toutes les lois et coutumes humanitaires et morales internationales.

L'histoire nous montre sans équivoque que l'Iran s'est ingéré de manière flagrante dans les affaires intérieures des pays arabes en appuyant des groupes armés et des milices putschistes. Tout pays arabe dans lequel l'Iran est intervenu a fini par connaître la division, l'instabilité, la propagation de groupes armés et le sectarisme. L'histoire nous montre également de manière concluante que les dissensions, les divisions et les conflits dont souffre le Moyen-Orient ont commencé avec la révolution de Khomeiny en Iran en 1979. L'exportation de l'idéologie révolutionnaire, la haine et les ambitions expansionnistes sont, en effet, inscrits dans la Constitution iranienne. La politique de l'Iran est claire, comme en témoigne la formation dans les pays arabes de partis armés qui lui sont fidèles et qui en ont détruit les bases de l'État, notamment en Syrie, au Liban et au Yémen, qui sont autant d'exemples de ses politiques hostiles. Sa politique expansionniste est parfaitement claire. L'Iran s'ingère éhontément dans les affaires intérieures des pays voisins, poursuit des politiques hostiles et menace constamment de fermer des détroits maritimes et des routes commerciales internationales, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il viole également les résolutions du Conseil de sécurité sur le Yémen et appuie les milices houthistes dans leur tentative de coup d'État, prolongeant ainsi les souffrances du peuple frère yéménite.

Le Royaume d'Arabie saoudite dispose d'un système judiciaire indépendant et d'une législation qui respecte les droits de l'homme et garantit la justice et

l'égalité. Le représentant de l'Iran a tenté d'accuser mon pays afin de détourner l'attention des crimes commis par le sien dans la région. La région arabe a cruellement besoin de stabilité en termes de sécurité afin de pouvoir s'engager sur la voie de la reconstruction et du développement, alors qu'elle continue de subir l'ingérence

iranienne. Il est temps que le Conseil de sécurité et la communauté internationale adoptent une position sérieuse à l'égard des politiques déstabilisatrices de l'Iran au Moyen-Orient si nous voulons mettre un terme à l'instabilité et aux divisions qui y règnent.

La séance est levée à 16 h 20.